
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 12 juin 2007

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 5, 22)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel</i> nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 2 mai 2007	(p. 5)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossier n°2007-4133)	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Université de Lyon (dossier n° 2007-4172)	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la SERL (dossier n° 2007-4184)	(p. 7)
<i>Présidence</i> de monsieur Téodori, doyen d'âge	(p. 9)

Les textes des délibérations n° 2007-4133 à 2007-4209 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 366.

N° 2007-4133	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 16 avril 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -</i>	(p. 5)
---------------------	---	--------

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4134	<i>Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Axe Mâcon-Lyon-Vienne - Réalisation des études de jalonnement - Convention de participation financière avec les départements du Rhône et de l'Isère -</i>	(p. 22)
N° 2007-4135	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Triangle Tase nord-est - Acquisitions et évictions - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 5)
N° 2007-4136	<i>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 23)
N° 2007-4137	<i>Approbation d'une convention de collaboration avec Itech entreprises pour la conduite d'une étude sur la mise au point d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers -</i>	(p. 5)
N° 2007-4138	<i>Caluire et Cuire, Lyon 6° - Indemnisation des candidats à la suite d'un concours déclaré sans suite - Passerelle sur le Rhône de la Cité internationale et le quartier Saint-Clair -</i>	(p. 31)
N° 2007-4139	<i>Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - Convention avec le département du Rhône -</i>	(p. 5)
N° 2007-4140	<i>Lyon 6° - Extension du palais des Congrès - Cité internationale - Rectification du décompte général pour le marché de travaux du lot n° 50 -</i>	(p. 6)
N° 2007-4141	<i>Soutien du 1 % logement à la construction locative sociale - Subvention dit concours 1 % - Relance au financement des opérations PLUS/PLAI réalisées dans le cadre du plan de cohésion sociale -</i>	(p. 6)

N° 2007-4142	<i>Santé psychique et logement - Participation de la Communauté urbaine au financement d'une formation-action menée par ABC-HLM -</i>	(p. 31)
N° 2007-4143	<i>Vénissieux - Quartier Max Barel - Tranche n° 2 - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du plan de financement -</i>	(p. 6)
N° 2007-4144	<i>Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial - Autorisation à signer les conventions avec la Commune et l'Etablissement public de restructuration commerciale et artisanale (Epareca) -</i>	(p. 6)
N° 2007-4145	<i>Chassieu - Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics du centre - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 6)
N° 2007-4146	<i>Vénissieux - Rue Paul Bert - Projet connexe T 4 - Projet de réaménagement - Bilan de concertation préalable -</i>	(p. 6)
N° 2007-4147	<i>Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil - Avenant à la convention-cadre -</i>	(p. 6)
N° 2007-4148	<i>Projet connexe à la ligne de tramway LEA - Bilan de la concertation pour le projet d'élargissement de la rue du 8 mai 1945 à Meyzieu -</i>	(p. 32)
N° 2007-4149	<i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 32)
N° 2007-4150	<i>Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Convention-cadre triennale 2006-2008 avec les associations Allies, Uni-est et sud-ouest Emploi - Participations 2007 -</i>	(p. 32)
N° 2007-4151	<i>Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise par des publics issus des territoires inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale - Conventions de participation financière -</i>	(p. 32)
N° 2007-4152	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Zone franche urbaine (ZFU) - Réalisation de la voie nouvelle V 19 et de la voie de desserte des établissements régionaux militaires (ERM) - Création des réseaux y afférents - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 6)
N° 2007-4153	<i>Meyzieu - Aménagement de la voie nouvelle VN 62 - Prolongement de la rue Ambroise Paré - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offres pour les travaux du lot n° 1 : opération 1334 -</i>	(p. 34)
N° 2007-4154	<i>Champagne au Mont d'Or - Aménagement de la route nationale 6 dans la traversée de Champagne au Mont d'Or - Convention de participation financière -</i>	(p. 5)
N° 2007-4155	<i>Charly - Aménagement de la rue de Contantin et de la route de Buye - Individualisation d'une autorisation de programme -</i>	(p.)
N° 2007-4156	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 6)
N° 2007-4157	<i>Lyon 2° - Place des Jacobins - Maîtrise d'oeuvre - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 35)
N° 2007-4158	<i>Couzon au Mont d'Or - Abords de la gare - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 6)
N° 2007-4159	<i>Oullins - Parc de stationnement Arlès Dufour - Adoption des tarifs de stationnement -</i>	(p. 6)
N° 2007-4160	<i>Lyon 1er, Lyon 4° - Parc de stationnement du Gros Caillou - Jalonnement - Convention avec la Ville -</i>	(p. 35)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4161	<i>Lyon 1er, Lyon 4° - Convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône - Participation financière à l'animation économique - Avenant n° 1 -</i>	(p. 6)
N° 2007-4162	<i>Convention de partenariat avec l'association Solen pour le développement d'une offre de services aux entreprises sur les ressources humaines - Année 2007 -</i>	(p. 36)
N° 2007-4163	<i>Association les Lyonnais de New York - Convention de soutien financier -</i>	(p. 36)
N° 2007-4164	<i>Management de centre-ville : convention avec l'association de gestion unifiée du centre-ville de Saint Priest - Subvention - Avenant n° 2 à la convention du 11 juin 2005 -</i>	(p. 38)
N° 2007-4165	<i>Convention avec la ville de Lyon dans le cadre du développement commercial et économique du quartier de Gerland - Subvention 2007 -</i>	(p. 6)

N° 2007-4166	<i>Neuville sur Saône - Subvention à l'Association de management de centre-ville - Convention 2007 -</i>	(p. 6)
N° 2007-4167	<i>Oullins - Subvention à l'association de management Oullins centre-ville - Convention 2007 -</i>	(p. 6)
N° 2007-4168	<i>Caluire et Cuire - Fonds de concours versé à la Ville dans le cadre de la mise en place du développeur commercial, artisanal et de services dans le quartier de Saint Clair - Convention -</i>	(p. 7)
N° 2007-4169	<i>Subvention versée à l'association Tendance Presqu'île - Convention 2007 -</i>	(p. 38)
N° 2007-4170	<i>Observatoire hôtelier de l'agglomération lyonnaise - Versement d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon -</i>	(p. 7)
N° 2007-4171	<i>Lyon - Maîtrise d'oeuvre de la sous-action Vélo'V du projet de développement de la Presqu'île - Convention 2007 -</i>	(p. 7)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4172	<i>Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'université de Lyon -</i>	(p. 7)
N° 2007-4173	<i>Compte administratif 2006 - Budget principal -</i>	(p. 9)
N° 2007-4174	<i>Compte administratif 2006 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 9)
N° 2007-4175	<i>Compte administratif 2006 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 9)
N° 2007-4176	<i>Compte administratif 2006 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 9)
N° 2007-4177	<i>Compte administratif 2006 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 9)
N° 2007-4178	<i>Compte administratif 2006 - Programmation pluriannuelle d'investissement -</i>	(p. 22)
N° 2007-4179	<i>Compte de gestion 2006 -</i>	(p. 9)
N° 2007-4180	<i>Récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections - Exercice 2006 -</i>	(p. 22)
N° 2007-4181	<i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2006 et budget supplémentaire 2007 -</i>	(p. 22)
N° 2007-4182	<i>Subvention de fonctionnement à répartir entre divers organismes -</i>	(p. 39)
N° 2007-4183	<i>Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (Symalim) - Modification statutaire - Mise en place d'un principe du droit de vote différencié au comité syndical -</i>	(p. 40)
N° 2007-4184	<i>SERL - Désignation d'un administrateur au conseil d'administration -</i>	(p. 7)
N° 2007-4185	<i>Réalisation, en partenariat avec l'association Respect et la communauté d'agglomération de La Rochelle, d'un outil informatique de gestion de bases de données pour l'observatoire de l'environnement - Développement de l'atelier de publication de cet observatoire - Convention de groupement de commandes - Adhésion à l'association Respect -</i>	(p. 7)
N° 2007-4186	<i>Parc de stationnement Juliette Récamier - Avenant n° 2 à la convention du 18 mai 1992 -</i>	(p. 7)
N° 2007-4187	<i>Prestations de reprographie administrative - Lots n° 1 et 2, marchés n° 030 292 B et 030 293 C - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société Alain Gilles repro -</i>	(p. 7)
N° 2007-4188	<i>Charbonnières les Bains - Chemin du Coucou qui chante - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 7)
N° 2007-4189	<i>Lyon 1er - Rue de Flesselles - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 7)
N° 2007-4190	<i>Boutique Zapa - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 7)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4191	<i>Décision d'élargir le bénéfice de l'adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 %, à tous les agents, dans le cadre de l'extension du Plan de déplacements d'entreprise (PDE) à tous les sites communautaires - Avenant à la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis, pour le financement d'une partie de cet abonnement -</i>	(p. 8)
N° 2007-4192	<i>Convention départementale Solidarité eau à intervenir avec différents partenaires - Année 2007 -</i>	(p. 9)
N° 2007-4193	<i>Givors, Grigny - Adhésion de Grigny et de Givors à la Communauté urbaine - Transport et épuration - Autorisation de signer une prolongation de convention par avenant n° 1 -</i>	(p. 8)

N° 2007-4194	<i>Jonage - Station d'épuration - Avenant aux conventions liant la Communauté urbaine et la Chambre de commerce et d'industrie, concessionnaire de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry - Exploitation et construction -</i>	(p. 9)
N° 2007-4195	<i>Pierre Bénite - Station d'épuration - Travaux de modernisation de la station - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché n° 010 405 K -</i>	(p. 8)
N° 2007-4196	<i>Champ captant de Crépieux Charmy - Travaux de protection dynamique par rechargement de nappe - Autorisation de signer un avenant - Complément d'individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2007-4197	<i>Givors, Grigny - Adhésion de Grigny et de Givors à la Communauté urbaine - Alimentation en eau potable - Autorisation de signer une prolongation de convention par avenant n° 1 -</i>	(p. 8)
N° 2007-4198	<i>Demandes d'aides financières à l'Agence de l'eau pour l'année 2007 au titre des actions et travaux à mener par la Communauté urbaine en matière d'assainissement, d'eau potable et de gestion des eaux pluviales - Approbation du dossier -</i>	(p. 9)
N° 2007-4199	<i>Actions de protection des espèces et des milieux - Soutien au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soin pour oiseaux sauvages du Lyonnais -</i>	(p. 8)
N° 2007-4200	<i>Chassieu, Charbonnières les Bains, Corbas, Craponne, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Francheville, Rochetaillée sur Saône, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Vénissieux, Tassin la Demi Lune - Projets-nature du plateau des Grandes Terres, des vallons des ruisseaux des Serres et des Planches, du ruisseau des Echets, de l'Yzeron, du Ribes et de ses affluents et du plateau des Hautes Barolles -</i>	(p. 9)
N° 2007-4201	<i>Saint Priest - Mise en oeuvre par les agriculteurs d'actions paysagères et de préservation de la biodiversité -</i>	(p. 8)
N° 2007-4202	<i>Volet agricole du contrat d'agglomération - Appel à projets 2007 - Subventions -</i>	(p. 9)
N° 2007-4203	<i>Prévention des risques, prévision des événements et protection des personnes et des biens - Convention avec la société universitaire Lyon III valorisation SA -</i>	(p. 8)
N° 2007-4204	<i>Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine - Approbation du programme 2007 - Attribution de fonds de concours d'investissement -</i>	(p. 9)
N° 2007-4205	<i>Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets -</i>	(p. 41)
N° 2007-4206	<i>Quai de Givors Bans - Pesage de boues - Convention avec la SDEI -</i>	(p. 9)
N° 2007-4207	<i>Changement de repreneur de l'aluminium issu des mâchefers - Contrat Eco-emballage - Avenant -</i>	(p. 8)
N° 2007-4208	<i>Délégation de service public de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne - Annexes - Dispositions à prendre à titre provisoire pour la chaudière de secours et l'installation d'un système de maintien en pression sur le site de l'usine d'incinération de Lyon-sud -</i>	(p. 8)
N° 2007-4209	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 8)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

Le mardi 12 juin 2007 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 1^{er} juin 2007 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sylvie Guillaume pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Guillaume, vous avez la parole.

(Madame Sylvie Guillaume est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Buna, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mme Decieux, M. Delorme, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Hugué, Imbert, Jeannot, Laréal, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mmes Petitjean, Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Roux de Bezieux, Sauzay, Serres, Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Touraine (pouvoir à M. Serres), Muet, Mme Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), M. Barral (pouvoir à M. Malaval), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Belaziz-Bouziani (pouvoir à M. Benarbia), MM. Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Bonnard (pouvoir à M. Perret), Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Buffet (pouvoir à M. Chapas), Mme David (pouvoir à M. Pacalon), MM. Denis (pouvoir à M. Reppelin), Forissier (pouvoir à M. Gonon), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Roche), Guimet (pouvoir à M. Dumont), Mme Isaac-Sibille (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Beauverie), Le Gall (pouvoir à M. Petit), Lévêque (pouvoir à M. Plazzi), Mme Marquaille (pouvoir à M. Deschamps), MM. Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Morales (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à M. Roux de Bezieux), M. Nissanian (pouvoir à M. Linossier), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), M. Philip (pouvoir à M. Gigot), Mme Psaltopoulos (pouvoir à Mme Tourniaire), MM. Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Sardat (pouvoir à M. Rémond), Mme Spiteri (pouvoir à M. Marquerol), MM. Turcas (pouvoir à M. Barret), Uhlrich (pouvoir à M. Sauzay).

Absents non excusés : Mme Pédrini, M. Balme, Mmes De Coster, Decriaud, MM. Guillemot, Nardone, Sturla, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Bouju (pouvoir à M. Abadie), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dubost (pouvoir à M. Bideau), M. Durieux

(pouvoir à Mme Vessiller), Mme Friehe (pouvoir à Mme Nachury), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), M. Lelièvre (pouvoir à M. Jeannot), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Terrot (pouvoir à M. Assi).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 2 mai 2007

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 2 mai 2007. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2007-4133 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 16 avril 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2007-4133.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4135 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Triangle Tase nord-est - Acquisitions et évictions - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Charrier comme rapporteur du dossier numéro 2007-4135. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2007-4137 - Approbation d'une convention de collaboration avec Itech entreprises pour la conduite d'une étude sur la mise au point d'un système de protection des arbres situés sur les chantiers - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4139 - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée - Convention avec le département du Rhône - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4154 - Champagne au Mont d'Or - Aménagement de la route nationale 6 dans la traversée de Champagne au Mont d'Or - Convention de participation financière - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4155 - Charly - Aménagement de la rue de Contantin et de la route de Buye - Individualisation d'une autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4156 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4158 - Couzon au Mont d'Or - Abords de la gare - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4137, 2007-4139, 2007-4154 à 2007-4156 et 2007-4158. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Pour cette ensemble de délibérations concernant des travaux de voirie, c'est un avis favorable de la commission avec, pour le projet numéro 2007-4156, une note qui modifie le montant prévu ; la modification porte sur un montant corrigé à **2 759 400 €** au lieu de 2 520 000 € annoncé. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Sous cette réserve, pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4140 - Lyon 6° - Extension du palais des Congrès - Cité internationale - Rectification du décompte général pour le marché de travaux du lot n° 50 - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2007-4141 - Soutien du 1 % logement à la construction locative sociale - Subvention dit concours 1 % - Relance au financement des opérations PLUS/PLAI réalisées dans le cadre du plan de cohésion sociale - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4143 - Vénissieux - Quartier Max Barel - Tranche n° 2 - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du plan de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4144 - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial - Autorisation à signer les conventions avec la Commune et l'Etablissement public de restructuration commerciale et artisanale (Epareca) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4145 - Chassieu - Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics du centre - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2007-4146 - Vénissieux - Rue Paul Bert - Projet connexe T 4 - Projet de réaménagement - Bilan de concertation préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2007-4147 - Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil - Avenant à la convention-cadre - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4152 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Zone franche urbaine (ZFU) - Réalisation de la voie nouvelle V 19 et de la voie de desserte des établissements régionaux militaires (ERM) - Création des réseaux y afférents - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4159 - Oullins - Parc de stationnement Arlès Dufour - Adoption des tarifs de stationnement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4140, 2007-4141, 2007-4143 à 2007-4147, 2007-4152 et 2007-4159. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4161 - Lyon 1^{er} - Lyon 4° - Convention avec la chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône - Participation financière à l'animation économique - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Allais comme rapporteur du dossier numéro 2007-4161. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. ALLAIS.

N° 2007-4165 - Convention avec la ville de Lyon dans le cadre du développement commercial et économique du quartier de Gerland - Subvention 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2007-4166 - Neuville sur Saône - Subvention à l'Association de management de centre-ville - Convention 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2007-4167 - Oullins - Subvention à l'association de management Oullins centre-ville - Convention 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2007-4168 - Caluire et Cuire - Fonds de concours versé à la Ville dans le cadre de la mise en place du développeur commercial, artisanal et de services dans le quartier de Saint-Clair - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2007-4170 - Observatoire hôtelier de l'agglomération lyonnaise - Versement d'une subvention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2007-4171 - Lyon - Maîtrise d'oeuvre de la sous-action Vélo'V du projet de développement de la Presqu'île - Convention 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4165 à 2007-4168, 2007-4170 et 2007-4171. Monsieur Calvel, vous avez la parole. Monsieur Calvel n'est pas là. Il s'agit d'une série de dossiers concernant le développement commercial et économique de différents quartiers, si personne n'a d'observation à apporter, la commission ayant donné un avis favorable, je vous propose de les adopter.

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. le vice-président CALVEL absent.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4172 - Désignation d'un représentant au conseil d'administration de l'université de Lyon - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2007-4184 - SERL - Désignation d'un administrateur au conseil d'administration - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4185 - Réalisation, en partenariat avec l'association Respect et la communauté d'agglomération de La Rochelle, d'un outil informatique de gestion de bases de données pour l'observatoire de l'environnement - Développement de l'atelier de publication de cet observatoire - Convention de groupement de commandes - Adhésion à l'association Respect - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2007-4186 - Parc de stationnement Juliette Récamier - Avenant n° 2 à la convention du 18 mai 1992 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4187 - Prestations de reprographie administrative - Lots n° 1 et 2, marchés n° 030 292 B et 030 293 C - Approbation d'un protocole transactionnel avec la société Alain Gilles repro - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2007-4188 - Charbonnières les Bains - Chemin du Coucou qui chante - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2007-4189 - Lyon 1^{er} - Rue de Flesselles - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2007-4190 - Boutique Zapa - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Duport comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4172 et 2007-4184 à 2007-4190. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Université de Lyon (dossier n° 2007-4172)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant. Le code des collectivités donne la possibilité de désigner notre représentant à main levée si l'assemblée accepte unanimement ce mode d'élection.

Je vous demande donc d'approuver le vote de cette désignation à main levée :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

L'assemblée est unanime.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai l'honneur de présenter ma candidature. Y a-t-il d'autres candidats ?

Je mets ma candidature aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Monsieur le président Collomb est désigné.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de cette désignation.

Désignation d'un représentant de la communauté urbaine au sein du conseil d'administration de la SERL (dossier n° 2007-4184)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant au conseil d'administration de la SERL. Je vous propose de même de voter à main levée.

Je vous demande donc d'approuver le vote de cette désignation à main levée :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

L'assemblée est unanime.

J'ai reçu la candidature de monsieur Barge. Y a-t-il d'autres candidats ?

Je mets la candidature de monsieur Barge aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Monsieur Barge est désigné.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4191 - Décision d'élargir le bénéfice de l'adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 %, à tous les agents, dans le cadre de l'extension du Plan de déplacements d'entreprise (PDE) à tous les sites communautaires - Avenant à la convention de partenariat avec le Sytral et Kéolis, pour le financement d'une partie de cet abonnement - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2007-4193 - Givors - Grigny - Adhésion de Grigny et de Givors à la Communauté urbaine - Transport et épuration - Autorisation de signer une prolongation de convention par avenant n° 1 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4195 - Pierre Bénite - Station d'épuration - Travaux de modernisation de la station - Autorisation de signer l'avenant n° 4 au marché n° 010 405 K - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4196 - Champ captant de Crépieux-Charmy - Travaux de protection dynamique par rechargement de nappe - Autorisation de signer un avenant - Complément d'individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4197 - Givors - Grigny - Adhésion de Grigny et de Givors à la Communauté urbaine - Alimentation en eau potable - Autorisation de signer une prolongation de convention par avenant n° 1 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4199 - Actions de protection des espèces et des milieux - Soutien au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soin pour oiseaux sauvages du Lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2007-4201 - Saint Priest - Mise en oeuvre par les agriculteurs d'actions paysagères et de préservation de la biodiversité - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2007-4203 - Prévention des risques, prévision des événements et protection des personnes et des biens - Convention avec la société universitaire Lyon III valorisation SA - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2007-4207 - Changement de repreneur de l'aluminium issu des mâchefers - Contrat Eco-emballage - Avenant - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2007-4208 - Délégation de service public de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne - Annexes - Dispositions à prendre à titre provisoire pour la chaudière de secours et l'installation d'un système de maintien en pression sur le site de l'usine d'incinération de Lyon sud - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4209 - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Roche comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4191, 2007-4193, 2007-4195 à 2007-4197, 2007-4199, 2007-4201, 2007-4203 et 2007-4207 à 2007-4209. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, le plan qui nous est présenté concerne un problème dont l'importance doit être hélas ! une fois encore démontrée et débattue.

Depuis de nombreuses années, des scientifiques, des techniciens ont annoncé et multiplié les mises en garde face au péril qui menaçait. Oui, notre air est de plus en plus irrespirable ! Responsables, nous le sommes tous, nous n'avons pas suffisamment pris au sérieux les alertes qui nous étaient adressées. Nous ne pouvons pas dire : "Ce n'est pas nous, c'est les autres !". Vis-à-vis de certains de nos concitoyens, nous pouvons avoir, c'est certain, quelques doutes quant à la mesure de sa véritable ampleur. Aujourd'hui, considérant le seul secteur des transports, nous arrivons à un niveau sans aucun doute gravissime qui, après lecture du texte proposé, oblige à définir des mesures contraignantes.

La pollution de l'air, comme la pollution des milieux aquifères d'ailleurs, est le problème de notre incompétence...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche, je ne comprends pas, vous nous présentez quel dossier ?

(Rires).

M. ROCHE : Excusez-moi, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour cette erreur regrettable !

La commission a émis un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés, le groupe Les Verts s'étant abstenu sur le n° 2007-4208.

Rapporteur : M. ROCHE.

N° 2007-4192 - Convention départementale Solidarité eau à intervenir avec différents partenaires - Année 2007 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4194 - Jonage - Station d'épuration - Avenant aux conventions liant la Communauté urbaine et la Chambre de commerce et d'industrie, concessionnaire de l'aéroport Lyon-Saint-Exupéry - Exploitation et construction - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4198 - Demandes d'aides financières à l'Agence de l'eau pour l'année 2007 au titre des actions et travaux à mener par la Communauté urbaine en matière d'assainissement, d'eau potable et de gestion des eaux pluviales - Approbation du dossier - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4200 - Chassieu - Charbonnières les Bains - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Francheville - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Vénissieux - Tassin la Demi Lune - Projets-nature du plateau des Grandes Terres, des vallons des ruisseaux des Serres et des Planches, du ruisseau des Echets, de l'Yzeron, du Ribes et de ses affluents et du plateau des Hautes Barolles - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2007-4202 - Volet agricole du contrat d'agglomération - Appel à projets 2007 - Subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2007-4204 - Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine - Approbation du programme 2007 - Attribution de fonds de concours d'investissement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2007-4206 - Quai de Givors Bans - Pesage de boues - Convention avec la SDEI - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4192, 2007-4194, 2007-4198, 2007-4200, 2007-4202, 2007-4204 et 2007-4206. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

M. LE PRÉSIDENT : La conférence des présidents a retenu que les rapports relatifs aux comptes administratifs donneraient lieu à débat.

Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles les comptes d'administration du président sont débattus, le conseil doit élire un président.

Nous avons coutume de désigner le doyen d'âge pour remplir cette fonction. Notre doyen d'âge est monsieur Téodori.

J'assisterai à la discussion, je répondrai aux questions puis je me retirerai au moment du vote.

(L'assemblée désigne monsieur Téodori).

M. LE PRÉSIDENT : Je vais demander à monsieur Téodori de venir me rejoindre pour présider les débats du compte administratif. Il va donc donner la parole à notre rapporteur, monsieur Jacky Darne, qui affûte sa pensée et organise ses dossiers.

N° 2007-4179 - finances et institutions - Compte de gestion 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Avant de laisser la présidence à monsieur Téodori, je vous demande d'approuver le compte de gestion de notre trésorier.

Je mets aux voix le rapport numéro 2007-4179 sur le compte de gestion :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Téodori voulez-vous prendre la place du président pour mener les débats sur ce compte administratif 2006.

Présidence de monsieur Téodori doyen d'âge

N° 2007-4173 - finances et institutions - Compte administratif 2006 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4174 - finances et institutions - Compte administratif 2006 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4175 - finances et institutions - Compte administratif 2006 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4176 - finances et institutions - Compte administratif 2006 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4177 - finances et institutions - Compte administratif 2006 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, les comptes administratifs sont soumis à notre approbation. Monsieur le vice-président Darne présentera ces dossiers puis, lorsque les débats

seront clos, nous passerons au vote après que monsieur le président ait quitté la salle des délibérations. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci. Messieurs les présidents et chers collègues, je présente le compte administratif ; vous me permettrez une présentation assez classique et assez rapide aujourd'hui, réunion électorale après oblige.

Le compte administratif de 2006 est présenté d'abord à partir des comptes consolidés, dont je rappelle qu'ils sont l'addition du budget principal, du budget annexe des eaux, de l'assainissement, des opérations d'urbanisme et du restaurant.

Les comptes de cette année sont retraités pour éviter les doubles comptes. Les explications plus techniques et détaillées ont été données tant en commission des finances qu'en comité budgétaire, donc c'est un rappel rapide que je fais ici. Les modalités de comptabilisation des subventions d'équipement, jusqu'ici en compte de fonctionnement et maintenant en compte d'investissement, ont en effet nécessité des retraitements des comptes qui sont présentés et projetés ici ; ceci rend évidemment la comparaison, à partir des documents officiels, toujours assez complexes. Mais je crois que les uns et les autres, grâce aux tableaux de recoupement qui ont été élaborés par les commissions et par la direction des finances, ont permis aux uns et aux autres de s'y retrouver.

Tout d'abord, pour les recettes de fonctionnement, si l'on regarde le budget principal, le compte administratif de 2005 était de 1 063 M€, le budget primitif de 2006 de 1 011 M€ et le compte administratif de 2006 de 1 051 M€, c'est vous dire que l'évolution a été de 3,72 % plus favorable que la prévision. Nous avions prévu 1 011 M€ de recettes et, en réalité, nous en avons eu 1 051,170 M€. En apparence, d'un compte administratif à l'autre, il y aurait une diminution de 1,15 % mais nous corrigeons en fonction du périmètre et l'augmentation est de plus 2,65 %, en fonction de ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Il en est de même pour les recettes consolidées qui, à cause de recettes différées du réseau de chaleur, apparemment diminuent de 0,3 %.

Sur les dépenses de fonctionnement du budget principal, le compte administratif 2005 était à 877 M€, le budget primitif à 853 M€, le compte administratif 2006 de 841 M€. Autrement dit, nous dépensons moins que prévu pour les dépenses et nous avons plus de recettes que prévu pour le budget principal. Si l'on prend les comptes consolidés, les résultats ne sont pas aussi favorables puisque l'évolution de compte administratif à compte administratif fait qu'en apparence, il y a diminution de 4,10 % mais, quand on corrige des opérations que j'ai indiquées tout à l'heure, l'évolution est de plus 3,76 %. C'est vous dire qu'il est assez compliqué de s'y retrouver puisque, suivant que l'on prend le budget principal ou le budget consolidé, d'une part, et, d'autre part, que l'on compare par rapport aux prévisions ou par rapport au compte administratif, nous avons des résultats différents.

Si je reformule les choses, c'est que nous sommes meilleurs que ce que nous avions prévu. Le budget primitif était assez compliqué. Le compte administratif est meilleur que les prévisions. Par contre, par rapport au compte administratif de l'année précédente, nous avons une évolution qui est moins favorable. Voilà ce qu'il convient de retenir.

Les dépenses de fonctionnement consolidées augmentent de 3,2 % d'un compte administratif à l'autre. Je ne parle pas par rapport au budget primitif, c'est-à-dire aux prévisions où les résultats sont favorables d'un compte administratif à l'autre, l'augmentation est de 3,2 %, supérieure à l'évolution des prix.

Je décris les produits de fonctionnement, d'abord dans la structure générale : la fiscalité, dont la taxe professionnelle, représente 53 % de nos recettes, les dotations de l'Etat, dont la DGF, 32 %, les autres produits, services, produits exceptionnels et divers 14 %.

Si l'on observe l'évolution de la taxe professionnelle, donc les recettes fiscales, la progression de nos bases est de 2,5 %. Le taux de 2006 est identique au taux de l'année précédente, 20,01 %, mais je rappelle qu'avec Givors et Grigny, nous passons en taux de convergence à 20,09 %.

L'analyse de l'évolution des bases de taxe professionnelle montre qu'il y a de plus en plus un écart entre l'évolution du PIB, produit intérieur brut, et l'évolution des bases de taxe professionnelle. Cela vient évidemment de l'évolution fiscale de ce que l'on retient dans la taxe professionnelle. Je rappelle qu'il n'y a plus de partie salaires et donc la partie soumise à la conjoncture varie beaucoup moins qu'antérieurement. Les bases sont composées de 80 % d'équipements et de biens mobiliers, donc d'un capital qui reste relativement stable -les investissements viennent évidemment augmenter cette base-, le foncier représente 15 % et les recettes 5 % -il s'agit des bénéfices non commerciaux-.

Les produits encaissés de taxe professionnelle ont été de 520 M€ mais je rappelle que, sur ces 520 M€ -donc, je l'ai dit tout à l'heure, progression des bases de 2,5 %-, il y a les attributions de compensations que l'on reçoit des communes, celles qui avaient une TH supérieure à la TP au moment de la création de la taxe professionnelle unique et qui nous reversent 10,9 M€ et, à l'inverse, le Grand Lyon reverse aux communes qui avaient plus de TP que de d'impôt ménages 208,4 M€. La dotation de solidarité, telle que nous l'avons votée ici, représente 14,8 M€ versés aux communes. Donc le produit restant à la Communauté urbaine est de 308,4 M€ ; cela représente une progression de 2,3 %, c'est-à-dire de 6,9 M€. Voilà l'augmentation résultant de la progression de la richesse locale.

A titre d'information, puisque nous avons 2,3 %, les autres communautés urbaines augmentent dans des proportions assez voisines ; par exemple, Marseille est en progression de 1,85 %, Lille est en progression de 0,88 %, Bordeaux de 2,77 %, Strasbourg de 2,53 % ; par contre, Nantes augmente davantage avec 4,49 %, Dunkerque avec 5,77 %, Nantes étant une Communauté urbaine relativement nouvelle et Dunkerque ayant eu des bases en forte augmentation compte tenu de certains développements qu'il y a eu dans la Communauté urbaine.

Si l'on prend les autres recettes de fonctionnement :

- la dotation globale de fonctionnement augmente de 1,6 % avec une inflation de 1,8 % -on voit donc que la part Etat est en légère diminution- ;

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente de façon plus sensible : 10,3 %. Vous vous souvenez qu'en 2006, à cause des investissements pour la mise aux normes des équipements de traitement des ordures ménagères, nous avons augmenté les taux de 7 %. La recette de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est à 95,6 M€, en progression donc ;

- la redevance d'assainissement est à 52 M€ ;

- les recettes de péage s'élèvent à 27,4 M€ ;

- les recettes d'incinération sont de 14,4 M€ contre 16,8 M€ en 2005 mais une partie est recouvrée en 2007 ;

- les cessions foncières sont de 16 M€ -et donc favorisent évidemment l'équilibre de la Communauté urbaine- contre

9,8 M€ en 2005 ; les recettes de cessions foncières seront également significatives en 2007 mais nous avons vu lors du vote du budget primitif qu'évidemment, il y a stabilisation de ces recettes.

Les charges de fonctionnement sont à 879 M€. On a vu tout à l'heure les enveloppes totales. Je développe les masses principales sans entrer à l'excès dans les détails mais pour que chacun puisse savoir d'où viennent les sommes.

Les charges de personnel augmentent de 2,5 % à périmètre constant, c'est-à-dire hors de la correction de 2,7 M€ pour la régie intéressée du périphérique puisque, là, il y a eu création de postes et un changement de statut qui fait que du personnel est maintenant à l'intérieur de la Communauté urbaine. L'effectif payé par la Communauté urbaine est passé de 4 597 agents à 4 586 au 31 décembre 2006, il y a donc maintien du personnel payé par la Communauté urbaine ; quand on regarde en effectifs moyens, on voit une légère augmentation, donc on peut dire qu'il y a stabilisation du personnel ; l'effet du GVT (1,79 %), le reclassement des agents de catégorie C ont eu évidemment un effet et l'augmentation du point d'indice a été de 0,4.

Les subventions -c'est le principal poste de dépenses, je le rappelle- : 188 M€ contre 175 M€ l'année dernière :

- le montant versé au Sytral, 115 M€, un peu plus de 2 % ; en réalité, l'application du contrat fait que, pour l'année, c'était 1,8 mais il y a eu un rattrapage de 300 000 € sur l'année précédente ;

- le SDIS, 25,1 M€ ; je rappelle que l'on n'a toujours pas soldé le problème du différend avec le Département et qu'il y a des sommes en réserve pour cela ;

- avec les offices HLM, c'est 4,3 M€ que nous versons ;

- 4,1 M€ pour l'Agence d'urbanisme ;

- et évidemment les versements pour les zones d'aménagement concerté pèsent de façon très importante sur nos finances avec 28,8 M€.

Dans les autres dépenses de fonctionnement, 225,6 M€ :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères, 67 M€,

- le nettoyage des espaces publics, 27,5 M€,

- l'entretien de voiries, 40,7 M€,

- l'entretien des réseaux et stations d'assainissement, 22 M€.

Nous sommes, dans le compte administratif, à + 3,3 % ; c'était des évolutions annoncées. Je rappelle que la taxe que nous avons augmentée permet de compenser les augmentations de dépenses.

Si l'on observe le solde de 2006, l'autofinancement brut de l'année est à 252,1 M€, 1 131 M€ de recettes, 879 M€ de dépenses. L'évolution de notre capacité d'autofinancement depuis le début du mandat fait que nous avons une continuité.

L'épargne de gestion, 287 M€ (un léger tassement à - 0,4 %), l'épargne brute 255 M€ (- 1,3 %), l'épargne nette après remboursement net du capital de la dette, 162,8 M€.

Depuis le début de mandat, l'autofinancement est passé de 209 M€ en 2002 à 252 M€ en 2006. C'est l'indice qui montre, contrairement aux craintes de certains, que nous avons maintenu un équilibre financier continu depuis le début de mandat. Nous avons donc maintenu l'augmentation des dépenses par rapport aux recettes dont nous disposons. Il n'y

a donc pas eu d'inversion d'équilibre financier depuis le début puisque c'est 43 M€ de plus d'autofinancement, ce qui a permis de financer les autofinancements tels qui ont été fixés par le plan de mandat et tels qui sont réalisés. Donc maîtrise sur l'ensemble du mandat des dépenses par rapport aux recettes puisqu'il y a amélioration de l'autofinancement et réalisation des investissements sans endettement excessif ainsi que nous allons le voir immédiatement.

Les frais financiers, cependant, sont en augmentation cette année ainsi que nous l'avions annoncé, d'une part, par la revalorisation des taux, d'autre part, par un endettement supérieur. Il n'empêche que les frais financiers représentent seulement 34,9 M€ et que la progression est de 2,3 %. L'évolution des taux d'intérêt et des emprunts dans les années prochaines ne mettront pas en péril la Communauté urbaine parce qu'une bonne part des emprunts sont souscrits avec des taux fixes et que, quand il s'agit de taux variables, les précautions que nous avons prises font que nous ne supporterons pas de façon significative l'évolution des taux. Par contre, nous supporterons évidemment l'augmentation de l'endettement puisque l'endettement continuera de croître, probablement en fonction des investissements réalisés en 2007.

L'amortissement de la dette est à 128,6 M€, 15 % de plus que l'année dernière.

L'encours consolidé est à 1 153 M€, donc une progression mais nous sommes à des niveaux d'endettement qui sont de ce début de mandat donc nous rattrapons ce qui était toujours indiqué.

Le taux actuel de l'emprunt qui reste est à 3,76 % ; nous sommes plutôt en dessous de la moyenne des collectivités parce les capacités d'emprunt du Grand Lyon lui donnent évidemment un avantage comparatif.

La durée résiduelle moyenne des emprunts est de 12,7 ans.

Les ratios de santé financière : le service de la dette, aussi bien le remboursement du capital que les intérêts, représente 11,1 % des dépenses de fonctionnement contre un engagement que nous avons de 20 % ; on pourrait dire que nous pouvons augmenter de façon significative -pas doubler mais enfin pas loin- l'endettement. En termes de capacité de désendettement - mais c'est un ratio qui est plus fragile parce que l'autofinancement peut bouger plus, le premier est moins sensible aux évolutions d'autofinancement-, 4,6 années de capacité de désendettement par rapport à l'engagement que nous avons de 11 années donne évidemment des marges très significatives.

L'investissement -

Depuis 2002, c'est 1,945 M€ d'autorisations de programme que nous avons voté en investissement et, pour l'année 2006, c'est 294,6 M€ plus 54 M€ de subventions passées en investissement maintenant qui ont été réalisés en coût net. Et, là encore, le plan de mandat et le budget primitif se réalise.

La capacité financière du début de mandat était, je le rappelle, de 1,528 milliard d'euros, les crédits de paiement réalisés de 2002 à 2006 ont été de 1,157 milliard d'euros. En 2007, la prévision de réalisation de crédits est de 400 M€. Vous voyez donc que nous sommes exactement dans la consommation de ce qui était prévu et donc nous réalisons très scrupuleusement le plan de mandat, avec évidemment des variations assez fortes entre le début et la fin du mandat.

Nous avons là les opérations qui ont été réalisées par un classement qui est toujours présenté chaque année, à la

demande de certains groupes politiques, qui consiste à tenter de ventiler nos investissements en distinguant les grands équipements d'agglomération, les équipements structurants, les équipements dans telle ou telle zone, les opérations d'intérêt communal et les opérations globalisées de voirie ; on distingue deux parties pour chaque type d'investissement : à gauche, les autorisations de programme votées, à droite le réalisé. Vous voyez que nous continuons d'avoir un retard sur les opérations d'intérêt communal mais que sinon la réalisation est assez bonne.

Je rappelle qu'autorisation de programme ne veut pas dire que l'on dépense tout puisque évidemment cela dépasse le plan de mandat et se reporte sur les années suivantes également. Il faut évidemment regarder l'écart, qui est normal :

- les opérations d'intérêt communal, 36 % d'AP votées et 28 % de part réalisée,
- le fonctionnement des services, 4 et 5 %,
- les grands équipements : 25 et 24 %.

Donc bonne réalisation mais on est un peu plus faible sur les opérations communales-

Juste deux zooms sur la durée :

- une des lignes qui a le plus augmenté, c'est l'évolution très significative du logement social puisque l'on est passé de 8 à 25 % sur les années 2002 à 2006 ;
- sur les transports urbains, augmentation de 10 %, augmentation forte également.

Donc l'analyse financière, évidemment, montre que notre gestion, pendant ces six ans, a permis de garder un bon équilibre financier. Mais, au-delà de ce compte administratif, sur la durée et sur ce que nous avons indiqué, c'est :

1° - l'exécution du plan de mandat (investissements réalisés en volume),

2° - la maîtrise des dépenses de fonctionnement, puisque nous avons une amélioration de l'autofinancement.

Dans un contexte politique et économique et social difficile, puisque contrairement au mandat précédent, les recettes ont crû beaucoup moins vite. La taxe professionnelle unifiée que nous avons votée en début de mandat a donné une évolution des recettes très contrainte puisque, en moyenne, ce fut de l'ordre de 2, 2,5 % avec une année à 1 % et la DGF versée par l'Etat a augmenté, sur le mandat, moins vite que l'inflation, ce qui a donc contraint évidemment la Communauté urbaine à une gestion particulièrement rigoureuse. Ce fut grâce à ceux qui ont géré ses services, grâce aux outils de gestion mis en place par la direction : gestion de projets, centres de responsabilité, gestion des processus ; tout cela, je crois, a contribué à ce que tous les services soient plus efficaces. Mais, vous le comprenez bien, je veux remercier particulièrement ceux qui, dans tous les services, ont des responsabilités financières, et tout particulièrement la direction des finances, remercier tous ceux des différents groupes qui participent au comité budgétaire, à la commission des finances et qui investissent dans le suivi de la gestion.

J'en ai terminé, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : La conférence des présidents a retenu différentes interventions. Je voudrais donner la parole au groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel.

M. le vice-président PILLONEL : Monsieur le président, je serai bref. A l'écoute du rapport que nous a fait Jacky Darne, nous relevons surtout l'effet significatif au niveau du logement social qui passe de 9 à 25 M€ de réalisations en quatre ans et je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur la réalisation en volume qui a augmenté de façon très considérable sur les travaux puisque, sur le périmètre PPI mais tout globalisé, nous sommes à 87 % de réalisations.

C'est une bonne nouvelle mais, en même temps, cela nous confirme que pour les investissements que nous faisons -et notamment en voirie puisque je m'occupe de la voirie- cela appellera certainement à une révision des sommes annuelles allouées de façon à ce que nous puissions mieux répondre aux demandes des communes. Mais, déjà, ce qui est intéressant c'est que nous avons fait évoluer d'une façon très considérable la réalisation : je me souviens qu'au début du mandat, nous étions à 70 % de réalisations ; nous sommes presque à 90 % et si je parle de la voirie, nous avons fait 99 % de réalisations l'année passée. Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du groupe Radical.

Mme la vice-présidente MAILLER : Monsieur le président, chers collègues, je serai encore beaucoup plus brève et n'entrerai pas dans le débat mais dans le constat.

Ce compte administratif 2006 contient pour nous les trois points forts qui font le succès de nos engagements, à savoir des engagements tenus, un plan d'investissements bouclé, des dépenses de personnel maîtrisées. Ces trois points sont pour nous la preuve de la qualité de la gestion du Grand Lyon et de l'inéluctable nécessité de poursuivre le développement politique d'une agglomération qui aujourd'hui rayonne.

Au nom du groupe Radical, je tiens à remercier le vice-président Darne et toutes les équipes administratives pour leur sérieux et leur rigueur et pour -je dois le dire- les tableaux de recoupement qui ont grandement facilité la lecture. Le groupe Radical votera favorablement le compte administratif et ses annexes.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, j'interviendrai également brièvement en trois points.

D'abord, premier point, pour constater que le compte administratif est conforme aux prévisions, ce qui est l'essentiel et également que les engagements ont été tenus, les investissements réalisés, et ce dans un contexte financier difficile -comme le président Darne l'a souligné-. La dette ne représente que 4,6 années sur un ratio de onze, avec une épargne nette élevée, ce qui signifie bien sûr une excellente gestion- et, pour cela, on doit en féliciter également les services et le vice-président- mais cela signifie également que nous disposons de marges de manœuvre et que nous avons échappé à l'impasse financière.

Le deuxième point c'est que nous l'avons fait dans un contexte qui n'était pas favorable mais au contraire défavorable puisque, comme cela a été souligné, l'évolution de la DGF a été inférieure à l'inflation et que l'évolution des bases de taxe professionnelle ne reflète pas -et moins que jamais, année après année- la réalité du dynamisme économique, ce qui est le fruit d'un certain nombre de déductions fiscales qui ne sont pas compensées pour

les collectivités locales. Donc, malgré ce contexte défavorable, les comptes et les réalisations, les engagements ont été tenus.

Ma conclusion, en troisième point, c'est que nous disposons pour l'avenir de marges pour renforcer les priorités du plan de mandat, en particulier, en ce qui concerne notre groupe, le développement des transports en commun plus que jamais nécessaire -on va le voir dans les débats qui vont suivre dans cette séance-, le développement du logement social et tout le travail sur la solidarité, l'équilibre social, économique et humain de l'agglomération et enfin le développement des actions liées à l'Agenda 21, un sujet que nous allons sans doute aborder dans les temps à venir.

Donc, voilà, chers collègues, ce que je voulais indiquer, en concluant bien sûr sur un vote favorable au compte administratif. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est au groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, dans ce climat où nous débattons, entre élections, on ne peut pas ne pas être intéressé par ce temps de l'élection et le temps où l'on est déçu de l'élection.

Je lis dans un article du *Monde* daté du 9 juin 2007 : "Nicolas Hulot juge insuffisants les petits pas du G8 sur le climat" et, dans son interview, il relate : "Il faut envisager une décroissance sélective avec un découplage dans la production, c'est-à-dire une réduction des flux de certaines matières et des ressources énergétiques." Il dit aussi -et cela est très intéressant car cela va être l'objet des débats qui vont venir-, à la question : "En France, la construction de 2 500 kilomètres d'autoroutes est programmée ; cela vous paraît-il cohérent dans la lutte contre l'effet de serre ?", il répond bien entendu que ce n'est pas cohérent et qu'il faut aujourd'hui arrêter ce programme autoroutier et que, finalement, peut-être que certains ont cru que l'avenir était dans le gagner plus et que peut-être, pour vivre mieux, il faudra consommer moins.

Car s'il y a bien un acte politique majeur, c'est le budget et le compte administratif et aujourd'hui nous sommes tout de même au tournant d'une analyse pratiquement en fin du mandat communautaire.

Je crois que le premier temps de ce constat du compte administratif c'est de reconnaître que la gestion a été tout à fait satisfaisante, j'allais dire presque une gestion en bon père de famille compte tenu des contraintes budgétaires qui sont apparues au cours de ce mandat, dont certaines ont été rappelées et tout à fait significatives.

Le premier point c'est que la TPU ne donne pas -et pour des tas de raisons et notamment les réformes de la TPU, enfin les réformes de la taxe professionnelle plus exactement- des recettes miraculeuses et que cela suit globalement l'inflation, que les dotations de l'Etat sont plutôt en baisse, ce qui donne une gestion de fait équilibrée sur le temps avec des améliorations de gestion mais qui ne permettent pas de rêver que demain on va pouvoir "flamber la baraque" et faire des dépenses inconsidérées. Et on trouve d'ailleurs, comme c'est souvent classique en fin de mandat, un début de la baisse de l'épargne brute, une baisse de l'épargne nette qui est due à une augmentation de l'encours de la dette qui était, en début de mandat, de 1 039 M€ et qui est passée à 1 153 M€, avec une augmentation des frais financiers, comme cela a été justement indiqué.

Nous sommes dans les logiques d'une fin de mandat, d'une gestion en bon père de famille mais qui trouvent naturellement la limite à un exercice pour l'avenir. Quand on regarde la

réalisation du plan de mandat, qui était ambitieux, par rapport aux moyens que nous avons -il était à 1,5 milliard d'euros de capacité financière-, il y a lieu de penser que, dans les années à venir et au prochain mandat, il ne sera guère possible de faire mieux. On ne pourra pas, je crois, faire rêver de la capacité à faire mieux, au mandat suivant, que nous avons été capables de le faire à ce mandat, sachant qu'il y a des dépenses contraintes, c'est-à-dire que, pour les six années à venir, un milliard de projets nouveaux sera déjà un objectif extrêmement fort compte tenu de ce que sont aujourd'hui les collectivités locales et les modes de financement des collectivités locales.

Cela nous permet tout de même de souligner une observation un peu plus négative sur les chiffres qui ont été donnés -nous l'avons dit lors de ces différentes interventions-, c'est la faiblesse du soutien au Sytral qui était de 106,8 M€ en début de mandat qui est passé à 114,9 M€ en fin de mandat, c'est-à-dire qu'en tant que tel, le soutien au Sytral était en dessous de l'inflation. Cela voudra dire que notre ambition politique s'inscrira beaucoup plus fortement dans les transports collectifs, de même qu'il s'inscrira dans les objectifs de modes doux où, après le résultat positif de Vélo'V, il faudra bien s'engager plus fortement dans le développement des pistes cyclables.

Mais nous voulons déjà souligner que, probablement, l'une des pistes d'économies et de bonne gestion pour le mandat futur, c'est la réorganisation institutionnelle de ce système complexe, avec LPA, avec le Sytral, avec l'idée d'une grande structure organisatrice des transports collectifs à l'échelle de la Région et penser en harmonie avec la Région. Ce sera un des chantiers de demain sur lequel nous devons insister pour les prochains mandats.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Le groupe UDF et apparentés veut intervenir.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, la difficulté de l'exercice est de comparer, au cours de ces dernières années, l'évolution des dépenses et des recettes à travers des comptes administratifs qui ne sont pas présentés de la même façon. Cependant, nous pouvons faire quelques observations quand à l'évolution des recettes et des dépenses.

Au niveau des recettes, si, au cours de l'exercice, celles-ci ont été réalisées convenablement, toutefois, au niveau des recettes fiscales et des dotations de l'Etat, il y a lieu de remarquer la faiblesse de la progression des dotations de l'Etat, la DGF évoluant moins vite que l'inflation.

Quant à l'évolution de la ressource de la taxe professionnelle, il y a lieu de s'inquiéter, même si l'augmentation de son produit est supérieure à l'inflation : la réforme de celle-ci qui a supprimé la part salaires a été loin d'être compensée, l'évolution de cette recette n'est pas satisfaisante.

Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, son augmentation a permis de prendre en compte de nouvelles dépenses dont l'augmentation sensible est due à l'ouverture des nouvelles déchèteries et aux mises aux normes des nouvelles usines d'incinération.

Quant aux autres recettes, en particulier les cessions de biens, celles-ci sont très spécifiques et n'assurent pas des ressources pérennes.

C'est pourquoi il convient d'être prudent quant à la progression de nos dépenses de fonctionnement. Même si certaines dépenses comptabilisées en fonctionnement ont été transférées en investissement, il y a lieu d'analyser l'évolution de celles-ci, même si, au global, elles ne progressent que de 1,83 %.

Les subventions versées au Sytral et au SDIS sont importantes mais je crois qu'elles sont indispensables. Un effort important doit être souligné à travers les dotations versées aux ZAC. Il en est de même concernant le logement social, les acquisitions foncières. L'effort dans le secteur de la propreté et la mise aux normes des deux usines d'incinération ainsi que la création de déchèteries doivent être soulignés. Mais nous devons aussi maintenir notre effort quant aux travaux de voirie car les besoins dans nos communes sont importants. Quant aux charges de personnel -je le précise-, celles-ci doivent être contenues quant on sait que l'augmentation de 2,43 % est supérieure à l'augmentation de la DGF et, bien sûr, nous avons dû prendre en compte les charges dues à la revalorisation des catégories C de la fonction publique territoriale.

Autre point qui pèse bien sûr sur la croissance de nos charges, c'est la hausse des frais financiers, la hausse des taux d'intérêt. C'est normal, nous avons fait davantage appel à l'emprunt car nous avons beaucoup d'investissements mais la dette a raisonnablement augmenté et la part d'autofinancement reste satisfaisante, même si nous devons être vigilants.

Dans le domaine de l'investissement, le taux de consommation des crédits s'est amélioré dans la mesure où la réalisation de la PPI s'accélère. C'est tout de même plus de 1,057 milliard d'euros qui a été dépensé. Des investissements significatifs, qui ont été réalisés dans les domaines tels que les transports, le logement, la voirie, les aménagements de requalification, qui nous apparaissent indispensables au développement de notre cité. Il en est de même au niveau du budget des eaux et de l'assainissement qui s'inscrit dans le développement durable.

Aussi est-il souhaitable, suite à une analyse approfondie de nos finances communautaires, que l'Etat -et la nouvelle législature pourrait s'en inspirer- dote notre collectivité de ressources fiscales pérennes permettant d'améliorer l'autonomie financière de notre établissement public. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. C'est le groupe Communiste qui intervient.

M. PLAZZI : Monsieur le président, l'examen du compte administratif, au-delà de son aspect comptable, est en quelque sorte le juge de paix de notre action politique en termes de dépenses publiques, de ses orientations au service du plus grand nombre de nos concitoyens. C'est la vérification de notre engagement pour l'intérêt général. C'est aussi le moment privilégié de vérifier si nous avons mobilisé les moyens financiers de nos ambitions, notamment celle de réduire la fracture spatiale encore bien présente dans notre agglomération. C'est aussi, à travers l'examen de ce compte administratif, l'occasion de jeter les bases sur les enjeux du futur et trouver comment renforcer le lien social de ce qui fait le quotidien des habitants de cette agglomération, l'emploi, le logement, les transports, la qualité de vie, de ce qui rassemble l'ensemble d'une population, de la ville centre aux autres communes, des quartiers dits populaires aux cités dites résidentielles.

Sans vouloir faire un compte exhaustif, ligne par ligne, de nos dépenses et recettes qui somme toute restent relativement stables dans leur globalité, il n'y avait rien à attendre cette année d'un grand bouleversement avec une évolution de taxe professionnelle relativement faible, 2,50 %, et les modifications qui ont eu lieu avec les nouvelles lois. Malgré une situation économique nationale déprimante, la dynamique de notre agglomération tire encore un peu vers le haut mais pour combien de temps ? Il y a à mettre en parallèle des compensations d'Etat qui restent faibles, notamment la DGF qui évolue moins

vite, moins fortement que l'inflation ; d'une manière générale, l'ensemble des dotations enregistre de légères diminutions, ce qui, additionnées les unes aux autres au fil des années, représente des recettes en forte baisse et des manques à gagner.

Dans ce contexte, nos services ont dû déployer beaucoup d'efforts pour atteindre, tant en recettes qu'en dépenses, des taux de couverture dépassant largement les 90 % de taux de réalisation. Car, en réalité, c'est à cela que nous pouvons mesurer l'action du Grand Lyon, que ce soit par des subventions à l'équilibre des ZAC, en faveur du logement social, des transports et notamment l'accompagnement des investissements au PDU, de l'action dans le secteur de la propreté et dans beaucoup d'autres domaines. Les grands défis concernant les déchets, qu'ils soient ménagers ou autres, nous obligent à persévérer dans la mise en place d'autres déchèteries car il y a là un véritable gisement de services publics pour nos concitoyens.

Notre effort soutenu à l'investissement, qui colle au plus près de notre engagement sur la PPI, s'inscrit dans cette volonté de mandat d'aller au plus près des besoins, en concertation avec les élus locaux. Il faut certainement encore mieux travailler aux questions de proximité, mettre en réflexion toute la dimension de la concertation. Ce mandat en a jeté les bases. Forts de cette première expérience, allons de l'avant !

Pour une agglomération encore plus solidaire, nous avons des atouts, un personnel compétent et motivé, qui ne demande qu'à être encore mieux formé et qui, contrairement à ce que d'aucuns disent, ne représente pas un coût excessif mais plutôt une ressource qu'il convient de valoriser.

A l'heure où l'ambiance générale s'interroge sur l'affectation des dépenses voire leur réorientation pour mieux les maîtriser, où la tentation de décroissance deviendrait la pensée unique, nous persistons à penser et à revendiquer qu'il y a encore de nombreux besoins qui restent à satisfaire dans notre agglomération, malgré des efforts de solidarité certains. Nous sommes donc d'autant plus favorables à la poursuite dans cette volonté politique. Nous sommes disponibles pour la mobilisation démocratique et exiger notre dû, notamment auprès de l'Etat afin qu'il tienne ses engagements et bien au-delà.

Dans ces conditions et après ces quelques remarques, notre groupe apportera un vote positif à ce compte administratif

M. LE PRÉSIDENT : C'est le groupe Union pour la Communauté qui prend la parole.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes appelés à débattre aujourd'hui, pour la septième et dernière fois de la mandature, de la situation financière de notre collectivité dans le cadre de la présentation du compte administratif de l'exercice 2006. Aussi, au-delà des résultats de l'exercice, il me paraît légitime de procéder à l'analyse de l'évolution de nos finances depuis 2001 et d'en tirer quelques enseignements utiles pour l'avenir.

Le premier élément qu'il convient de prendre en compte c'est l'évolution comparée des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement. L'analyse de cette évolution est rendue difficile par un certain nombre de paramètres qui faussent les comparaisons. Il y a d'abord les changements de nomenclature intervenus dans la comptabilité ; ainsi, l'application de la M 14 a entraîné le transfert de certaines subventions d'équipement de la section de fonctionnement à celle d'investissement. Dans ce premier cas, il est relativement facile de rétablir des bases de comparaison pertinentes. Mais il

y a aussi les interprétations de l'exécutif qui amènent celui-ci à exclure du champ certaines recettes ou certaines dépenses au motif qu'elles sont exceptionnelles et que, de ce point de vue, elles altèrent le jugement que l'on pourrait porter sur l'évolution. Dans ce second cas, il peut arriver que certains choix soient discutables. Ce n'est pas le cas cette année mais cela est arrivé dans le passé.

La difficulté d'appréciation est bien réelle et j'en veux pour preuve que les documents du compte administratif 2006 sur lesquels nous travaillons donnent des versions différentes sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Le rapport sur lequel nous délibérons indique, page 51, une progression des dépenses de fonctionnement de 1,83 % après retraitement alors que le document présenté au comité budgétaire et qui a été confirmé par le vice-président aujourd'hui annonce une augmentation de 3,76 % toujours après retraitement.

Malgré ces difficultés, il est cependant possible d'esquisser une appréciation objective sur l'évolution comparée des recettes et des dépenses.

Sur la période de la mandature, si l'on calcule l'évolution entre l'année 2000, dernière année de la mandature précédente, et l'année 2006, dernière année théorique de la mandature actuelle, on constate que les dépenses ont augmenté de 56 % pendant que les recettes augmentaient de 53 %. On peut donc dire que la tendance, sur le moyen terme, est plutôt celle d'une progression plus rapide des dépenses que des recettes et, par ailleurs, une évolution beaucoup plus forte que l'inflation. Ce résultat pourrait être considéré comme satisfaisant s'il n'y avait pas eu d'augmentation de la fiscalité directe. Or, je rappelle que l'assemblée a voté une augmentation des impôts de 7 % en 2002 et que, plus récemment, c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a connu une hausse conséquente. Au début de la mandature, le président Darne avait érigé en obligation impérative le fait de ne pas augmenter les dépenses plus que les recettes ; il y est parvenu en 2003 et 2005, au contraire de 2002, 2004 et 2006, années où la progression des dépenses a été plus forte que celle des recettes.

Le second élément qui doit faire l'objet de notre attention c'est la fiscalité. Je ne m'attarderai pas sur cet aspect car j'ai eu l'occasion, à de très nombreuses reprises, de dire notre opposition à toute hausse de la fiscalité. J'ai parfaitement conscience qu'il s'agit d'un objectif très difficile à atteindre compte tenu des contraintes financières auxquelles les collectivités territoriales doivent faire face. Mais je crois que la situation dégradée des finances publiques de la Nation nous impose de respecter une certaine rigueur budgétaire même si l'Etat ne donne pas le bon exemple en la matière.

Le troisième élément à étudier concerne le niveau d'endettement de la collectivité. Pour la première fois, en 2006, l'encours de la dette (1 153 M€) est passé au-dessus de l'encours existant en 2001. Cette dégradation, encore relativement modeste, va sans doute s'accroître en 2007 compte tenu de la réalisation des investissements programmés. Elle est aussi, semble-t-il, annonciatrice d'une hausse de la fiscalité au début de la prochaine mandature si des efforts accrus ne sont pas entrepris pour limiter l'accroissement des dépenses de fonctionnement.

Enfin, dernier élément, en matière d'investissement, le plan de mandat sera quasiment réalisé fin 2007, c'est-à-dire sur sept exercices, alors qu'il devait l'être sur une période normale de six ans.

Au total, la gestion financière de notre collectivité durant les six dernières années n'aura pas marqué de rupture avec les gestions antérieures. Le choix de l'accroissement substantiel de

la fiscalité en début de mandat a permis de limiter l'endettement à un niveau comparable à ce qu'il était au début de la mandature, il a permis aussi de contenir la progression des dépenses de fonctionnement au niveau de celle des recettes, de sorte que l'accroissement de la fiscalité a servi essentiellement à financer le fonctionnement et non pas à dégager des marges supplémentaires pour l'investissement.

En conclusion, quels sont les enseignements que l'on peut tirer pour demain ? D'abord, à très court terme, la préparation du budget 2008 va s'avérer extrêmement périlleuse étant donné qu'une hausse de la fiscalité est inenvisageable à quelques mois des élections. Pour les années prochaines, on ne peut malheureusement être guère être optimiste ! Pourquoi ? D'abord parce qu'il n'y aura pas de réforme institutionnelle visant à simplifier et à rationaliser l'organisation administrative du territoire. Ensuite, il n'y aura pas de réforme du financement des collectivités locales ; les collectivités continueront à fonctionner avec une fiscalité injuste, archaïque, complexe et inadaptée. Et enfin parce que rien n'indique aujourd'hui que nous allons vers une réduction des déficits publics et que, dans ce cadre, les dotations de l'Etat en direction des collectivités tout comme les participations de l'Etat aux grands projets d'investissement risquent d'être limitées ou remises en cause.

Dans ce contexte éminemment difficile, il va falloir concilier deux objectifs ambitieux :

- d'une part, accroître la capacité d'investissement de la Communauté urbaine car de grands projets restent à réaliser, notamment en matière d'infrastructures de transports ;

- d'autre part, garantir la stabilité de la pression fiscale afin de ne pas pénaliser les entreprises sur le plan local et de ne pas participer à la hausse des prélèvements obligatoires.

Cela ne pourra se faire que s'il existe une volonté unanimement partagée de transformer progressivement la nature de la Communauté urbaine pour en faire un outil au service du développement économique et de l'aménagement du territoire. Et cela ne pourra se faire aussi qu'avec l'ensemble des élus locaux.

En attendant ce jour, notre groupe s'abstiendra sur le compte administratif 2006 et sur toutes les délibérations de nature budgétaire. En revanche, notre groupe votera le compte de gestion de monsieur le trésorier principal.

M. LE PRÉSIDENT : Je passe la parole à monsieur Reppelin pour le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, l'examen des comptes administratifs est désormais un exercice traditionnel auquel nous sommes habitués mais cette année est particulière -comme beaucoup l'ont dit- car c'est la dernière fois que notre assemblée actuelle aura à discuter de ce type d'actes budgétaires puisque les comptes administratifs 2007 seront examinés après le renouvellement du conseil de Communauté.

Rappelons que les comptes administratifs sont la transcription de la réalité des comptes et qu'ils permettent d'examiner deux critères d'évolution : la qualité de notre prévision du début d'exercice mais aussi l'évolution des dépenses et recettes réelles d'une année sur l'autre. Que ce soit pour l'un ou l'autre de ces deux critères, la conclusion générale de notre examen est plutôt positive puisque les arbitrages du BP sont globalement tenus et que l'évolution financière apparaît comme réellement maîtrisée même si l'accentuation des dépenses prend le pas sur celle des recettes, ce qui apparaît légitime en fin de mandat.

En entrant dans le détail, deux points particuliers nous semblent importants :

- premier point, l'effort fourni sur la réelle et efficace perception des recettes, appelée de nos vœux il y a deux ans, vérifiée dans les chiffres l'année dernière, semble se confirmer cette année. C'est une bonne nouvelle car il apparaît évident que pour disposer d'un certain volume de dépenses il faut commencer par s'assurer du rendement de nos rentrées. Cette évidence théorique a l'air de devenir une évidence pratique, c'est une bonne nouvelle ;

- deuxième point, notre groupe continue à entendre les sirènes du recours à l'endettement jugé trop faible ou trop peu ambitieux par certains. Premièrement, le débat sur le niveau de la dette ne doit pas être à courte vue. Il ne s'agit pas simplement de payer nos dépenses de l'année par un recours à l'emprunt. Les enjeux doivent être posés dans une démarche globale.

Conformément à nos souhaits des années précédentes, les services ont entamé un travail approfondi sur le contexte économique de notre agglomération, sur la corrélation entre notre action en la matière et les rentrées fiscales, sur les tendances qui se dégagent en matière de taxe professionnelle, ceci d'autant plus qu'elle est désormais notre unique ressource fiscale et notre source majoritaire à 53 % des revenus. Or, toutes les tendances structurelles démontrent qu'en l'état actuel du calcul des bases de TP, les indicateurs d'efficacité de la TPU sont à l'orange et que nous avons intérêt à étudier de près le retour sur investissement de notre politique économique. C'est d'ailleurs le cas dans la majorité des communautés urbaines de France.

C'est pourquoi le débat sur l'endettement doit impérativement intégrer ces orientations et prospectives fiscales et qu'il convient d'être prudent aujourd'hui pour conserver demain une marge de manœuvre en investissement, investissement qui, je le rappelle, demeure l'objet social de notre intercommunalité.

Dernier élément de conclusion, nous constatons, à la lecture de ces comptes administratifs, qu'un important volume d'activités découle des ajustements budgétaires réalisés en fin d'exercice, entre le vote du BP et celui du CA, par l'entremise notamment des décisions modificatives. Le volume budgétaire du Grand Lyon est tel que ces ajustements en cours d'année sont évidemment nécessaires mais il est de notre devoir d'élus que de les appréhender et de vérifier qu'ils sont bien conformes aux arbitrages politiques donnés. Les services font ce qu'ils ont à faire en matière budgétaire, ils le font plutôt bien mais il serait important, à l'avenir, que la visibilité politique de ces ajustements soit améliorée, toujours dans le souci majeur que de trouver les élus communautaires au centre des décisions qui engagent notre collectivité.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est donnée au groupe Union pour un mouvement populaire.

M. CHAPAS : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, mes chers collègues, l'analyse du compte administratif 2006 est, comme cela a été souligné, un petit peu malaisé, les comparaisons étant rendues difficiles avec les exercices antérieurs sous l'effet des modifications de la M 14 et d'événements divers qui ont impacté cette année ou l'année précédente. Dommage -ce n'est pas une critique grave mais formelle- que nous n'ayons pu disposer à temps d'une série historique retraitée de 2002 à 2006 pour une plus juste comparaison, surtout à l'occasion du dernier examen d'un compte administratif de ce mandat.

Mais les éléments dont nous disposons viennent largement confirmer nos appréhensions. Nous mesurons, monsieur le président, la difficulté de notre propos puisque, étant appelés à porter un regard sur votre gestion -c'est bien notre responsabilité d'élus-, nous savons que nous heurtons vos certitudes, celles de vivre dans la mer de sérénité selon les propos de votre conclusion au débat budgétaire du 10 janvier dernier. Alors, agiter cette mer par des vagues, c'est toujours un peu difficile !

Vous nous dites à nouveau que tout est pour le mieux -je caricature un peu !- et que les niveaux d'épargne et d'endettement ont été sauvegardés.

On avait pourtant cru comprendre -cela a été dit par un orateur précédent- que votre objectif initial, réitéré dans les premières années du mandat, était de renforcer nos marges de manœuvre et vous aviez fixé pour ce faire cet objectif de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement à un point de moins que nos recettes. L'exercice 2006 confirme, après 2005, que cet engagement n'est pas tenu. Même s'il est difficile de s'y retrouver compte tenu des changements affectant le traitement comptable de plusieurs opérations, les informations diffusées en comité budgétaire, en commission des finances et représentées ce soir évoquent, pour le budget principal et à périmètre constant, une augmentation plutôt supérieure de nos dépenses par rapport à nos recettes. Certes, nous lisons dans votre rapport des chiffres un peu différents mais qui ne changent pas vraiment l'appréciation d'une non-maîtrise de nos dépenses, en tout cas par rapport à nos capacités de recettes.

Deux remarques supplémentaires à ce niveau : il faut remarquer que les recettes sont une nouvelle fois abondées en 2006 de recettes abondantes de cessions foncières et donc non récurrentes, en tout cas à ce niveau, pour près du double enregistré en 2005 ; c'est comptablement parfaitement juste mais cela arrange bien les affaires dans la présentation de nos tendances à moyen terme. En outre -cela n'a pas été souligné, je l'avais exprimé, je crois, en comité budgétaire-, il y a lieu de noter que des dépenses engagées en 2006 ont fait l'objet d'un report en 2007 pour une somme bien supérieure au montant habituel des reports d'une année sur l'autre : 52 M€ reportés contre 29 M€ l'année précédente ; les raisons nous ont été données, il n'empêche que cela allège bien agréablement le compte administratif 2006 en termes de dépenses.

Ce resserrement de nos marges de manœuvre est d'ailleurs inscrit -comme nous l'avons souligné au mois de janvier- dans les documents prospectifs 2007-2012 que vous nous avez communiqués à l'occasion du vote du budget primitif 2007 et du recalage de la capacité d'investissement pour les prochaines années. Nous savons bien tous j'allais dire que la montée en puissance tardive de nos investissements sur ce mandat reporte sur la période suivante la poursuite de l'augmentation des frais financiers, la poursuite de l'augmentation de la charge de remboursement de l'emprunt, la poursuite de l'augmentation des frais de fonctionnement attachés aux nouveaux investissements. Nous savons qu'à partir de 2007, nous aurons à faire face à des déficits plus importants des ZAC. Nous avons vu que 60 % de la capacité future d'investissement est déjà gagée, en tout cas utilisée par les autorisations de programmes mises en place comme nous l'avons fait au 10 janvier 2007.

J'ai de la peine à imaginer, monsieur le président, que vous puissiez disqualifier les enseignements tirés de ces projections que vous nous aviez transmises au début de l'année en me répondant -comme vous l'avez fait lors du vote du budget- que le futur ne peut jamais s'écrire. Mais vous partagez trop bien le constat que nos marges de manœuvre seront réduites dans les années à venir pour admettre qu'il y a dans les enseignements de vos documents des choses pertinentes.

Derrière tout cela, ce qui est en jeu -et c'est la deuxième partie de notre propos- ce n'est pas une bataille sur des chiffres mais c'est bien notre capacité à répondre aux défis de notre agglomération. A cette inquiétude, vous opposez -ou plutôt, je devine, monsieur le président, que vous allez m'opposer comme vous l'avez encore fait en conclusion du dernier débat budgétaire- le bouillonnement des actions entreprises par notre Communauté vous amenant à penser -je vous cite- que "l'arme de la critique va être extrêmement difficile dans les mois à venir".

Mais la question n'est pas à ce niveau, monsieur le président. Avec un budget de plus de 1,6 milliard d'euros, il est évident que notre Communauté, mandat après mandat, est un magnifique outil de services et de développement. De nombreux projets, initiés déjà sous le mandat précédent -et la continuité de l'action n'est pas un affront au présent-, ont été menés à bien -et c'est heureux ! je le rappelle comme je l'ai fait plusieurs fois-, de la Cité internationale à la salle 3000, au développement de grandes zones économiques, au plan technopôles, au développement des transports en commun, à Lyon Confluence, à la préparation du site d'implantation du nouveau MIN -je m'arrête là-. Bien d'autres nouvelles actions ont été engagées sous votre mandat, sur lesquelles nous avons souvent apporté notre soutien, par exemple la politique de l'habitat ou le développement des modes doux de déplacement.

Mais c'est à l'aune des grands défis de développement de notre agglomération que nous persistons à penser que votre gestion n'a pas imprimé toutes les impulsions nécessaires. Quel gouffre sépare le lancement de l'ample chantier de réflexion sur les compétences au début de mandat, qui nous a mobilisés, élus et services, pendant des mois et qui a tourné court après la simple régularisation des compétences anciennement exercées, et la gestion des grands événements ! Effet probablement du caractère hétéroclite de votre majorité. "C'est une grande réflexion qu'il faudra engager" nous disiez-vous en conclusion du débat budgétaire du 10 janvier 2007 !

Mais ce sont six ans de perdus dans une grande affaire qui est pourtant au cœur de notre capacité à développer notre territoire. Même si nous avons approuvé l'adhésion de Givors et Grigny, quelle vision globale -en tout cas nous l'avons mal perçue- avez-vous proposé aux grands acteurs du territoire pertinent qu'est celui de l'aire urbaine ? Et le récent rapport de la Chambre régionale des comptes révélait à nouveau l'inadéquation entre l'action économique forte inscrite sur le territoire de la Communauté urbaine et la réalité du territoire métropolitain, ce territoire qui devrait être porteur de perspectives structurantes de développement à vingt ou trente ans dans tous ses potentiels démographiques, économiques et universitaires. Il y a des grands choix que nous aurions dû faire ou proposer. Au lieu de cela, nous pensons -nous l'avons souvent dit- que nous avons souvent empilé quantité d'actions qui, toutes prises séparément, pouvaient avoir leur légitimité mais sans que des priorités ou objectifs aient été définis ; exemple, le non-choix qui amène le projet de TOP à avoir pris à nouveau six ans de retard.

En conclusion, permettez-moi, monsieur le président, de rappeler que l'on vous a souvent entendu pointer sans cesse les carences de l'Etat. Mais l'Etat n'a-t-il pas souvent dû, notamment dans le domaine des grandes infrastructures routières ou ferroviaires, prendre des initiatives qui étaient de sa responsabilité en l'absence de toute vision globale et cohérente des besoins de notre agglomération de la part de notre Communauté ? Et puisque l'on parle de l'Etat, faut-il rappeler qu'il a pleinement honoré le contrat de croissance et de solidarité qu'il a reconduit avec les collectivités, qu'il a mis en place avec les pôles de compétitivité un outil performant de développement, qu'il s'est

engagé massivement et budgétairement dans la rénovation urbaine et l'habitat et qu'il a conduit -quoiqu'on en pense- une politique de développement, de croissance et d'emploi qui commence à porter quelques fruits.

Le peuple a une autre vision des choses. Force nous est de constater en conclusion que les réponses à de nombreux grands défis de l'agglomération n'ont pas été apportées et que leur mise en œuvre ces prochaines années ne sera pas facile eu égard à l'étroitesse des marges de manœuvre financières de notre Communauté.

Nous savons aussi qu'il nous faudra relever le niveau des services de proximité -plusieurs orateurs l'ont dit-, objets de tant d'attentes de la population et des maires, qu'il s'agisse de la propreté, domaine dans lequel vous vous êtes un peu arrêté en chemin en dessinant des orientations très générales sans décliner une politique concrète de moyens à mettre en œuvre pour les réaliser, ou qu'il s'agisse de voirie, dont les moyens courants -nous le pensons- ont été amputés des importants moyens consacrés à l'accompagnement du développement des transports en commun.

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, notre groupe s'abstiendra sur votre compte administratif 2006 et l'ensemble des rapports financiers qui y sont attachés. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste.

M. DESCHAMPS : Monsieur le président, mes chers collègues, me voilà rassuré, j'ai craint pendant un temps que, contraint par les faits de reconnaître la qualité de la gestion, le groupe UMP n'ait la fantaisie de voter le compte administratif. Franchement, que se serait-il donc passé dans cette assemblée ?

Plus sérieusement, après toutes les précisions et explications excellentement apportées par notre collègue Jacky Darne, qu'il s'agisse du comité budgétaire ou de la commission des finances, il faut, je crois, ne pas se lancer dans des considérations boutiquières, plonger en apnée ou pas dans le détail des choses mais bien au contraire rechercher les tendances générales, les évolutions globales manifestées par ce compte administratif, tant il est vrai -et cela a été rappelé à plusieurs reprises- qu'il s'agit ici, en l'instant, d'analyser le dernier compte administratif de notre mandature, enfin dont cette mandature aura à connaître. Le prochain, en effet, sera jugé par une nouvelle assemblée communautaire mais cela est une autre histoire et demain est un autre jour.

Ce compte administratif est donc le point d'orgue de notre mandature et doit pour nous être l'occasion, au-delà de la stricte année budgétaire 2006, doit être prétexte à nous interroger sur les six ans écoulés. Sans doute a-t-il fallu, dans l'exercice 2006, intégrer les conséquences de la M 14, intégrer dans la section d'investissement des éléments qui hier alourdissaient la section de fonctionnement -je pense notamment aux subventions d'équipement-, cela a compliqué les comparaisons d'un exercice antérieur avec celui de 2006 mais de cela Jacky Darne là-aussi s'est expliqué.

Le bilan de l'exercice reste donc positif malgré une tendance haussière des dépenses de fonctionnement qui sont de 3,76 % supérieures à la hausse constatée des recettes de fonctionnement qui se monte -je vous le rappelle- à 2,65 %. Deux raisons principales expliquent cela :

- des dotations d'Etat -chacun ici, je pense, dans sa commune, doit être confronté à la même problématique et devrait avoir l'honnêteté minimale de le reconnaître- qui augmentent donc moins que l'inflation constatée. Mais il paraît qu'il y a un pacte de stabilité qui régit les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales ! A Lyon, par exemple, l'adjoint aux finances que je suis est bien placé, chers collègues, pour vous dire que la réalité est la même : les dotations d'Etat augmentent beaucoup moins que le rythme annuel de l'inflation ; c'est ce que nous devons constater, année après année, depuis deux ou trois ans ;

- deuxième raison à cette difficulté c'est la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle qui n'a pas permis que celle-ci augmente de plus de 0,7 % par rapport à l'inflation et l'Etat a compensé -nous le savons tous là encore !- de façon bien chiche la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle.

Chers collègues, pour en terminer sur ces points, je formule un souhait : que cesse l'Etat prédateur et qu'émerge enfin un Etat de solidarité et de justice ! Je ne suis pas, à ce jour, rassuré sur ces points, hélas !

L'examen des grandes tendances mises en évidence par l'analyse des comptes administratifs de ces dernières années de cette mandature permet de constater que, sur notre mandat, l'épargne brute a considérablement été renforcée, et cela indépendamment des changements d'imputation des subventions d'équipement dont je parlais à l'instant. L'épargne a ainsi, mes chers collègues, également progressé de plus de 30 % sous notre mandat.

L'année 2006, enfin, confirme d'ailleurs cette tendance puisque, en évolution, les dépenses progressent moins que les recettes de fonctionnement de même nature. Cela, de notre point de vue, est le résultat de la stratégie économique que vous avez portée, monsieur le président, et votre majorité communautaire avec vous. La progression de la TP autour de 2,5 %, malgré ce que je faisais remarquer tout à l'heure, illustre bien la volonté politique économique volontariste mise en place ici et qui se traduit par un dynamisme rare à l'échelle des grandes agglomérations. La volonté d'équilibrer le service de collecte et de traitement des ordures ménagères a permis d'ajuster la taxe d'enlèvement des ordures ménagères aux dépenses afférentes à ce service. Enfin, autre grande tendance, la maîtrise des charges de fonctionnement de la communauté urbaine de Lyon.

Ce très haut niveau d'épargne est en effet nécessaire pour faire face au très haut niveau d'investissement assuré par le Grand Lyon et qui traduit bien là encore le volontarisme de notre politique d'agglomération. On a pu ainsi tout à l'heure souligner avec raison les efforts très importants faits, par exemple, dans le domaine du logement social mais on pourrait aussi citer les dépenses relatives à la propreté, à la voirie, au foncier. Ainsi la dette du Grand Lyon est-elle maîtrisée et s'inscrit en recul sur ce mandat : 1,2 milliard d'euros en 2000, 1,1 milliard d'euros actuellement.

Enfin, sur la même mandature, la capacité de désendettement de la Communauté urbaine s'est considérablement améliorée, passant, mes chers collègues -il faut peut-être s'en souvenir-, de huit à quatre ans et il faut d'autant plus s'en souvenir que l'on entend à l'instant l'orateur du groupe UMP en appeler à des marges de manœuvre plus grandes. Baisse de l'endettement, augmentation de l'épargne, que lui faut-il de plus pour servir ses vœux ?

Je rêve donc, monsieur le président, mes chers collègues, de voir semblable l'évolution dans les fondamentaux nationaux,

dans les fondamentaux du pays qui dirigent l'économie et le budget de notre pays. Je crains qu'hélas nous n'en prenions pas le chemin !

Pour conclure, le groupe Socialistes et apparentés se félicite -Etienne Tête me pardonnera- non pas d'une gestion en bon père de famille...

M. TÊTE : Qu'est-ce que vous avez contre les bons pères de famille ?

M. DESCHAMPS : Rien du tout mais, en matière de gestion, cela manque parfois d'audace ! Pour notre part, nous nous félicitons d'une démarche vertueuse entreprise sur le terrain financier par le Grand Lyon. Sont ainsi créées, nous semble-t-il -c'est notre conviction en tout cas-, les conditions d'un projet communautaire fort, bâti autour d'une nouvelle solidarité physique et financière pour le prochain mandat.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vais céder la parole à monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Je vous remercie, mes chers collègues, des différentes interventions. Bien sûr, beaucoup ont constaté les bons résultats de la Communauté urbaine et quelques-uns contestent cela.

Je voudrais d'abord dire combien je suis d'accord avec bon nombre d'entre vous sur les difficultés qu'il peut y avoir à gérer cette Communauté urbaine dans le contexte local des finances aujourd'hui. Monsieur Barthelémy, en particulier, vous avez peint la situation actuelle et le risque de financement de demain, avec pertinence à mon avis.

Aujourd'hui, le système de financement par la taxe professionnelle, la faiblesse de la DGF, les engagements ou plutôt les non-engagements du Gouvernement laissent craindre qu'en effet, il n'y ait pas de réforme significative et que les agglomérations soient dans une situation difficile pour assurer leurs responsabilités. La décentralisation mérite un pas de plus et des financements, que les agglomérations soient reconnues dans leur rôle d'animation, ce qui ne fait partie d'aucune des priorités du nouveau Gouvernement ; au contraire, on sent la volonté de contraindre les collectivités locales à réduire leurs engagements et non pas à les augmenter. Je ne vois pas comment, dans cette agglomération comme dans beaucoup d'autres, il sera possible de répondre aux attentes de nos concitoyens. Il y a là une vraie difficulté et Etienne Tête également l'a indiquée.

Evidemment, cette Communauté urbaine devra, comme nous l'avons fait au cours de ces six ans, faire face à la conjoncture. S'il y a des recettes, on peut répondre bien mieux aux attentes des habitants que s'il n'y en a pas, chacun comprend. J'ai trouvé un zeste de jugement moyen dans la bouche d'Etienne Tête lorsqu'il dit : "Mais c'est une gestion en bon père de famille" ; évidemment, cela peut être interprété du côté de la rigueur mais aussi de la modestie des engagements.

Or, je voudrais rappeler ici que, malgré la difficulté qu'il y a eu à plusieurs reprises au cours de ces six années, le plan de mandat est appliqué, est exécuté, les investissements sont faits et les objectifs qui ont été décrits sont atteints. Il est, me semble-t-il, indispensable de rappeler quelques-uns d'entre eux.

Nous voulons construire une agglomération qui rayonne, qui attire, qui se développe. Prenez, en six ans -il faut prendre les indices qui sont en dehors même de notre propre gestion-,

l'évolution de la population, prenez les logements qui se construisent, prenez les mètres carrés de bureaux qui sont aujourd'hui réalisés, cette agglomération est-elle attractive ou ne l'est-elle pas ? Evidemment, elle l'est ! L'augmentation est très nette. Les prévisions également de moyen terme montrent l'avenir possible de cette agglomération quand on examine le SCOT ou les documents de planification, PLH ou PLU, qui sont d'autres outils qui permettent d'anticiper sur l'avenir.

Quand on voit le succès des pôles de compétitivité, quand on voit le rayonnement économique de cette agglomération et la connaissance dont elle bénéficie aujourd'hui, on peut dire que l'objectif a été atteint et que la réponse au développement économique et à son emploi sont là. Bien sûr, la Communauté urbaine n'est pas le seul acteur qui peut mettre à son actif ce résultat mais elle y a pris sa place en tout cas. Il suffit de discuter avec les responsables d'entreprises, quels qu'ils soient et quelle que soit leur couleur politique, pour entendre le jugement favorable qu'ils portent sur l'initiative de la Communauté urbaine.

Quand on dit que l'avenir est engagé et que les marges de manœuvre de demain sont plus faibles qu'aujourd'hui, il faut entendre cela comme un compliment parce que je me souviens trop de ce début de mandat où les organisations syndicales patronales venaient nous rencontrer pour dire : "Depuis deux ans, la machine n'a pas suffisamment été relancée et nous sommes dans un creux de commandes publiques." Il n'y aura pas de creux de commandes publiques en 2007, en 2008 ou en 2009 parce que les opérations sont lancées et engagées et que le 1,5 milliard d'euros d'investissement qui a été réalisé sera reproduit. J'espère que l'on trouvera les marges de manœuvre pour légèrement l'augmenter mais en tout cas il n'y aura pas de rupture. Et cette reconnaissance des industriels, commerçants, des banquiers de notre agglomération, chacun peut la vérifier, il suffit de sortir et de débattre. C'est un des objectifs et il est atteint, ce n'est pas rien !

Un deuxième objectif c'est celui de l'équilibre de cette agglomération, un équilibre social, un équilibre géographique, un équilibre territorial et une solidarité plus grande. Quand on parle de logement, quand on parle de transports, quand on parle des sites en politique de la ville et des investissements qui sont faits, on s'aperçoit qu'il y a une vraie inversion de tendance qui est en cours, qui n'est évidemment pas achevée.

Les lignes de transports qui ont été inaugurées et qui font suite bien sûr à celles qui l'ont été en fin de mandat précédent dans une circonstance difficile parce que -je me permets une parenthèse, pas une critique mais tout de même- quand on parle de nos marges de manœuvre d'endettement et que l'on dit que l'endettement est un peu fort, j'aimerais que certains se souviennent que le périphérique nord a été engagé dans des conditions d'aventures juridiques et financières qui ont coûté cher à la fin du plan de mandat précédent et, quand on a pris pas le milliard parce qu'on a organisé les choses autrement mais l'endettement supplémentaire si important dû au périphérique nord, que l'on a dû réduire nos capacités d'action à la fin du mandat précédent pour cette opération, il est bien dommage que l'on ait eu cet endettement-là : on aurait pu évidemment en disposer maintenant sans dire que nous sommes trop endettés, ce que nous ne sommes pas mais cela nous a évidemment contraints. Donc cette solidarité par les transports collectifs nous l'avons faite.

Je voudrais sur ce thème-là dire à Etienne Tête que les comparaisons qu'il a faites sur l'évolution du Sytral ne sont pas suffisantes : d'abord, le contrat que nous avons suivi l'évolution des prix donc c'est au moins l'évolution des prix, ensuite, les engagements de la Communauté urbaine ne sont pas

seulement la subvention versée au Sytral. Je ne donne qu'une indication mais, quand on vote une autorisation de programme de 40 M€ pour accompagner les équipements de la ligne 4 pour Vénissieux, c'est 40 M€ qu'il faut rapprocher des 112 M€ de subventions pour le Sytral. Quand on voit l'ensemble des aménagements qui sont faits par la Communauté urbaine, sans parler des opérations indirectes comme Vélo'V ou d'autres qui donnent une amélioration aux modes doux. Il faut prendre l'ensemble de l'action et je crois donc que l'augmentation a été très significative. J'ai d'ailleurs projeté tout à l'heure un graphique qui le montre.

Solidarité par le logement qui a été une des grandes affaires de ce mandat en coût mais aussi en engagements. Quand la Communauté urbaine prend par délégation de l'Etat l'aide à la pierre, monsieur Chapas -je crois que c'est vous, monsieur Chapas, qui avez ironisé sur les nouvelles compétences-, écoutez, il y a des compétences que l'on avait prévues et que l'on n'a peut-être pas prises, c'est vrai, qu'il puisse y avoir du retard ou de la réflexion dans certains domaines, c'est vrai, il faut aller au rythme où chacune des communes acceptent que nous allons. Nous sommes une des seules agglomérations à dire à l'Etat : "Chiche que nous prenons la délégation aide à la pierre", ce n'est pas rien ! Nous attendons seulement que l'Etat suive. Parce nos engagements à nous, ils sont là et que, quand on voit les journées du patrimoine, la biennale de la danse, ce n'est pas rien, quand on voit la régularisation économique avec l'engagement qui a été une des plus fortes augmentations dans ce domaine, ce n'est pas rien. Alors il est vrai qu'il faut aller -et nous irons, je l'espère- plus loin, dans le prochain mandat, en matière sociale, culturelle et sportive. Des études sont conduites mais les conditions financières et les conditions aussi d'acceptation des uns et des autres sont à prendre en compte ; pour moi, ce n'est pas inutile.

Le troisième axe de ce plan de mandat, c'était le rayonnement, c'était une solidarité plus grande à travers la politique de la ville, le logement ou les transports, c'est aussi des services de proximité plus grands.

Moi, je trouve qu'il faut être fier de ce mandat, de ce que nous avons fait.

Aujourd'hui, la pollution de l'air n'est pas ce qu'elle était il y a six ans ; des investissements ont été faits pour les usines d'incinération ou pour mieux traiter nos déchets, quand on voit le recyclage des ordures, quand on voit la politique en matière de collecte, de déchèteries. J'ai oublié tout à l'heure les gens du voyage sur les nouvelles compétences ; ce n'est pas un sujet naturellement mineur. Quand je vois l'effort qui a été fait pour la voirie de proximité dans chaque centre-ville quand je me promène, comme chacun de vous, dans les différentes communes qui constituent cette agglomération, que l'on aille dans le nord de Saône, dans l'ouest ou dans le sud, quand je vois l'état et les travaux qui ont été faits dans chacun des villages, je trouve qu'en effet, on a construit une agglomération où la proximité a été prise en compte parce que l'on a su améliorer les places, on a su planter des arbres, on a su, je crois, transformer largement cette agglomération.

Il reste des choses à faire. La propreté doit encore être améliorée ; encore aujourd'hui, la direction de la propreté, dans les appels d'offres, dans les réflexions qui sont à faire, monte tout le chantier qui est devant nous.

Il n'empêche que, sur chacun des sujets, dans un environnement contraint financièrement, on aurait pu laisser filer les choses. Vous savez, quand on fait un plan de mandat avec l'évolution des charges de personnel tel qu'on l'a construit, cela veut dire

que l'on a réussi, sur ce mandat, à avoir des gains de productivité très impressionnants, l'augmentation du volume des surfaces à traiter dans un effectif de collaborateurs *grosso modo* constant. Il y a eu une augmentation à cause de l'accord que l'on a passé sur la réduction et l'aménagement de la durée du travail mais, au total, dans un objectif contraint, nous avons augmenté les surfaces, nous avons amélioré la situation dans des conditions, je crois, exceptionnelles et je veux en remercier tous les 5 000 collaborateurs de cette Communauté urbaine parce que les salariés, quelque soit leur niveau hiérarchique, ont accepté justement une amélioration qui n'est pas simplement due à leur volonté mais due aussi aux investissements et à l'organisation du travail qui a été faite.

Sur ces quatre points, dans un contexte contraint, je crois que ce mandat et ce dernier compte administratif nul ne peut les critiquer comme certains ont essayé de le faire.

M. le président COLLOMB : Mes chers collègues, quelques mots complémentaires.

Tout d'abord nous savons bien que le compte administratif n'est pas un document banal, c'est celui qui retrace l'action que nous avons menée et, comme c'est le dernier compte administratif que nous aurons à examiner au cours de ce mandat, il nous permet de cerner l'action qui a été menée au cours de l'ensemble de ces six dernières années.

J'ai entendu les uns et les autres et je trouvais que la critique était très modérée. Cela veut dire qu'au-delà des postures obligées, les uns et les autres sont obligés de reconnaître que l'action qu'a menée le Grand Lyon au cours de ces six dernières années a été une action à la fois exemplaire sur le plan de la gestion et qu'en même temps elle a fait grandement progresser notre agglomération.

Quelques mots simplement sur le plan de la gestion.

Premièrement, fiscalité : une augmentation de 7 % des taux la première année mais ensuite, mes chers collègues, plus aucune augmentation. Il y a peu de communautés urbaines en France qui peuvent effectivement dire qu'ils ont moins augmenté la fiscalité que nous. Je peux vous en citer, si vous le voulez, un certain nombre qui l'ont beaucoup plus augmenté.

Deuxièmement, un plan de mandat tenu : nous avons annoncé que nous consacrerions 1,6 milliard d'euros pour l'investissement. Aujourd'hui, ils y sont. Personne n'a nié que nous soyons effectivement dans le cadre que nous nous étions fixé.

Troisièmement, une amélioration au cours de ces six ans de l'autofinancement qui est passé de 209,3 M€ à 252 M€ pour 2006.

Quatrièmement, une dette stabilisée : 1 153 M€ en 2006, 1 100 M€ en 2001, cela veut dire que tout ce que nous avons réalisé et que je vais tenter de décrire a été réalisé sans que nous ayons obéré l'avenir de notre Communauté urbaine.

Cela, évidemment, a demandé une certaine rigueur de gestion -Etienne Tête, j'ai mieux que "gestion en bon père de famille"-, une rigueur de gestion qui a été un combat de tous les instants parce que rien n'est plus facile -on le voit au niveau national- que de laisser filer les déficits et de repousser un peu plus devant soi la charge pour les générations futures et c'est ce que nous n'avons pas voulu faire.

Alors, avec ces moyens financiers, qu'avons-nous réalisé ? Vous le savez bien et d'ailleurs, monsieur Chapas l'a repris : le Confluent, les Berges du Rhône, la Cité internationale, le début du Carré de Soie, Gerland ; et on pourrait multiplier, vous le savez les uns et les autres, vous qui êtes maires, il n'y a pas une

de vos communes où des projets n'ont pas été menés. Et je crois que cela a été un pas en avant pour la Communauté urbaine.

Il est vrai qu'aujourd'hui, nos grands projets, le Confluent, les Berges du Rhône, ne sont pas simplement regardés dans l'agglomération lyonnaise, pas regardés simplement en France, ils sont regardés dans l'Europe entière. Je vois des urbanistes, des architectes venir effectivement visiter ces lieux et s'inspirer de ce que nous avons fait dans ce lieu, de ce que nous ferons demain, dans le Carré de Soie, pour effectivement construire leurs propres projets dans leur ville.

Quelques faits qui sont incontestables. On prend par exemple le domaine économique : en 2001, nous étions derniers, dans les aires urbaines de plus de 1 000 000 habitants, pour la création d'entreprises. Aujourd'hui, mise à part l'Île de France, nous sommes premiers ; l'Île de France, vous concéderez que c'est une grande masse par rapport à l'agglomération lyonnaise.

Deuxième point, je vous disais -je l'ai répété à de nombreuses reprises- que, sur l'investissement dans l'immobilier d'entreprises, nous étions à 150 M€ en 2000, nous étions l'an dernier à 766 M€ ; au premier trimestre de cette année, nous avons encore augmenté de plus 38 %, ce qui est tout de même un bond considérable dans une situation nationale qui ne porte pas à l'euphorie sur le plan économique.

Lorsque l'on regarde la production de logements, on s'aperçoit que, l'année dernière, jamais nous n'avions construit autant de logements dans la communauté urbaine de Lyon, logements de toute nature, accession à la propriété et en même temps logement social. Cette année encore, alors que vous lisez tous les articles disant que l'on assiste, dans les grandes villes, à un tassement de la vente de logements et de la construction de logements, nous sommes aujourd'hui, sur le premier quadrimestre, sur une progression de plus 23 % de la construction par rapport à l'année dernière qui était une année exceptionnelle.

Il y a quelques jours sortait le bulletin national des industriels de l'hôtellerie qui faisait un classement, une analyse des villes. Il se trouve que, dans toutes les catégories, de une à quatre étoiles, alors qu'il y a une stagnation aujourd'hui du marché de l'hôtellerie dans les grandes agglomérations françaises, l'agglomération lyonnaise était la seule qui progressait partout avec une progression moyenne de 5 %. On disait qu'il manquait des hôtels dans l'agglomération lyonnaise -et c'était vrai-. Nous avons construit pendant ce mandat 1 200 chambres, nous en avons 1 500 en cours de projet ou de réalisation. Cela veut dire que les hôteliers qui hier ne voulaient pas venir dans l'agglomération lyonnaise veulent tous aujourd'hui venir investir dans cette agglomération.

Comme l'a souligné Jacky Darne, en même temps, nous avons voulu non seulement dynamiser cette agglomération mais la reformater. Je crois que la question de la mixité sociale sur laquelle nous nous sommes tous engagés, notamment à travers le vote unanime du PLH, est une question -on le voit bien- absolument fondamentale. Nous sommes en train de la réaliser. Lorsque l'on va dans un certain nombre de communes que l'on appelait hier "de périphérie", on s'aperçoit qu'elles sont en train de changer totalement. C'est grâce, en particulier, à l'investissement de la communauté urbaine de Lyon ; je n'enlève rien à l'ANRU mais l'ANRU représente une partie de l'investissement que nous avons effectivement émis collectivités locales confondues. De ce point de vue-là, nous avons aujourd'hui le plus grand GPV de France : 1,300 milliard d'euros aujourd'hui et quelques projets qui attendent d'être examinés et qui nous permettront d'accroître encore cette dynamique de transformation de l'agglomération lyonnaise.

En matière de transports en commun, je n'irai pas plus loin, Jacky Darne l'a dit, c'est à la fois ce que nous faisons au travers du Sytral mais c'est également l'accompagnement du Sytral qui représente à peu près 20 % de l'ensemble des dépenses qui sont faites par le Sytral et qui sont assumées par le Grand Lyon.

Dans le domaine de l'aménagement de notre territoire puisque la question a été posée, au travers des dynamiques de l'adhésion de Givors, de l'adhésion de Grigny, nous avons lancé, je crois, dans beaucoup de communautés de communes, de communautés d'agglomération autour de la communauté urbaine de Lyon un véritable désir de partenariat avec nous. Et vous savez bien, parce que vous rencontrez un certain nombre de présidents de ces communautés de communes, qu'il y a aujourd'hui un désir fort de pouvoir travailler avec l'agglomération lyonnaise.

Alors, pour cela, il faudrait sans doute qu'au niveau national, on ait effectivement une véritable ambition et cela se vérifiera dans les années qui viennent. Moi, j'ai une conviction profonde, c'est qu'aujourd'hui, notre pays sera largement tiré par ces grandes agglomérations ; c'est le lieu des innovations, c'est le lieu de la création de richesses, c'est le lieu de la création d'emplois et si notre pays ne réforme pas profondément ces institutions qui continuent à être sur le découpage de la Révolution française, sans voir effectivement qu'il y a une compétition entre les grandes agglomérations européennes, nous perdrons un certain nombre de batailles. Et c'est là le véritable combat de demain -je crois que monsieur Barthélémy l'a souligné tout à l'heure-, c'est là que devrait se mener, au-delà même des distinctions politiques d'approches, de sensibilités, le véritable combat.

Lorsqu'on regarde aujourd'hui ce qui se fait en Allemagne, ce qui est en train de se réaliser aujourd'hui en Grande-Bretagne où par exemple une ville qui était déjà extrêmement puissante comme Manchester fait l'objet, de la part du Gouvernement, de la création de la grande région de Manchester, pour avoir à la fois une meilleure organisation du territoire et en même temps, pour avoir plus de dynamisme, plus de possibilités de croissance et donc, dans l'avenir, plus d'attractivité du territoire. La même chose est en train de se réaliser à Barcelone. Je sais que la chambre de commerce et d'industrie de Lyon est partie pour regarder ce qui se passait à Barcelone. Barcelone, c'était déjà une ville puissante et, autour de la ville, on est encore en train là-aussi d'organiser une grande région de Barcelone.

Alors, nous avons piétiné dans la dernière réforme sur la décentralisation. Quelles compétences ont été reconnues aux communautés urbaines ? Une fondamentale, certes, mais limitée : l'aide à la pierre. La possibilité effectivement de s'investir davantage dans le logement social. Et encore n'avons-nous même pas toute la chaîne du logement social, ce qui fait que nous avons un certain nombre de problèmes puisque nous ne pouvons pas gérer l'urgence à l'accession à la propriété. Or, il faudrait évidemment que nous ayons l'ensemble de cette chaîne-là pour pouvoir mener une politique du logement qui soit véritablement efficace.

Alors voilà, je crois qu'aujourd'hui nous avons un nouveau gouvernement, nous allons dialoguer avec lui mais ce que nous disons ce soir sur le rôle que peuvent apporter les grandes agglomérations -et vous savez qu'en France, il n'y en a pas une dizaine qui peuvent effectivement demain être dans la concurrence avec les grandes villes européennes-, il faut que cela soit mis en œuvre parce qu'autrement, il n'y aura pas de croissance en France. Nous continuerons à perdre des parts de marché, des parts de compétitivité et donc c'est là qu'il faut savoir que demain se jouera la croissance de notre pays.

Avec l'ensemble des communautés urbaines, toutes sensibilités politiques confondues, nous avons attiré l'attention du Gouvernement sur ce problème en lui disant : "Nous avons un problème de territoire, nous avons un problème de compétences, nous avons un problème de financement." Parce que tout à l'heure, lorsqu'on a indiqué un certain nombre de nos limites, si par exemple les bases de la taxe professionnelle n'ont pas évolué comme nous le souhaitons malgré le dynamisme de l'agglomération, c'est à cause des réformes législatives successives qui ont fait que nous perdions peu à peu de notre autonomie fiscale pour devenir dépendants des compensations de l'Etat. Et cela ne peut pas continuer ainsi parce qu'autrement, il est vrai qu'à terme, dans les quelques années qui viennent, si nous n'avons pas une réforme profonde -et quels que soient ceux qui dirigeront cette Communauté urbaine comme les autres communautés urbaines de France-, nous perdrons progressivement nos moyens d'investissement et donc nous perdrons dans la compétition avec les autres grandes villes européennes.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire, ils sont à mon avis fondamentaux pour l'avenir de notre agglomération mais ils sont fondamentaux surtout pour l'avenir de notre pays.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal de la Communauté urbaine pour l'exercice 2006. Je demande à monsieur le président Collomb de quitter la salle.

(Monsieur le président Collomb quitte la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc aux voix le dossier numéro 2007-4173. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adopté

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au vote du compte administratif pour le budget annexe de l'assainissement.

Je mets donc aux voix le dossier numéro 2007-4174. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget annexe de l'eau.

Je mets donc aux voix le dossier numéro 2007-4175. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,

- contre : néant,

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget annexe du restaurant communautaire :

Je mets donc aux voix le dossier numéro 2007-4176. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,

- contre : néant,

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Je mets donc aux voix le dossier numéro 2007-4177. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,

- contre : néant,

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames les hôtes, voulez-vous demander à monsieur le président de bien vouloir revenir dans notre salle des délibérations.

(Monsieur le président Collomb réintègre la salle des délibérations).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le président, la majorité de cette assemblée a adopté vos comptes administratifs 2006. Je vous en félicite.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, merci pour votre confiance. Merci à notre ami Téodori d'avoir assuré une présidence aussi efficace et d'avoir fait adopter ces comptes administratifs.

N° 2007-4178 - finances et institutions - Compte administratif 2006 - Programmation pluriannuelle d'investissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Je vais passer au rapport concernant la PPI. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,

- contre : néant,

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2007-4180 - finances et institutions - Récapitulatif des décisions modificatives, tous budgets, toutes sections - Exercice 2006 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4181 - finances et institutions - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2006 et budget supplémentaire 2007 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le rapport numéro 2007-4180 relatif aux décisions modificatives et le rapport numéro 2007-4181 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,

- contre : néant,

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2007-4134 - déplacements et urbanisme - Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Axe Mâcon-Lyon-Vienne - Réalisation des études de jalonnement - Convention de participation financière avec les départements du Rhône et de l'Isère - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4134. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Merci, monsieur le président. Pour cette convention prévoyant la participation des départements de l'Isère et du Rhône dans le cadre du financement des études de jalonnement du projet Real (réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise), axe Mâcon-Lyon-Vienne, la commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe UDF et apparentés et deux minutes pour le groupe Socialiste. L'UDF a retiré son intervention ?

Je dirai simplement un mot. Donc c'est une des premières réalisations qui s'inscrit dans le cadre du projet Real et qui rejoint notre discussion de tout à l'heure. Vous savez qu'avec la Région, avec le département du Rhône, nous sommes en train de réaliser un RER à la lyonnaise. Donc, la ligne de Mâcon-Vienne va être la première ligne et ensuite nous aurons une ligne sur Bourg en Bresse, nous aurons trois lignes sur l'ouest lyonnais, nous aurons -je l'espère et si les maires le souhaitent- la ligne de Trévoux, le tout relié à notre réseau du Sytral.

Je dois dire que là où l'on s'aperçoit qu'il y a une absence de coïncidence entre le pouvoir institutionnel et la réalité socio-économique de notre aire urbaine c'est lorsque, par exemple -je ne vais pas le citer-, un Conseil général nous dit que cela ne l'intéresse pas et qu'il ne veut pas participer au financement. Ce seront la Région, le département du Rhône et la Communauté urbaine qui vont financer l'ensemble des infrastructures pour toute l'aire urbaine de Lyon qui s'étend sur quatre départements. Je dois dire que il y a là quelque chose qui montre qu'effectivement, les choses ne vont pas.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4136 - déplacements et urbanisme - Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4136. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Il s'agit du plan de protection de l'atmosphère. Je donne la parole à monsieur Reppelin pour présenter le dossier.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, ce document de 164 pages qui est présenté sous la responsabilité de l'Etat est en préparation depuis 2003 et d'une façon très collégiale avec les services de l'Etat, la DRIRE, la DDE, la DDASS, des collectivités, des experts, etc.

Pour bâtir ce projet de PPA, il y a eu trois groupes de travail. Le premier groupe était piloté par le Grand Lyon ; il consistait à faire l'état des lieux des potentiels, des missions dans tous les secteurs du PPA. Le deuxième groupe de travail était piloté par le Coparly, que je préside, qui avait en charge les mesures et la modélisation des scénarii. Le troisième groupe était piloté par la DRIRE et il consistait à coordonner les actions des deux premiers.

Je voudrais simplement dire, pour démarrer, que le PPA n'est pas un dossier uniquement lyonnais, et loin de là puisque sa superficie a été déterminée par l'Insee. Il couvre 102 communes

du Rhône, de l'Ain et de l'Isère ; sur l'Ain, c'est toute la côtère de l'Ain et il y a une seule commune de l'Isère.

L'état des lieux de la pollution a été réalisé sur une étendue beaucoup plus large de 316 communes, ce qui a évité un effet de défaisse ou de transfert de pollution un peu plus loin que notre PPA.

Sur la première partie, c'est l'état des lieux réalisé par Coparly. Un historique a été fait sur dix ans, de 1994 à 2004, où on a voulu montrer l'évaluation des polluants. Il y en a bien sûr qui ont régressé comme le SO₂, comme le plomb et d'autres surtout d'origine industrielle. On s'intéresse aux polluants réglementés puisque des polluants sont réglementés par le ministère de l'environnement (les oxydes d'azote, le SO₂, les poussières) et on s'intéresse aussi aux polluants émergents dits "non réglementés" comme les composés organiques volatiles, les HAP et certains métaux.

Tous les secteurs d'émissions sont visés dans le PPA et ont été étudiés : le secteur industriel, le résidentiel, le tertiaire, l'artisanat et le transport routier. Le PPA n'est pas qu'une simple affaire de voitures.

Principale caractéristique de ce PPA -et j'insiste là-dessus-, il a été réalisé sur une base sanitaire et c'est le seul PPA de France qui est réalisé avec ce critère-là ; c'est très important. Les autres sont plutôt simplement des recommandations, la voiture, etc.

Je rappelle que c'est en phase avec les enquêtes successives, qui ont été effectuées par le Grand Lyon ou d'autres instances, sur les préoccupations environnementales des Grands Lyonnais (64 %) sur la qualité de l'air et c'est bien aussi à cette occasion que nous avons déjà anticipé ce problème de santé lié à la qualité de l'air puisque le thème transversal de notre Agenda 21 -je le rappelle- est "air, mobilité, santé".

L'approche sanitaire a été effectuée sur le critère pollution chronique, c'est-à-dire la pollution au quotidien et non sur les épisodes de pollution qui font souvent parler d'eux et qui sont des épiphénomènes souvent liés à des conditions météorologiques spécifiques quelques jours par an et qui sont, je dirai, non représentatifs de l'état général de la qualité de l'air sur notre agglomération.

La référence des critères de pollution -puisque'il faut bien prendre une année de référence- c'est l'année 2004 et cette approche santé a été effectuée polluant par polluant puisque chacun est assujéti à une valeur-cible spécifique selon ses caractéristiques sanitaires. Par exemple, pour les poussières, les PM 10, le critère-cible spécifique pour l'année 2004, et qui sera aussi le même en 2010, c'est 20 microgrammes par mètre cube. Pour les oxydes d'azote, la valeur 2004 est de 50 microgrammes par mètre cube et elle va être abaissée à 40 microgrammes en 2010 ; donc c'est un point important parce que notre PPA nous l'avons ciblé aussi comme valeur-cible sur cette année 2010, c'est un objectif sur 40 microgrammes par mètre cube. Les oxydes d'azote ont été particulièrement examinés parce qu'à 75 % leur émission est liée à la circulation automobile et c'est vraiment le polluant qui donne souci dans l'agglomération et dans la ville centre. Vous le verrez, c'est une cible majeure du PPA mais il ne faut pas oublier les autres qui sont aussi importants comme les composés organiques volatiles, les HAP et autres polluants émergents, les poussières où là c'est une responsabilité un tiers industrielle, un tiers trafic et un tiers résidentielle.

Une fois que l'on a fait cet inventaire, que peut-on faire pour faire baisser la pollution ? Une réflexion collégiale a été opérée et qui

a proposé plusieurs actions, collégalement définies, qui figurent dans le chapitre 8 du PPA et qui sont largement détaillées dans la délibération. Quatre actions concernent les industriels, cinq actions concernent le résidentiel et l'artisanat, six concernent le transport routier, six l'amélioration des connaissances, une l'urbanisme, une la communication. Toutes ces actions déterminent des objectifs de réduction des polluants et, par conséquent, une réduction de l'exposition des habitants aux polluants qui est bien l'objectif principal de ce document.

En condensé, voilà le projet que le préfet propose au vote des collectivités. Nous sommes en cours de consultation des collectivités territoriales et notre délibération est assortie de six items proposés à la délibération. Je rappelle que l'enquête publique, qui sera interdépartementale puisque les trois préfets, du Rhône, de l'Isère, de l'Ain, signeront l'arrêté, devrait être lancée en septembre 2007 et l'approbation est prévue en mars 2008 ; c'est une date où il va sa passer pas mal de choses.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC espère que ce rapport sur le plan de protection de l'atmosphère fera date. Comme le dit monsieur Pachory, président du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat qui vient de se réunir à Bangkok, il est clair que nous ne parlons plus d'un changement climatique dans un avenir proche mais que nous vivons déjà avec et d'insister sur l'urgence des mesures à prendre, des effets quotidiens de chacun pour changer nos modes de vie, du financement à engager et de la volonté politique à affirmer.

Notre délibération s'inscrit tout à fait dans cette analyse et nous nous en félicitons. Nous sommes à un véritable tournant de la politique de développement durable sur notre territoire, avec une obligation de résultat à court terme. Le groupe GAEC soutient totalement les perspectives tracées par cette délibération.

Notre groupe soulève cependant trois interrogations :

1° - Tout d'abord, le PPA aura des répercussions importantes sur la vie quotidienne des habitants de l'agglomération. Il faudra par exemple ralentir la vitesse sur les grandes infrastructures routières, mieux contrôler les chaudières, ne plus rien brûler en plein air, prendre beaucoup plus les transports en commun. Cela suppose un effort de communication particulièrement important en direction des habitants pour que chacun se sente concerné et engagé. Nous tenons à ce que cela soit un souci permanent des études elles-mêmes pour anticiper cette problématique et ensuite pour appliquer le plan.

Or, la communication proposée dans la délibération nous semble pour le moment un peu légère et nous espérons qu'elle sera renforcée et affinée ; et cette communication renforcée aura un coût.

2° - Justement, le financement des mesures envisagées n'est pas précisé et notre délibération le pointe avec raison. Qui paie ces études et qui paiera les actions engagées ? L'Etat, les collectivités territoriales ? Dans quelles proportions et selon quelle répartition ? Il y a pour le moment une dichotomie trop classique entre les objectifs affichés et la question des moyens mis à disposition. Il faudra obligatoirement creuser le sujet et affirmer la responsabilité des collectivités territoriales, certes, mais aussi celle de l'Etat, des industriels, des transporteurs, commerçants, etc..

3° - Enfin, la question du péage urbain est évoquée comme une des solutions à la réduction de la circulation automobile. Le groupe GAEC tient à ce que les études s'intéressent à la création d'une carte multimodale d'agglomération, combinant l'abonnement aux transports en commun et l'usage des réseaux de voirie, contribution qui n'aurait pas le même prix pour les habitants de l'agglomération et les extérieurs. Elle servira bien sûr en priorité à améliorer les transports en commun.

Ces questions sont politiquement et socialement très délicates. Toutes ces évolutions ne peuvent se faire qu'avec le souci de développer les transports en commun en quantité et en qualité et le souci de prendre en compte la question de l'équité dans l'accès à la ville. Nous sommes donc encore devant des travaux de réflexion importants et la nécessité de compléter ce que nous considérons comme une première ébauche qui va dans le bon sens. Cela suppose un effort particulier de concertation avec la population allant bien au-delà de la consultation classique, je tiens à le souligner de nouveau.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Le document que nous avons eu à regarder propose un diagnostic de qualité qui nous montre une situation préoccupante dans notre agglomération en matière de pollution de l'air, avec notamment plus de 400 décès anticipés par an et des analyses qui nous apprennent que si aujourd'hui on appliquait les seuils que l'Europe va nous imposer en 2010, 40 % de la population de Lyon, Villeurbanne seraient exposés à des niveaux incompatibles avec des objectifs de qualité de l'air et de santé publique.

La loi sur l'air imposait un plan de protection de l'atmosphère dans les grandes agglomérations depuis 1996. Il aura fallu attendre plus de dix ans pour y parvenir. Nous regrettons ce délai et sans doute vaut-il mieux tard que jamais.

Sur les mesures préconisées, il y a celles qui auront un impact immédiat : la réduction des vitesses, l'interdiction des véhicules polluants et il y a aussi une étude de faisabilité qui ne constituera qu'une étude et qui, en elle-même, ne réduira pas la pollution.

Cette étude de faisabilité sur le péage urbain nous inspire aussi quelques réticences. Nous souhaiterions insister sur la nécessité d'étudier différentes formes de tarification de la circulation automobile, comme vient de le dire ma collègue. En effet, le péage de zone ou de cordon nous pose différents problèmes en termes d'équité sociale, de fracture sociale ou territoriale, entre un centre qui serait préservé, une périphérie où les habitants, notamment dans les quartiers d'habitat social, seraient condamnés à la dépendance automobile et à subir les nuisances qui lui sont liées. Il s'agit, pour nous, avec cette étude de faisabilité, de regarder un dispositif respectant le principe de pollueur-payeur et permettant d'offrir une alternative non polluante à la voiture. C'est pourquoi, à notre tour, nous prenons l'option d'une carte multimodale comprenant l'accès aux transports collectifs, avec une affectation complète des recettes à ce réseau de transports en commun et aux modes doux.

Par ailleurs, le PPA ne dit rien des grands projets de voiries de l'agglomération, qu'il s'agisse des autoroutes prévues autour de Lyon ou du tronçon ouest du périphérique. Nous demandons que ces projets soient évalués à l'aune de leur impact sur la pollution. Sans présager des résultats, nous notons que TEO, qui était censé enlever de la circulation automobile dans le centre de l'agglomération, n'a pas entraîné d'amélioration massive de la

qualité de l'air, compte tenu de la situation observée aujourd'hui que j'ai rappelée au début de mon propos. On peut le dire également du PDU, qui est appliqué depuis 1997, qui n'a pas non plus à lui seul permis d'enrayer la progression des oxydes d'azote. Donc il nous faut faire plus et plus vite en matière de limitation de la voiture et de développement des transports en commun.

Sur la question des grandes voiries, j'ajouterai qu'en plus de la pollution de proximité, celles-ci auront aussi un impact catastrophique sur les gaz à effet de serre. Alors, certes, le PPA ne concerne pas les gaz à effet de serre -ceux-ci seront traités dans le plan climat que nous avons engagé- mais, comme l'a rappelé tout à l'heure mon collègue Etienne Tête, toute nouvelle infrastructure autoroutière contribuera à augmenter les gaz à effet de serres, selon un rapport très sérieux remis au Gouvernement il y a quelques mois et on ne peut pas dire, d'un côté, que ce soit au plan national ou local, que nous voulons réduire les gaz à effet de serre et respecter le protocole de Kyoto et, de l'autre, continuer à construire de nouvelles autoroutes.

Dans le PPA, nous souhaiterions que les véhicules qui seront interdits incluent aussi les véhicules particuliers tels que les 4 x 4 ou les grosses cylindrées ainsi que les deux-roues les plus polluants.

Enfin, la pollution ne relève pas que du secteur des transports mais aussi du bâtiment. Sur le secteur résidentiel, nous aurions souhaité une action importante sur le parc antérieur à 75 qui représente les deux tiers des bâtiments de l'agglomération et qui ont été conçus à une époque où l'on n'avait aucun souci d'économie d'énergie et de pollution ou de volonté de développer des énergies renouvelables.

Enfin, j'insisterai sur deux enjeux majeurs pointés de manière plus ou moins approfondie dans le document, c'est l'articulation avec les politiques d'urbanisme, notamment l'enjeu à prendre en compte dans le SCOT, et la question de l'information, de la sensibilisation, de l'éducation ; nous trouvons également que le document est un peu timide sur cette question. Alors, certes, nous avons, à la Communauté urbaine, voté notre plan d'éducation au développement durable parce que nous avons bien conscience des enjeux mais nous souhaiterions que cette question-là soit mieux reprise dans le PPA afin qu'il y ait un véritable partenariat pour développer l'information et l'éducation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UDF.

M. le vice-président CRIMIER : Merci, monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, je partage une partie des propos qui viennent d'être tenus et je ne reviendrai pas sur certains aspects.

Notre groupe considère que ce PPA proposé par l'Etat est indéniablement un tournant dans l'approche des déplacements et surtout de leur influence primordiale sur la pollution urbaine, comme j'ai déjà pu l'exprimer au Bureau délibératif. Cela impose donc de revoir l'ensemble des projets routiers et autoroutiers, y compris les projets de transports en commun, notamment celui de métro à La Saulaie, et d'évaluer leur impact ou leur apport global au plan de protection de l'atmosphère.

Dans ce cadre, nous souhaiterions qu'une réflexion intervienne sur les dessertes en transports en commun de bassins de vie et d'emploi de plusieurs dizaines de milliers d'habitants et d'emplois, notamment pour le secteur sud-ouest de l'agglomération car 2010 c'est demain, au regard des objectifs qui nous sont fixés.

Nous ne pouvons nous contenter d'un transport lourd ou d'un métro qui s'arrêterait à La Saulaie, et cela pour plus d'une décennie au moins compte tenu des capacités financières du Sytral et des collectivités. C'est aujourd'hui, avec ce PPA et ses obligations, le moyen d'y réfléchir pleinement et de définir des priorités de desserte au regard des objectifs à terme.

Sur les réserves énoncées dans le rapport, auxquelles notre groupe souscrit totalement, un certain nombre de maires, dont je suis et d'autres nombreux ici, avaient donc raison avant l'heure en refusant les pénétrantes autoroutières comme l'A 45 ou l'A 89 qui vont à l'encontre du PDU ou de la DTA et aujourd'hui du PPA. Ces projets ont pourtant été validés par le ministre des Transports et il faudrait que les élus locaux soient enfin un peu plus écoutés et que les projets présentés ou adoptés soient en cohérence avec ce PPA présenté par l'Etat, et donc remis à plat. D'ailleurs, mon collègue maire de Limonest me dit qu'une manifestation au sujet de l'A 89 aura lieu le 23 juin. On n'a pas écouté les élus donc les élus vont aller sur le terrain. Et même les candidats aux élections législatives, toutes étiquettes confondues, trouvent les projets de l'A 89 et de l'A 45 et les tracés peu adaptés. S'ils le disent, cela doit donc être vrai même si certains les ont votés !

Enfin, pour terminer, l'aspect du coût des actions prévues par le PPA devrait être précisé, de même que ceux qui en auront la charge dans sa mise en œuvre. Les collectivités locales seront-elles donc encore en première ligne ? C'est à craindre ! Notre groupe votera donc ce PPA avec les réserves proposées.

Je vous remercie de votre attention

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Communiste.

M. ROCHE : Monsieur le président, mes chers collègues, le plan qui nous est présenté concerne un problème dont l'importance doit être hélas une fois encore démontrée et débattue. Depuis de nombreuses années, des scientifiques, des techniciens ont annoncé et multiplié les mises en garde face au péril qui menaçait. C'est aujourd'hui une alerte sanitaire. Oui notre air est de plus en plus irrespirable.

Responsables, nous le sommes tous. Nous n'avons pas suffisamment pris au sérieux les alertes qui nous étaient adressées. Nous ne pouvons pas dire : "C'est pas nous, c'est les autres". Vis-à-vis de certains de nos concitoyens, nous pouvons avoir, c'est certain, quelques doutes quant à la mesure de sa véritable ampleur.

Aujourd'hui, considérant le seul secteur des transports, nous arrivons à un niveau sans aucun doute gravissime qui, après lecture du texte proposé, oblige à définir des mesures contraignantes

La pollution de l'air, comme la pollution des milieux aquifères d'ailleurs, est le problème de notre incompetence à maîtriser non pas la technique mais nos comportements de consommateurs à l'échelle mondiale. Et si les objectifs sont pour nous 2010, monsieur Bush au G8 a bien résisté aux mesures à prendre, avec des compromis dans le pur style diplomatique, réussissant à porter l'échéance à 2050.

Quinze mesures sont à mettre en œuvre. Elles concernent majoritairement l'automobile, viennent ensuite l'industrie et l'habitat. Sans doute devons nous porter une attention plus forte sur le secteur de l'habitat, les panneaux thermiques solaires étant une solution mais il faut creuser un peu plus sans doute.

Travailler ainsi sur le maillage de l'agglomération concernant l'implantation de nouveaux capteurs. L'absence d'éléments d'évaluation des enjeux financiers nous conduit naturellement vers une réflexion concernant l'enveloppe budgétaire à consacrer à un tel projet.

L'automobile participe, il est vrai, pour plus de 70 % à la pollution de l'air. Je n'énumère pas le nombre et la nature des différents composants des gaz d'échappement, notre ami Reppelin nous en a fait une présentation à l'instant. Nous sommes dans un contexte difficile où l'on a vu se développer l'égoïsme, le chacun pour soi, avec en parallèle la recherche de propriété et d'indépendance que peut offrir l'usage de l'automobile. Est-il fait état des espaces occupés par la voiture et pour lesquels cette abusive occupation n'est pas sans déjà poser d'importants problèmes ?

Certes, il y a déjà de nombreuses années que l'alerte est donnée : en 1996 ne parlait-on pas de supprimer le diesel en ville ? La pénurie de pétrole annoncée incitait à rechercher des solutions allant vers l'utilisation de carburants de substitution certes moins polluants. Diminuer le nombre de voitures en milieu urbain devait être l'axe prioritaire alors que, dans le même temps, les industriels se plaçant dans une logique de compétition et de course à la production, très souvent délocalisée, proposaient des modèles de plus en plus performants en termes de vitesse. Pendant le même temps, les centres de recherches mettaient au point des moteurs de moins en moins polluants maîtrisant les phénomènes de combustion mais la croissance du nombre de véhicules ne permettait pas de bénéficier de ces améliorations.

Les efforts pour développer les transports collectifs sont à poursuivre et développer.

Réduire la circulation en ville est une piste sérieuse, c'est par elle que passe l'amélioration de la qualité de l'air. Et compter sur le civisme, nous le savons tous, nous laisse tout de même perplexes.

Le péage urbain, quant à lui, illégal et incohérent, est une solution injuste, ségrégative, discriminatoire, rejetée d'ailleurs par une majorité d'entre nous.

Il va donc falloir faire preuve d'imagination, en particulier pour se doter des moyens nécessaires au respect des réglementations. Et tout cela prendra du temps.

Je vous remercie de votre attention

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, je souhaite vous rappeler mes différentes interventions concernant la pollution générée par les rejets des cheminées d'évacuation du tunnel de la Croix-Rousse qui débouchent sur le plateau. Cette intervention date à peu près d'un an. J'ai eu la connaissance des résultats catastrophiques fournis par Coparly durant la période hivernale concernant les concentrations de monoxyde de carbone et de monoxyde d'azote en des points cruciaux du trafic dans notre agglomération. Aucun renseignement concernant les polluants précités ne nous a été transmis, à savoir l'analyse des rejets des cheminées du tunnel de la Croix-Rousse et leur composition chimique exacte ; soit Coparly n'a pas fait son travail, soit les résultats sont trop mauvais et personne ne veut les rendre publics à huit mois des élections ou, pire encore, les analyses n'ont pas été demandées.

Le dossier que vous nous présentez ce soir, monsieur le président, me paraît donc de la plus grande importance.

Il ressort d'une étude réalisée en 2005 que la composition de l'air de notre agglomération doit être grandement améliorée d'une manière générale et plus particulièrement en ce qui concerne le dioxyde d'azote et les composés organiques volatiles. Certaines des substances étudiées peuvent nuire gravement à la santé, comme tout le monde le sait et engendrer des effets néfastes sur l'écosystème des grands équilibres régionaux. Le nombre de morts par inhalation de substances toxiques ne cesse d'augmenter dans les grands centres urbains tout comme la clientèle d'insuffisants respiratoires et d'asthmatiques de plus en plus jeunes dans les cabinets de pneumologie.

Personne ne remet en cause les origines de cette pollution atmosphérique, liée majoritairement au transport routier, à l'automobile et aux rejets industriels. Le PPA de l'agglomération lyonnaise prévoit de remédier à ces difficultés, en particulier par quinze mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air.

Il semble évident que le trafic routier constitue une source majeure de cette pollution et que le premier chantier à mettre en œuvre, comme vous le proposez, sera l'incitation et l'obligation aux vitesses limitées sur les voies rapides du territoire communautaire car -et tout le monde le sait- la réduction de dix kilomètres/heure de la vitesse automobile génère une baisse sensible des polluants émis et une diminution notable du carburant consommé. Le péage urbain fournirait aussi les mêmes résultats mais avec des contraintes beaucoup plus importantes. De plus, il semble nécessaire qu'un changement radical de méthode soit envisagé aussi bien au niveau du Grand Lyon que des communes concernées afin qu'une véritable politique beaucoup plus incitative soit enfin mise en œuvre en faveur de l'utilisation des transports collectifs.

Nous serons donc excessivement vigilants sur le suivi d'application du plan de protection de l'atmosphère de notre agglomération et nous souhaitons être tenus informés des résultats annuels et des progrès réalisés. Nous voterons bien sûr ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP.

M. PETIT : Le plan de protection de l'atmosphère s'impose à la fois par l'évolution de la législation internationale, européenne et nationale et par la prise de conscience générale d'une mauvaise qualité de l'air dans nos agglomérations lourde de conséquences, notamment en matière de santé.

En prévision de la fin du protocole de Kyoto en 2012 et face au bilan inquiétant de la qualité de l'air, nous devons rester vigilants au regard des mesures prises et nous devons également contribuer, en tant qu'élu, à l'application des nouveaux seuils de pollution à la baisse par des décisions qui relèvent de notre compétence.

Le précédent Gouvernement avait déjà répondu à la préoccupation des Français en lançant différents plans : véhicules propres, air, santé, environnement, climat et soleil. Depuis le mois de mai, le nouveau Gouvernement, soucieux des enjeux, compte un grand ministère de l'écologie, de l'énergie et des matières premières, de la sécurité industrielle, des transports, de l'équipement et de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement du territoire afin d'appréhender tous les actes du développement durable.

Le PPA fait donc un bilan très intéressant de tous les facteurs de pollution de l'air et de leurs origines dans l'agglomération lyonnaise et l'on constate que la situation n'est pas bonne.

En matière de dioxyde d'azote, essentiellement d'origine automobile, les moyennes annuelles dépassent la valeur limite sur des sites caractérisés par un trafic fluide comme La Mulatière mais aussi et surtout sur des sites caractérisés par

des embouteillages quasi-permanent comme Vaise, Marietton ou Berthelot. Ainsi, les mesures pour limiter l'accès de la voiture en centre-ville comme la zone 30 doivent s'accompagner -nous le rappelons à nouveau- de solutions alternatives pour éviter ces encombrements qui aggravent la situation : parkings-relais de seconde couronne, par exemple, ou bouclage du tronçon ouest du périphérique -j'y reviendrai-.

En matière d'ozone, la pollution chronique est également avérée. Rappelons qu'en 2005, les Jeux de Lyon n'ont pas pu se tenir du fait de la pollution place Bellecour.

En ce qui concerne les particules, ces dernières sont reconnues comme cancérigènes. Les concentrations mesurées dans l'agglomération lyonnaise sont supérieures à la valeur moyenne américaine. Et oui ! C'est dire, quand on connaît la position des Américains sur ces problèmes ! Ne parlons pas de la chaufferie à bois prévue dans le huitième arrondissement et heureusement plus d'actualité !

Enfin, en matière de composés organiques volatils et d'hydrocarbures polycycliques, la situation est grave au sud de Lyon dans la vallée de la chimie, les habitants de Feyzin, de Saint Fons, d'Oullins et de Pierre Bénite le savent bien à cause des odeurs, mais la pollution atteint largement Lyon dans son ensemble.

L'Agenda 21 de la Communauté urbaine qui évoque dans sa fiche numéro 2 les problèmes de l'industrie de la chimie à Lyon ne parle pas de cette pollution. C'est dommage car c'est actuellement la plus grave. Il faut surveiller particulièrement ce dossier. C'est une question de santé publique. En effet, les Lyonnais ont une forte préoccupation de santé : bronchiolite des enfants, asthme, allergies et insuffisances respiratoires sont le lot quotidien des jeunes parents dont je fais partie ; ils attendent des mesures fortes.

Effectivement, il y a une obligation de résultat dans ce PPA et cela semble vous gêner mais c'est bien ce que l'on a pu vous reprocher sur d'autres délibérations proches, par exemple l'Agenda 21 où nous nous étions étonnés du manque d'objectifs très précis et quantifiables et qu'il fallait limiter à un certain nombre afin d'être plus efficaces.

Il est utopique de croire qu'en interdisant la circulation automobile, on réglera les problèmes. Il faut au contraire défendre le principe de la voiture propre et rendre le trafic fluide dans notre agglomération. On va en parler aussi. Il faut en ce sens une action forte en matière de déplacements urbains et d'infrastructures

Les études des arrivées de l'A 89 et de l'A 45 sur l'agglomération doivent effectivement être reprises pour justement aboutir à une décongestion du trafic dans les zones concernées. Les dossiers sont en cours. De toute façon, monsieur le président, les aspects financiers et techniques influenceront grandement les choix politiques sur ces deux projets -et vous le savez bien-, donc il est inutile d'en rajouter pour l'heure. Le PPA est un sujet trop sérieux pour se laisser influencer par d'autres considérations qui n'ont pas leur place ici. Ces problèmes relèvent de l'intérêt général et commun.

Par contre, vous avez le pouvoir de décider des choix d'infrastructures importantes pour le Grand Lyon pour, à terme, décongestionner le trafic automobile. Vous avez parlé des transports tout à l'heure et aussi de l'organisation du territoire en omettant d'abord les deux points essentiels, qui ont été repris par le groupe Les Verts et notamment le premier :

1° - Le TOP. A ce propos, lors du conseil municipal du 31 mai dernier, la commune d'Oullins a demandé l'application du plan de voiries du schéma directeur voté en 1992, à savoir le raccordement du TOP à l'A 45. Sur ce sujet, vous avez parlé de fluidifier la circulation ; aussi, tout à l'heure, vous voudrez bien nous expliquer comment on développe un grand territoire urbain -et là on est bien d'accord sur l'objectif- avec un trois quarts de périphérique.

2° - Le développement des transports en commun dans certaines zones de l'ouest et du nord de l'agglomération qui sont très mal desservies et, en particulier, le prolongement de la ligne B du métro à Oullins jusqu'à l'hôpital Lyon sud. Cela a été évoqué par le groupe UDF.

Monsieur le président, vous voyez, avant d'en appeler à l'Etat en permanence, nous ferions mieux de nous intéresser d'abord à nos propres compétences. Vous savez bien que l'Etat a un déficit chronique hérité de très nombreuses années, donc je ne veux pas rentrer dans le détail car c'est toujours très conflictuel mais il faudra bien le combler un jour.

Alors, s'il vous plaît, monsieur le président, concentrez vos efforts sur des solutions nouvelles et nombreuses en matière de protection de l'atmosphère et pas sur la critique systématique du Gouvernement, qui transpire dans cette délibération et qui est complètement stérile.

Nous considérons que c'est un enjeu qui nous concerne tous et nous allons bien sûr voter le PPA, monsieur le président, en souhaitant connaître rapidement votre vision politique sur ces sujets à long terme, notamment les derniers que j'ai évoqués. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme PERRIN-GILBERT : Monsieur le président, par courrier du 21 février 2007, monsieur le préfet de région vous a saisi pour avis sur le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise et notre assemblée doit faire connaître ses observations ce soir.

Alors, premier point que nous voulons souligner, ce plan de protection de l'atmosphère, d'une part, répond à une logique sanitaire que nous devons respecter et protéger la santé de nos concitoyens, d'autre part, qu'il ne correspond pas à une obligation de moyens et bien à une obligation de résultat, et ce d'ici 2010.

L'objectif à atteindre est de ramener ou de maintenir les niveaux de polluants atmosphériques sous les seuils européens en tout point de l'agglomération, avec un seuil fixé pour chaque polluant.

Le groupe Socialiste et apparentés partage cet objectif qui s'inscrit dans la ligne des actions développées depuis plusieurs années sur le territoire du Grand Lyon pour réduire la pollution atmosphérique. Il souligne l'intérêt de l'état des lieux sur la qualité de l'air pour aider à la prise de décision.

Concernant les mesures préconisées, nous relevons d'abord, pour notre part, l'absence d'estimations financières quant à leur mise en œuvre. Nous demandons que cette question du financement ne soit pas éludée. L'Etat n'a pas tenu ses engagements en matière de financement des transports en commun dans l'agglomération, dans la région et il ne devra pas de nouveau se défausser sur les collectivités locales pour mettre en pratique les propositions qui seront validées au terme de l'enquête publique et entérinées par arrêté préfectoral.

Toujours concernant les mesures préconisées et à voir les premiers échos dans la presse, ce qui retient l'attention de tous, c'est bien sûr le péage urbain. La première remarque de notre groupe à ce sujet est que la loi française n'autorise pas la mise en place de dispositif de type péage urbain ; c'est pourquoi le PPA recommande uniquement, pour l'instant, une étude de faisabilité juridique, technique. Deuxièmement, si nous voulons une politique forte pour protéger la qualité de l'atmosphère, nous voulons aussi des mesures justes et nous ne trancherons pas sans une importante consultation des habitants de toute l'agglomération. Si l'étude sur le péage était lancée, elle devrait être accompagnée d'un débat public. Si le péage s'avère nécessaire, il devra d'abord être débattu et être accepté par la population.

Dans le cadre de l'avis que nous devons émettre ce soir, nous tenons à souligner que nous devons entrer dans une logique de changement de comportement de toute la population, de toute l'agglomération et si, en matière de pollution due au trafic automobile, les problèmes se posent effectivement d'une façon particulièrement aiguë dans l'hypercentre Lyon Villeurbanne, la pollution concerne bien tous les habitants de l'agglomération.

Par ailleurs, l'un des axes stratégiques du plan de déplacements urbains est de construire une agglomération équitable pour permettre à tous l'accès à la ville et nous y tenons. Aussi, l'enjeu de l'équité sociale doit être impérativement pris en compte dans l'ensemble des mesures qui seront adoptées. Ainsi, si une étude de faisabilité de péage urbain est lancée, le groupe Socialiste et apparentés demande que plusieurs hypothèses soient intégrées et examinées : d'abord, quel périmètre ? Est-ce obligatoirement l'hypercentre, parce que plus concerné par l'émission de polluants ou bien le périmètre doit-il être plus large ? Ensuite, quels critères de pondération d'une éventuelle tarification ? Cela peut-il être des critères sociaux tenant compte du revenu des ménages, des critères qui tiennent compte du caractère plus ou moins polluant du véhicule ou de la cylindrée, des critères qui tiennent compte de l'éloignement ou au contraire de la proximité des lignes fortes de transports en commun ou la prise en compte des abonnements aux transports en commun ?

Au-delà du lancement de cette étude de faisabilité, d'autres propositions du plan ont retenu notre attention et reçoivent notre approbation. Par exemple, nous sommes favorables à la limitation de vitesse car on sait bien que les émissions de polluants croissent avec la vitesse. Il est tout à fait envisageable, à notre sens, de réduire cette vitesse à 70 kilomètres/heure sur des axes actuellement à 90, de réduire à 90 kilomètres/heure des axes actuellement à 110.

Enfin -et cela sera notre dernière remarque aujourd'hui concernant ce document-, même si la circulation automobile est une source importante de polluants, nous ne devons pas relâcher notre attention sur le secteur industriel ni sur le secteur résidentiel. Du fait de l'accroissement démographique et donc du parc de bâtiments, le secteur résidentiel connaît une augmentation importante de ces émissions de polluants. A notre sens, il s'agit là d'un enjeu très important du plan de protection de l'atmosphère. Nous pensons au contrôle renforcé des chaudières, au développement des énergies renouvelables dans l'habitat et les équipements neufs, au réseau de chaleur.

Pour conclure, le groupe Socialiste et apparentés exprime son adhésion à une politique volontaire en matière de réduction de pollution atmosphérique et de protection de la santé des habitants, même si nous souhaitons attirer l'attention de l'Etat sur son nécessaire engagement, y compris financier, dans la mise en œuvre du futur PPA.

Enfin, nous souhaitons que l'enquête publique soit l'occasion d'un large débat à l'échelle de l'agglomération et des départements concernés. Les mesures de ce futur plan, pour être efficaces, devront être comprises et acceptées par les habitants. La protection de l'air de l'agglomération se fera avec et pour eux et non pas contre eux. Elle se fera non pas en opposant les habitants du centre à ceux de la périphérie mais bien avec l'ensemble des Grands Lyonnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Perrin. Monsieur Rivalta voulait dire un mot d'abord et ensuite monsieur Reppelin.

M. RIVALTA : Monsieur le président, je voudrais rappeler ce que nous avons dit au Sytral, où vous siégiez d'ailleurs, qui concerne plus particulièrement les transports en commun et l'inéquation de certaines mesures proposées dans le PPA par rapport aux transports en commun.

De façon générale, nous avons dit effectivement que, sur le péage urbain, ce n'était qu'une étude et que cela devait intégrer toute une série d'autres modalités mais nous voulons que les véhicules de transports en commun soient exclus de la mesure T1 puisqu'il est dit que les poids lourds doivent être interdits et, jusqu'à preuve du contraire, un bus est tout de même un poids lourd ; il faudrait tout de même que les bus ne soient pas interdits à entrer dans ces zones.

Nous voulons aussi que les bus soient pris en compte spécifiquement dans les mesures de régulation de vitesse, de manière à préserver leur vitesse commerciale. Il est important effectivement, si on peut limiter la vitesse d'un certain nombre de véhicules, de faire attention à ce que la vitesse commerciale des transports en commun ne diminue pas ; sinon, on assiste à une politique de "gribouille", c'est-à-dire que l'on va à l'encontre de ce que l'on souhaite.

Nous voulons que la mise en œuvre de l'action T 6 (circulation et stationnement), s'accompagne de la création de voies réservées aux transports en commun sur les voies les plus polluées, et notamment sur les autoroutes puisqu'il existe aujourd'hui des mesures, et notamment -nous avons pu le tester, pour un certain nombre d'entre nous- en Norvège où les bandes d'arrêt d'urgence peuvent être réservées aux transports en commun, notamment dans les parties urbaines, pour permettre de faciliter la circulation de ces transports en commun.

Nous voudrions aussi, monsieur le président -parce que cela a été évoqué par d'autres- que les recettes provenant des amendes du stationnement et des radars automatiques positionnés sur le périmètre du PPA soient affectées au budget des autorités organisatrices de transports concernées puisqu'il y a une relation par exemple entre la vitesse des véhicules sur le boulevard de ceinture et les amendes qui sont données et l'opportunité de gérer cela.

Nous voudrions aussi que, si les actions proposées par le PPA tendent à favoriser l'utilisation des transports collectifs ou des moyens de transport les moins polluants, il conviendrait que les moyens financiers affectés aux politiques de développement de transports en commun, notamment par l'Etat, en complément de l'effort financier réalisé par les autorités organisatrices de transports, soient à la hauteur des objectifs visés afin de parvenir à un financement global.

Pour votre information à vous tous, mes chers collègues, je rappellerai que nous avons reçu 5 M€ sur les 50 promis, que nous attendons les 20 M€ depuis plusieurs mois et nous espérons effectivement qu'ils arriveront pour régler peut-être le

problème de la construction d'autres équipements de transports en commun. On sait bien faire techniquement aller le métro à Oullins ou ailleurs, encore faut-il qu'on en ait les moyens et que les moyens soient répartis de façon efficace sur l'ensemble de l'agglomération. C'est ce que nous nous attachons à faire avec le plan de développement qui avait été voté et qui est appliqué à l'unanimité.

Je souhaite que notre délibération intègre l'amendement approuvé à l'unanimité par le comité syndical du Sytral lors de la séance du 10 mai dernier :

"Le Sytral demande :

- que l'étude de faisabilité sur le péage urbain intègre diverses modalités de mise en œuvre ;
- que les véhicules de transports en commun soient exclus de la mesure T 1 ;
- que les bus soient pris en compte spécifiquement dans les mesures de régulation de vitesse de manière à préserver leur vitesse commerciale ;
- que la mise en œuvre de l'action T6 (circulation et stationnement) s'accompagne de la création de voies réservées aux transports en commun sur les voies les plus polluées et notamment les autoroutes ;
- que les recettes provenant des amendes du stationnement et des radars automatiques positionnés sur le périmètre du PPA soient affectées aux budgets des autorités organisatrices concernées.

Si les actions proposées par le PPA tendent à favoriser l'utilisation des transports collectifs ou les moyens de transports les moins polluants, il conviendrait que les moyens financiers affectés aux politiques de développement des transports en commun, notamment par l'Etat, en complément de l'effort financier réalisé par les autorités organisatrices de transports, soient à la hauteur des objectifs visés afin de parvenir à un financement global."

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Reppelin.

M. le vice-président REPELIN : Je voudrais apporter quelques commentaires. Beaucoup ont parlé de communication, évidemment que c'est important ; on ne peut pas sortir comme cela un plan un peu révolutionnaire sans l'accompagner de communications, d'explications.

Il y a une fiche communication mais on a déjà œuvré dans les groupes de travail pour trouver qui communiquera, comment, les bons messages parce qu'il va falloir savoir vulgariser un document épais, 264 pages, et donner de l'intérêt à la lecture et de l'intérêt à prendre des dispositions pour être aussi citoyen parce que ce n'est pas qu'une affaire de collectivité, c'est aussi une affaire citoyenne. Donc, la communication, on en reparlera mais tout est aussi ouvert.

On a aussi beaucoup parlé du péage urbain parce que c'est un peu l'étude de faisabilité du péage urbain, c'est une mesure phare mais ce n'est pas la seule mesure. Je crois qu'il ne faut pas résoudre la problématique avec un péage, je crois qu'il faut voir que, pour la baisse de la pollution, il y a un certain nombre de tonnes émises, on est devant une console de mixage et on a plusieurs manettes à disposition, on n'est pas obligé de les pousser toutes à fond, on peut les pousser les unes avec les autres.

Je vais vous donner un chiffre : dans la zone PPA, en 2004, on a émis 14 750 tonnes d'oxyde d'azote. Si on prend le scénario tendanciel 2010, c'est-à-dire que l'on intègre l'évolution des

moteurs, des normes européennes, de réduction de vitesse, etc., on ne fait que quelques progrès de 11 960 et le scénario PPA 2010 passe à 10 111, c'est-à-dire qu'il faut enlever 4 650 tonnes de NOX pour être avec une exposition satisfaisante des personnes au-dessous de la norme de 40 microgrammes.

Si l'on prend le secteur Lyon-Villeurbanne, c'est 1 500 tonnes qu'il faut enlever. Donc il faut avoir ce chiffre en tête. Comment fait-on pour enlever 1 500 tonnes ? Si l'on fait des transports en commun, c'est bien mais il faut les prendre ; il faut que les voitures ne continuent pas à rentrer, c'est cela qui est important. Les 1 500 tonnes, on les enlève avec une étude de péage urbain mais si on ne l'applique pas, cela ne servira à rien, on les enlève avec des limitations sur les véhicules polluants, avec différentes méthodes de réduction de vitesse. Donc toutes les solutions sont bonnes et on est preneur de toute solution qui peut éliminer les tonnes de NOX.

Il y a aussi quelque chose qui est important, c'est que l'on est fixé sur les mesures de 2004 mais je me suis procuré les mesures d'exposition des populations. En 2004, c'était 41 % donc on partait sur cette base-là pour baisser à 7 dans le scénario 2010. 2005 c'est déjà 52 %, c'est-à-dire que l'on part à nouveau avec un handicap avant d'arriver en 2010 ; 2006 a baissé un peu, c'est 48 %, c'est dire que l'on est parti sur 41 % et en 2006 on est en 48 %, donc on a encore un cap plus important à franchir. Voilà ce que je voulais dire.

Je voudrais aussi répondre à madame Decieux sur le tunnel de la Croix Rousse. Je ne peux pas laisser dire que le Coparly a étouffé des résultats et des mesures, ce n'est pas vrai. Le Coparly travaille actuellement sur l'étude des cheminées et ce qu'il en sort. Une étude ne se fait pas comme ça, sur un jour ou deux, cela se fait sur des périodes prédéterminées qui sont des périodes sur toutes les saisons, les quatre saisons sont étudiées, une semaine par saison et toutes les heures de la journée. Donc c'est très transparent. Les résultats sont sur Internet -on a des résultats de Saint-Exupéry, des résultats du métro-. Tout cela est transparent et cela fait partie de la déontologie de notre APSQA (association de protection et de surveillance de la qualité de l'atmosphère).

On a parlé aussi des problèmes d'ozone, je ne les ai pas évoqués mais je dirai que, même généré dans l'agglomération, l'ozone n'est pas un gaz primaire qui sort de l'automobile mais généré par des réactions complexes et ce qui est aberrant, pas aberrant mais la mécanique de la chimie est têtue, c'est que l'ozone produit dans l'agglomération est détruit par la voiture dans l'agglomération ; en revanche, l'ozone émis dans la périphérie et dans les monts du Lyonnais n'a pas de circulation automobile pour le détruire et c'est là-haut qu'il s'accumule. C'est surtout un phénomène d'été et un phénomène de pics d'ozone, donc ce n'est pas un bon marqueur.

Je pense que j'ai répondu à beaucoup de choses. J'ai trouvé que tout le monde était satisfait de cette prise en compte sanitaire. Comme -je le répète- c'est vraiment le premier PPA fait sous cette forme-là, je crois que l'on a beaucoup de travail devant nous, collectivités, Etat et les financements ne sont pas marqués mais il faudra bien les trouver ; donc il y a aura sûrement un problème mais on s'y engagera.

Je voudrais dire aussi à notre ami là-haut qui m'a parlé des capteurs, de répartition des capteurs, qu'on les fait judicieusement : on a des capteurs de quatre typologies (capteurs de proximité routière, industriels, résidentiels tertiaires et ruraux). Tout cela est très encadré par le ministère de l'environnement. Il y a de la modélisation et aussi des mesures mobiles. Je rappellerai que ce n'est pas parce que l'on a un capteur près de chez soi que l'air est meilleur. Voilà ce que je pouvais ajouter.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je dois dire qu'à l'écoute de ce débat, j'ai senti dans notre assemblée une certaine fraîcheur, voire une sorte de candeur parce que je me souviens de débats du passé qui ne cadraient pas exactement avec l'unanimité qui se fait jour aujourd'hui pour protéger l'air lyonnais. Je me souviens par exemple -mais c'était le passé- que, lorsque nous voulions mettre du stationnement payant, cela a été au prix d'une assez rude bataille, que lorsque nous avons inauguré les berges du Rhône, certains faisaient encore campagne sur leur blog pour dire que c'était vraiment la plus mauvaise mesure que l'on avait prise et qu'il fallait laisser...

M. DUBERNARD : Cela remonte à Michel Noir.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, mais le blog de monsieur Perben, lui, il ne remonte pas à Michel Noir, il remonte au jour même de l'inauguration où il disait que ce projet était un très mauvais projet et qu'il aurait fallu laisser deux ou trois rangées de voitures sur les berges du Rhône et, évidemment, on laissait le reste aux piétons. Si vous voulez, je vous renverrai le texte si vous ne l'avez pas exactement connu.

M. DUBERNARD : Demandez aux habitants du quai Augagneur et du quai Claude Bernard ce qu'ils pensent du tam-tam.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous voulez, on règlera le problème du tam-tam mais, pour le moment, vous voyez, c'est cela, c'est ce genre de petites choses qui, effectivement, prennent par le petit bout de la lorgnette des problèmes importants.

De la même manière, je me souviens que, lorsque nous avons installé les premières stations Vélo'V et que l'on supprimait deux ou trois places de voitures, il a fallu là-aussi se battre de manière presque titanique pour pouvoir effectivement supprimer deux ou trois places de voitures, et qu'alors, un certain nombre de gens, qui aujourd'hui sont pour la pureté de l'air, encourageaient toutes les révoltes qui avaient lieu ici ou là.

Mais désormais, avec notre lecture unanime de ce PPA, tout cela bien évidemment appartient au passé. Je n'aurai plus jamais à subir de campagne sur le thème : Collomb nous réduit la voirie pour faire circuler les bus ! Collomb nous réduit la voirie pour faire des pistes cyclables ! Tout cela, c'est le passé, donc je suis sûr que nous n'en parlerons plus qu'en sous-main, qu'il n'y aura plus de petites campagnes de ce type auprès des habitants dans la proximité et qu'évidemment, les grands discours que nous tenons aujourd'hui se traduiront dans les faits lorsque les élus rencontreront leurs concitoyens et qu'ils leur expliqueront combien il est nécessaire que nous appliquions le PPA et que nous laissions -moi, je suis un modéré, comme vous le savez, je suis toujours pour l'équilibre-... (*manifestations dans la salle*) ...et donc je disais : laissons une place équilibrée à la voiture et rééquilibrons un peu les choses de manière à ce que les transports en commun puissent un peu mieux circuler, que nous puissions avoir quelques pistes cyclables, quelques places pour mettre les stations Vélo'V.

De la même manière, les débats sur les grandes infrastructures sont à nouveau totalement bouleversés par ce que nous venons de voter ensemble. Si nous considérons qu'il ne faut plus faire arriver la voiture au cœur même de l'hypercentre, cela veut dire que l'A 89 va avoir dans les prochains jours un nouveau tracé, qui ne conduira pas ceux qui arrivent par l'A 89 à prendre soit le tunnel de Fourvière, soit le tronçon nord du périphérique. De la même manière, il est évident que la A 45 ne s'arrêtera plus du côté de Brignais en laissant les voitures se déverser dans la ville, un petit peu au hasard... Voyez, je vous disais, monsieur Tête, que moi j'avais une position équilibrée, voilà, c'est cela la différence

entre nous mais je tiens à poser ces questions... (*brouhaha*) ...Monsieur Deschamps, je peux parler ? Merci. Je pense que toutes ces grandes infrastructures vont bien sûr être revisitées à la lumière du PPA que nous abordons aujourd'hui.

Deuxième type de réflexion, la pollution : c'est, un, la voiture et, deuxième facteur, le logement qui peut effectivement être abordé sur toute une série d'aspects que l'on a évoqués ici. Il en est un qui me tient un peu à cœur, c'est le chauffage urbain parce que le chauffage urbain est un tout petit peu moins polluant que des chaufferies individuelles au fuel ou au gaz, dont évidemment le réglage des chaudières n'est peut-être pas exactement assuré. C'est un débat que nous aurons sans doute à reprendre et, à ce moment-là, chacun sera bien évidemment en conformité avec la volonté du PPA et montrera sa volonté de développer les modes de chauffage plus écologiques que ceux que nous avons actuellement.

Autre Point qui a été traité, que je ne veux pas éluder : le TOP. Le TOP je le jugerai et j'ai demandé à ce qu'une étude soit faite en fonction de ses impacts, non seulement de circulation mais effectivement de son impact écologique. Est-ce que, écologiquement, il est mieux d'avoir un bouclage du périphérique que d'avoir ce que nous avons aujourd'hui, ce que moi j'appelle le petit bouclage, c'est celui qui consiste à passer par le boulevard urbain sud, c'est-à-dire en plein cœur de l'agglomération, en plein cœur de Gerland, pour rejoindre effectivement le boulevard Laurent Bonnefoy. Donc c'est un des débats que nous aurons.

Restera après à ce qu'évidemment tous ceux qui veulent faire le TOP -j'ai cru que telle était la position du groupe UMP- ne disent pas : "Je veux faire le TOP mais plutôt chez mon voisin". Non, bien évidemment ! Par exemple, j'ai lu un article d'un de vos élus qui disait : "Partout mais pas chez moi" et qui expliquait d'ailleurs pourquoi il ne fallait pas faire chez lui alors que l'on pouvait organiser l'intermodalité avec un parking-relais important, le train, le métro et faire effectivement en sorte qu'aux portes de l'agglomération, on puisse se libérer d'un certain nombre de voitures qui ne pénètrent plus au cœur d'agglomération. Mais c'est un débat que nous reprendrons.

Dernier point, le péage. Je dois dire que, sur le péage, nous avancerons de manière modérée pour les raisons qui ont été énoncées par un certain nombre d'entre vous, à savoir qu'évidemment, le péage réduit certes drastiquement la circulation automobile mais qu'il peut être socialement inéquitable si on ne fait pas attention à la façon dont effectivement on organise les modes de prélèvements.

Mais j'attire l'attention non plus de notre assemblée mais des collègues de l'aire urbaine de Lyon : si l'on veut qu'il n'y ait pas de péage, il faut que nous puissions réduire malgré tout la circulation automobile dans le cœur de l'agglomération ; cela veut dire qu'il faut un plan de transports en commun extrêmement fort sur toute l'aire urbaine de Lyon et cela veut dire qu'il faut que chacun participe au financement de ce plan de transports aux limites de l'aire urbaine. Pourquoi ? Parce qu'autrement, nous ferons exactement le contraire de ce que nous souhaitons. Si, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce sont les gens de la Communauté urbaine qui participent exclusivement, peut-être ceux du département du Rhône, mais exclusivement à la desserte de l'ensemble des zones, on va dire Bourg en Bresse-Lyon, Vienne-Lyon, Saint Etienne-Lyon et l'ensemble de la Dombes, etc., il est évident qu'à ce moment-là, il y aura un effet d'augmentation nécessaire des impôts à l'intérieur de la communauté urbaine de Lyon et donc nous provoquerons ce que nous voyons déjà : pourquoi un certain nombre de gens ou d'entreprises vont s'installer aux limites de la Communauté urbaine ? Parce

que la taxe d'habitation est moins chère, parce que la taxe professionnelle est moins chère. Donc nous encouragerons l'étalement urbain au lieu de pouvoir concentrer la ville autour de quelques pôles situés autour des transports en commun.

C'est cela que nous avons à prendre en compte et c'est de cette manière que doit être mené le débat sur une chose qui est aujourd'hui fondamentale pour moi, c'est le financement des transports en commun, pas dans quinze ans, pas dans vingt ans, dans les cinq six prochaines années, à l'aune de l'aire urbaine.

Voilà, mes chers collègues, les quelques points que je voulais évoquer. Cela veut dire simplement que tant que l'on est dans la théorie, tout le monde est d'accord. J'aimerais bien que lorsqu'on va arriver à la pratique, on soit aussi d'accord et que l'on n'oublie pas la question qui a été posée par madame Perrin, à savoir qui va payer tout cela. C'est bien de faire un plan, ensuite, il faut dire comment on se répartit le financement de ce plan entre l'Etat, entre les différentes collectivités locales, avec la Région et que nous voyions tous ensemble un plan de financement équilibré de ce PPA. Voilà la manière dont nous allons, dans les mois qui viennent, mener les discussions et évidemment prolonger nos actions.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4138 - déplacements et urbanisme - Caluire et Cuire - Lyon 6° - Indemnisation des candidats à la suite d'un concours déclaré sans suite - Passerelle sur le Rhône de la Cité internationale et le quartier Saint-Clair - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4138. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de l'indemnisation d'un candidat à un concours déclaré sans suite qui concernait la passerelle sur le Rhône entre la Cité internationale et Saint-Clair. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : On s'abstient sans intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. JEANNOT : Même pas une minute, monsieur le président. Simplement une inquiétude pour savoir si ce dossier avance ; c'est un peu une certaine interrogation des habitants de Saint-Clair.

M. le vice-président BUNA : Je ne reviens pas sur les conditions d'annulation du marché puisque vous étiez membre du jury ; moi, je ne suis que PRM, donc je ne peux participer à ce jury mais j'ai été obligé de tirer les conclusions du jugement du tribunal administratif qui nous enjoignait de reprendre la procédure.

Dans l'affaire, on a perdu un an. Le calendrier, tel qu'il se profile aujourd'hui, fait que l'on reprend en juillet 2007-juin 2008, le concours de maîtrise d'œuvre, le même délai prévu pour 2007-2008 ; juillet 2008-juillet 2009, étude de maîtrise d'œuvre ; juillet 2009-février 2010, consultation des entreprises ; février 2010-septembre 2011, travaux.

Donc, cette passerelle qui était envisagée depuis le début de la création de la Cité internationale, depuis la ZAC, finira par se réaliser à la satisfaction tout à la fois de ceux qui sont côté Cité internationale que du côté Caluire.

Pour se rafraîchir la mémoire, on a délibéré en mars 2007 pour lancer la procédure du nouveau concours de maîtrise d'œuvre et on a délibéré une approbation de jury qui pose question aujourd'hui. Mais, logiquement, à partir de juillet 2007, la procédure est réenclenchée.

M. LE PRÉSIDENT : Donc le dossier avance bien, monsieur le maire de Caluire et Cuire. Mais si, vous le verrez ! Si vous voulez, on prend les paris.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4142 - déplacements et urbanisme - Santé psychique et logement - Participation de la Communauté urbaine au financement d'une formation-action menée par ABC-HLM - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4142. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : La commission a émis un avis favorable pour ce dossier de contribution financière de la Communauté urbaine à une démarche facilitant une action concernant les problèmes de liaison entre le logement et la santé psychique, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Je voulais saluer la constance de la mission habitat qui mène ce travail et qui a su faire de cette question de la santé psychique dans l'habitat une question qui a toute sa place dans les réflexions de notre Communauté et surtout dans l'action.

C'est vrai que la problématique de la santé psychique va de la dépression aux pathologies lourdes et peut-être trop souvent délaissées et reléguées à des pratiques strictement médicales et les élus locaux, les bailleurs peuvent être un peu délaissés et avoir le sentiment de ne pas disposer des outils et des connaissances nécessaires pour aller jusqu'au bout.

Je voulais tout simplement saluer le travail qui est fait par nos services sous l'autorité des élus de référence et dire tout l'intérêt que le groupe porte à cette action.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ensuite, le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Juste pour donner quelques informations complémentaires à ce que vous venez de dire.

C'est effectivement un travail qui est engagé depuis quatre ans dans le cadre de la conférence d'agglomération de l'habitat, notamment dans le but de traiter les situations des familles en grande difficulté, et cela au sein d'une commission que je préside, monsieur le président, depuis quelques années. C'est un travail intéressant parce qu'effectivement, il touche des personnes qui sont en grande difficulté, et notamment des personnes prises en charge par des institutions psychiatriques. On estime aujourd'hui qu'il y aurait 500 personnes qui recherchent un appartement et il faut savoir que, pour ces personnes, il faut à peu près trois ans pour trouver un appartement. La difficulté qu'elles ont aussi est le manque de formation des personnels des organismes d'HLM et même dans le privé, qui sont souvent confrontés de plus en plus souvent à des problèmes de comportements face auxquels, malheureusement, ils sont démunis.

Il est vrai que les associations jouent aussi un rôle important et essentiel et que, grâce à ce travail qui est effectué par la mission habitat et par toute l'équipe qui s'y trouve, un certain nombre de partenaires se sont sentis concernés et y travaillent de plus en plus ainsi que des bailleurs et des gestionnaires. Il faut aussi souligner le travail des travailleurs sociaux et des professionnels de la psychiatrie.

Cette mission aura une durée de deux ans et j'espère que ce ne sera qu'un début et que, par la suite, toutes ces personnes en difficulté pourront avoir un accompagnement et puissent un jour trouver un logement dans la sérénité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bertrix, j'apprécie vos propos. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4148 - déplacements et urbanisme - Projet connexe à la ligne de tramway Lea - Bilan de la concertation pour le projet d'élargissement de la rue du 8 mai 1945 à Meyzieu - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4148. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Il s'agit du bilan de la concertation pour un projet connexe à Lea qui comporte l'élargissement de la rue du 8 mai 1945 à Meyzieu.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes pour le groupe UMP.

M. GONON : Monsieur le président, chers collègues, c'est simplement pour la réalisation de ce projet largement attendu par la population, en vue de faciliter le déplacement en modes doux en direction de la station Lea qui rencontre un vif succès sur notre commune, avec des perspectives d'autant plus importantes du fait de la densification actuelle et de la structuration urbaine de notre centre-ville.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4149 - déplacements et urbanisme - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4150 - déplacements et urbanisme - Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Convention-cadre triennale 2006-2008 avec les associations Allies, Uni-est et sud-ouest Emploi - Participations 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4151 - déplacements et urbanisme - Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise par des publics issus des territoires inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale - Conventions de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéro 2007-4149 et 2007-4151 et monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4150. Monsieur Charrier, vous avez la parole et ensuite monsieur David.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Monsieur le président et chers collègues, le premier rapport concerne le contrat urbain de cohésion sociale. Je pense que tout le monde a pris connaissance de ce dossier qui est particulièrement important puisqu'il répond à un des enjeux majeurs présents sur notre agglomération dans son développement puisqu'il permet de construire cette cohésion sociale et la mixité sociale. Donc, puisque vous en êtes tous convaincus de l'importance, je me limiterai là à mes commentaires. Seulement pour dire qu'il y a un avis favorable de la commission.

Le deuxième rapport décrit une des actions contenues dans le contrat urbain de cohésion sociale et c'est le soutien apporté aux dispositifs d'accompagnement et à la création d'entreprises pour les publics issus des territoires inscrits dans le contrat urbain de cohésion sociale. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur David.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : S'il s'agit ici d'une convention entre le Grand Lyon et trois associations qui portent les villes du territoire, à savoir Allies, Uni-est et sud-ouest Emploi, et qui permettent de travailler en direction de la mobilité en direction de la clause d'insertion sociale et en direction de la mobilité en direction de la clause d'insertion sociale et en direction de l'insertion culture et lutte contre les discriminations. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole du groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais, dans un premier temps, faire une observation peut-être un peu pessimiste sur le contexte et les finalités de cette démarche du CUCS et ensuite souligner l'intérêt que, néanmoins, cette démarche porte.

Je partirai d'une observation tirée du bilan qui est régulièrement fait au travers de l'observatoire de la politique de la ville qui a démontré, depuis quinze ans, le maintien des écarts en matière de revenus, de taux de chômage, de recours aux minima sociaux dans les quartiers prioritaires ; ces difficultés sont deux à trois fois plus concentrées que dans l'ensemble de la ville.

En revanche, ce que l'on observe c'est un accroissement des inégalités entre l'est et l'ouest de notre agglomération. Ceci témoigne d'un processus de ségrégation préoccupant. L'état de stagnation dans lequel reste la population des quartiers prioritaires, alors qu'ailleurs les plus favorisés voient leurs conditions s'améliorer, pourrait porter à désespérer.

A quoi bon peut servir le discours sur l'égalité des chances dans une société où les égalités absolues s'approfondiraient ? Néanmoins, la démarche du CUCS est pour autant indispensable. Sans ses efforts, on pourrait penser que probablement la situation des quartiers concernés se serait dégradée.

Le programme décrit dans le contrat urbain de cohésion sociale affirme une cohérence, une vision d'ensemble pertinente. Il convient cependant de pointer que c'est la qualité et l'engagement ainsi que la compétence des acteurs chargés de sa mise en œuvre qui en font la qualité au bout du compte. Je reste quelquefois troublé par certains propos qui assument et assimilent les efforts de cohésion sociale à une forme d'orthopédie. L'enquête de François Ruffin qui s'intitule "quartier nord", qui dresse un constat de ces démarches à Amiens dans la Somme, a bien pointé certaines de ses limites et je ne peux que vous inviter à vous y référer.

Notre ambition me semble être d'abord de contribuer à l'amélioration des conditions d'existence de chacun, à favoriser les émancipations individuelles et collectives au moyen des éléments de politique publique. Sur ce point, l'avancée principale du CUCS 2007-2009 est, de mon point de vue, l'affirmation de la transversalité et de la mobilisation des ressources du droit commun contre l'exception. L'insertion ne peut se contenter d'enserrer voire de confirmer l'exclusion. Elle doit constituer des passerelles, stimuler l'innovation, mobiliser l'énergie et l'intelligence de chacun pour permettre à tous d'accéder aux moyens d'une existence décente. Cette démarche se définit ainsi comme une dynamique affranchie d'une forme de casuistique -excusez-moi de ce gros mot trop souvent employé pour définir les parcours dits d'insertion-.

Le deuxième effort que je relève est l'amélioration du pilotage et l'évaluation du contrat, conditions de la réalisation d'une démarche de qualité et d'une réelle mesure de ses effets.

Enfin, l'affirmation d'une nécessaire articulation entre diverses dimensions : action économique et sociale, mobilité, logement et santé, éducation et participation des habitants dessinent une perspective cohérente et une appréhension partagée par l'ensemble des acteurs et des partenaires.

A l'image de Sisyphe, l'action pour la cohésion sociale pourrait nous confiner à nos pensées en hommes désespérés. Pour autant, par conviction et par devoir de solidarité, il nous appartient de développer avec l'ensemble des collectivités partenaires, les acteurs sociaux des associations et des habitants, ce programme. Le groupe GAEC s'associera bien sûr aux efforts du Grand Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Vous connaissez la conclusion : il faut penser Sisyphe heureux.

J'ai ensuite le groupe UMP.

M. GONON : Monsieur le président, ce soir, vous nous présentez des rapports importants pour le devenir de notre agglomération où la solidarité doit jouer pleinement son rôle.

C'est l'aboutissement d'un travail mené dans des délais serrés et contraints mais qui a permis une réelle solidarité. En effet, communes et Grand Lyon ont pu faire valoir auprès de l'Etat leur expérience, leur évaluation et leurs objectifs et exigences pour l'avenir de notre agglomération. Nous avons renégocié et abouti à une très bonne contractualisation avec l'Etat.

Ce document-cadre permet de fixer l'essentiel des grands axes de travail de l'agglomération, quelle que soit la taille des sites retenus, qui se déclinent par des conventions locales qui, pour certaines, ont déjà été délibérées par les communes avec l'aval de l'ensemble des partenaires.

Cependant, trois axes de ce nouveau contrat appellent une réflexion :

- la transformation des antennes de justice en maisons de justice ;

- la prévention spécialisée, qui a fait l'objet d'une convention-cadre pour structurer le partenariat, mais qui, à mon sens, ne pose pas le problème du redéploiement ou des moyens humains supplémentaires dans certaines communes en forte expansion urbaine avec des quartiers politique de la ville ;

- la capacité d'investissement des communes, malgré la dotation de solidarité urbaine qui devrait servir au rattrapage des équipements et aménagements dans certains quartiers en politique de la ville, semble inadaptée à la masse des réalisations nécessaires pour ces quartiers. Il semble donc indispensable que le Grand Lyon puisse aider les communes dans ces enjeux majeurs, d'autant que, du fait de la mise en place de la taxe professionnelle unique, nous notons une dégradation importante de la capacité d'investissement des communes impactées par la politique de la ville.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer, il est nécessaire d'accompagner la production de logements, dans les communes qui s'y sont engagées dans le cadre du programme local pour l'habitat, avec un développement d'équipements collectifs et de mettre en place la solidarité d'agglomération qui doit trouver une traduction dans l'aide au développement d'équipements et de services publics locaux afin de ne pas répéter les erreurs du passé que nous essayons de surmonter avec le dispositif spécifique du contrat urbain de cohésion sociale.

Bien entendu, notre groupe considère que ce contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération correspond globalement aux attentes de nos communes. Je crois que les bonnes relations avec Jean-Louis Borloo, le ministre référent de l'époque, favorisent la concrétisation des procédures. Nous voterons ce rapport et nous souhaitons qu'il soit approuvé à une très large majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je regardais l'autre jour, pour Meyzieu, la Communauté urbaine à elle seule avait déjà dépensé 86 M€, ce qui n'est pas tout à fait une paille tout de même.

M. GONON : Nous prenons actuellement 1 000 habitants par an.

M. LE PRÉSIDENT : C'est pour cela que nous dépensons j'allais dire sans compter, non pas tout à fait mais tout de même beaucoup, pour Meyzieu. J'ai ensuite le groupe Socialiste.

M. le vice-président DAVID : Monsieur le président, chers collègues, la politique de la ville fait partie de l'identité de la gauche. Elle porte ce thème avec constance depuis les années 80 et ce thème est aujourd'hui plus que jamais d'actualité. Certes, la gauche n'en a pas le monopole : on se souvient de la fracture sociale de 1995, on se souvient aussi des grands ministères de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement des deux derniers gouvernements.

D'une part, le terme de cohésion sociale contenu dans ces contrats urbains de cohésion mis en place par le ministre Borloo est une évolution qui a du sens. D'autre part, la politique de la ville est une politique transversale circonscrite sur un territoire. En revanche, mettre en avant la cohésion sociale, ce n'est plus seulement s'occuper des populations défavorisées des banlieues, c'est affirmer -tout le monde le reconnaît, en tout cas je l'espère- que le sort de toute la société dépend de notre capacité à vivre ensemble, que l'on habite ici ou là, par rapport à Neuilly ou à Vaulx en Velin. Cela peut paraître un peu abstrait mais quand cette capacité à vivre ensemble se dégrade, les clignotants s'affolent et, parmi les plus préoccupants, les émeutes de 2005 ont été un douloureux rappel.

La cohésion sociale est donc une vraie grande question qui nous interpelle tous et qui nous pousse à nous élever au-dessus des clivages partisans, qui mérite que nous prenions un peu de temps ce soir pour en parler.

Malheureusement, en disant cela, je dois exprimer une inquiétude : en effet, le nouveau gouvernement a écarté l'idée d'un grand ministère de la cohésion sociale ; trois ministères se partagent l'emploi, le travail, la solidarité, le logement et la ville. De plus, la dernière campagne électorale encore en cours ne met guère ce thème en avant. D'ailleurs, l'abstention des quartiers populaires que l'on avait pu croire conjurée est repartie de plus belle comme si le recul de la cohésion sociale était déjà en route. De vraies inquiétudes existent aujourd'hui chez les acteurs du terrain quant à la volonté politique de ce gouvernement de poursuivre vraiment la politique de la ville et de la cohésion sociale. Ne faisons pas de procès d'intention ce soir mais j'en appelle à votre vigilance, en particulier auprès de ceux d'entre vous qui sont ou seront parlementaires. Alors, laissons pour un temps les élections.

L'heure est effectivement à la signature du contrat urbain de cohésion sociale et ce contrat qui succède au contrat de ville est là pour réaffirmer l'engagement des partenaires : Etat, Région, Département et Communes.

Une nouvelle géographie est définie, avec des territoires nouveaux qui s'ajoutent à la précédente liste. Le dispositif est plus complet et plus précis, ajustant au plus près les moyens aux besoins, allant du traitement lourd à la prévention. Les axes retenus permettent cette approche transversale dont nous avons tous besoin entre l'habitat, l'économie et l'emploi, l'insertion, l'éducation, la culture, la santé, la lutte contre les discriminations. Ces multiples entrées sont nécessaires car elles sont complémentaires. Encore faut-il que le préfet ait le pouvoir d'actionner les différents services compétents en matière d'éducation, de culture, de santé, de justice. Nous savons que c'est par là que cela pêche trop souvent : la cohésion des différents services déconcentrés de l'Etat n'est pas toujours au rendez vous. Pourtant, le principe des délégués de ville mis en place sur le département du Rhône recueille en revanche la satisfaction des élus locaux. Ces fonctionnaires favorisent un rapport étroit entre la préfecture et les différentes collectivités.

Parmi les satisfactions, il faut citer aussi notre organisation interne. Les services du Grand Lyon ont montré leur capacité à s'appuyer sur ce qui fonctionne, à développer les actions à partir des acquis. C'est l'occasion ici de reconnaître leurs compétences et leur engagement.

Pour conclure, je vous propose trois mises en perspective :

- primo, le contrat urbain d'agglomération est plus complet, plus transversal que le précédent contrat de ville. En effet, si l'agglomération urbaine est nécessaire à la cohésion sociale, il faut aussi que la cohésion sociale soit plus globale et inclut les enjeux de développement économique et d'emploi ;

- secundo, pour que ces enjeux se conjuguent au mieux, nous devons certainement ici, dans un proche avenir, proposer une évolution, une adaptation des pilotages ;

- tertio, pour illustrer cette nécessaire adaptation, peut-être pourrions-nous réfléchir, pourquoi pas, au sein de nos services, à un pilotage de la cohésion et du développement social en tant que tel.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets les dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,

- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : M. le vice-président CHARRIER (n° 2007-4149 et 2007-4151) et M. le vice-président DAVID (n° 2007-4150).

N° 2007-4153 - déplacements et urbanisme - Meyzieu - Aménagement de la voie nouvelle VN 62 - Prolongement de la rue Ambroise Paré - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offres pour les travaux du lot n° 1 : opération 1334 - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4153. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Il s'agit là d'une voie nouvelle, justement à Meyzieu, pour laquelle la commission a émis un avis très favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Deux dossiers dans la même soirée ! J'ai une demande du groupe UMP justement.

M. GONON : Monsieur le président, je tiens là à saluer l'avancement de ce dossier qui va concourir à l'installation du nouveau centre d'incendie et de secours pour lequel notre commune a grandement contribué à sa réalisation, estimant l'intérêt d'un tel équipement sur une commune qui a des perspectives de développement tant en matière d'habitat qu'économique.

De plus, cette voie va permettre de créer une véritable synergie en facilitant la liaison viaire entre les pôles hôteliers qui se sont développés à l'entrée ouest de la commune. Meyzieu souffre beaucoup d'un manque de maillage viaire, c'est pourquoi, bien qu'il reste beaucoup à faire, nous tenons à faire part de notre satisfaction dès que des voiries nouvelles sont programmées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4157 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Place des Jacobins - Maîtrise d'oeuvre - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4157. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'un dossier qui concerne la place des Jacobins pour lequel la commission a donné un avis très favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UPC.

Mme PUVIS DE CHAVANNES : Monsieur le président, chers collègues, nous nous réjouissons de voter ce dossier, d'abord parce que le réaménagement de la place des Jacobins est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. C'est, aux dires des professionnels du tourisme, la place la plus photographiée de Lyon et pourtant son état nécessitait cette rénovation que les élus du deuxième arrondissement demandaient depuis bien longtemps.

Bien sûr, nous sommes encore au stade des études. Il faudra attendre le prochain mandat pour engager les travaux mais c'est une véritable avancée, obtenue à force -comme d'habitude- de persévérance, une persévérance qui effectivement a payé sur le fond et sur la forme ; sur le fond, parce que le processus est maintenant engagé et aussi sur la forme car la méthode de travail inédite mise en place nous convient parfaitement.

En effet, contrairement à de nombreux projets en cours sur le territoire du deuxième arrondissement, nous travaillons sur ce dossier en véritable concertation avec le Grand Lyon, un travail qui aboutit à une prise de décisions commune, une démarche à

laquelle on avait jusqu'à là si peu habitué les élus du deuxième arrondissement, qui me paraissait important. On avait jusque-là si peu habitué les élus du deuxième arrondissement à cela qu'il me paraissait important de le signaler. C'est donc bien volontiers que nous voterons ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Vous voyez, plus ça va, plus on progresse. Il nous faut vraiment un second mandat !

Monsieur Buna.

M. le vice-président BUNA : Je voulais simplement rappeler que, dans les domaines de l'urbanisme, nous ne cessons de nous voir. Je vous rappellerai la concertation qui a eu lieu et vous avez toujours été associée aux grands moments des décisions sur la Confluence, vous faites partie du groupe de travail sur Bellecour et, aujourd'hui, vous participez au travail dont les conclusions aboutiront au Bureau du 2 juillet pour la désignation du lauréat sur la place des Jacobins. J'ai même l'impression d'avoir changé d'arrondissement et de vivre dans le deuxième arrondissement avec votre équipe !

M. LE PRÉSIDENT : Peut-être allez-vous en être maire, monsieur Buna !

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4160 - déplacements et urbanisme - Lyon 1^{er} - Lyon 4° - Parc de stationnement du Gros Caillou - Jalonnement - Convention avec la Ville - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4160. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce dossier qui concerne le parc de stationnement du Gros Caillou.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2007-4162 - développement économique - Convention de partenariat avec l'association Solen pour le développement d'une offre de services aux entreprises sur les ressources humaines - Année 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Allais a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4162. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Monsieur le président, ce projet de délibération concerne la signature d'une convention de subvention à intervenir avec l'association Solen portant sur le développement d'une offre de services aux entreprises sur les ressources humaines et notamment le versement, à cette association, d'une subvention forfaitaire et non révisable de 10 000 € pour l'exercice 2007. Il y a eu un avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe UDF.

M. le vice-président CRIMIER : Monsieur le président et chers collègues, comme l'évoque cette délibération, Solen est une fédération d'associations d'entrepreneurs très actifs sur le sud-ouest lyonnais. Elle organise notamment le carrefour des entreprises qui est le plus grand rendez-vous du genre sur la région ; le Grand Lyon participe à ce carrefour, notamment avec un stand des villes de la conférence des maires "Lônes et coteaux du Rhône". Toutefois, l'action de Solen dépasse le cadre strict du Grand Lyon et favorise ainsi le lien avec les territoires partenaires à l'échelle du bassin d'emploi.

Par ailleurs, cette délibération porte plus spécifiquement -et c'est pour cela que je m'arrête quelques instants sur cette délibération sans vouloir prolonger les débats- sur le projet MEJ (mobilisation des entreprises pour les jeunes). C'est un projet bien connu localement et qui vise donc à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, particulièrement en direction des jeunes.

Pour vous donner aussi un exemple concret d'une application locale, Solen a accepté de s'investir dans le pôle emploi-entreprise qui sera situé au sein du pôle service public dans un quartier de la commune de Saint Genis Laval dans le cadre de la politique de la ville et qui va ouvrir ses portes à la rentrée. Avec des partenaires associatifs comme le PLIE, ce sera, je n'en doute pas, une manière efficace de favoriser la rencontre entre offre et demande d'emploi, de répondre à la fois aux besoins des entreprises tout en servant l'insertion professionnelle. C'est donc un dispositif adapté, efficace et surtout transposable à d'autres territoires que le Grand Lyon propose d'accompagner. C'est pourquoi notre groupe soutient sans réserve l'octroi de cette subvention.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président LAMBERT : Un mot, monsieur le président, pour aller dans le sens de ce que vient de dire mon collègue monsieur le maire de Saint Genis Laval.

L'association Solen a mis en place ce rapprochement entre le monde du travail et le monde des études qu'il convient de saluer et je suis très heureux que ce dossier fasse l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. ALLAIS.

N° 2007-4163 - développement économique - Association les Lyonnais de New York - Convention de soutien financier - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4163. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Il s'agit de l'association des Lyonnais de New York. Je ne reviendrai pas sur l'intervention que nous avons faite la dernière fois, qui exprimait nos réticences et qui vous invitait à ce que ce soit la dernière fois et où l'on attirait votre attention sur un certain nombre de points qui nous paraissent aujourd'hui tout à fait confirmés car ce n'est pas l'analyse qui consiste à interroger ceux qui bénéficient de quelque chose qui nous permet, surtout vu le nombre réduit de personnes, d'avoir une estimation réelle de l'intérêt de ce projet.

En tout état de cause, nous soulignons aussi le problème du déséquilibre économique qui faisait que 100 % de l'activité étaient financés par le Grand Lyon. Alors certes, aujourd'hui, pour l'année 2007, on fait une apparence de budget à 80 000 € mais, quand on en a les détails, on s'aperçoit que l'ensemble des dépenses directes sont bien toujours à 100 % et ce n'est qu'une valorisation théorique qui donne l'illusion que la Communauté urbaine n'est pas à 100 % dans ce dossier.

Donc, compte tenu d'informations, en plus publiées dans la presse, nous préférons voter contre ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UPC.

M. ROUX DE BEZIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, les journalistes nomment cela un marronnier et, en politique, c'est un sujet récurrent, appelant des interventions récurrentes, jusqu'à ce que l'histoire tranche.

En mai 2004, vous nous demandiez de voter l'adhésion de notre collectivité à l'association des Lyonnais de New York, adhésion que nous avons votée à l'époque. Nous connaissions tous ici la logique des réseaux et l'importance qu'il y a pour notre agglomération de développer son image de marque à l'international, et notamment dans un certain nombre de régions ou de villes cibles du monde.

J'avais alors posé des questions qui me semblaient simples : pourquoi la cible de New York alors que nos flux d'échanges nous portent surtout vers Atlanta ou Philadelphie, par exemple ? Quelles études de marché ont guidé ce choix de New York ? Quel budget prévisionnel à trois ans pour cette association ? Car, vous le savez, nous préférons de tous temps qu'il y ait des contrats d'objectifs sur trois ans avec les associations, d'autant plus lorsqu'elles ont un rôle aussi éminent que celle-là ! Quel planning de montée en puissance dans cette mégapole de

plus de 20 millions d'habitants ? Et, concernant les Lyonnais de Paris, qui est la structure mère des Lyonnais de New York puisque le siège social est à Paris, quel bilan concret en termes de lobbying puisque c'est une des missions que vous leur aviez confiées, ainsi qu'à New York ? Et quid du niveau européen ? Car, on le sait, les choses se jouent aussi au niveau européen ; en tant que responsable d'Eurocité, vous le savez mieux que moi.

En 2005, je réitérais ces questions et j'en ajoutais d'autres portant sur le bilan des activités, la progression de notre lisibilité, toujours sans réponse. L'année dernière, je réitérais mes questions -un marronnier, je vous le disais- et nous demandions, de concert avec mon éminent collègue Etienne Tête, une évaluation, provoquant alors votre courroux, oserais-je dire une saine colère peut-être.

Je dois vous donner crédit, à ce stade de mon intervention, de quelques tentatives de réponses communiquées par madame Gelas en commission -et je l'en remercie car elle sait, elle en tous les cas, répondre lorsque l'on pose des questions- et d'une initiative concernant l'évaluation. Il faut rendre hommage notamment aux femmes (*manifestations dans la salle*). Vous avez envoyé, début 2007, un courrier et un questionnaire aux 300 membres de l'association avec un taux de retour de 30 %, un score tout à fait classique dans ce genre d'enquête. Pour mémoire, et pour que l'assemblée soit vraiment totalement au courant, 30 % de retour, ce sont 90 adhérents. Forte de ces réponses, l'association pourra dès lors adapter ses activités à la demande de ses adhérents, et notamment les réunions *exchange cards* où l'on s'échange des cartes de visite pour faire progresser le business qui sont plébiscitées par les adhérents.

Malheureusement, monsieur le président, lorsque nous parlions, Etienne Tête et moi, d'évaluation, il ne s'agissait pas de lancer un questionnaire au demeurant -car je l'ai étudié- fort sommaire, il s'agit de savoir si oui ou non cette association apporte un plus réel, si elle est indispensable ou alors superflue à notre rayonnement sur le sol américain et dans la région de New York. En clair, si les 55 000 € sont un investissement sur lequel nous pouvons capitaliser ou alors une dépense ; et là, pas de réponse !

Je note d'ailleurs que les Lyonnais de New York nous a été présentée en commission comme la plus importante association française de la ville, ce qui est faux : il suffit de téléphoner au comité des associations françaises pour apprendre que l'Alliance française ou, plus proche de nous, les Compagnons du Beaujolais fédèrent de façon plus large -peut-être à cause du Beaujolais, je ne sais !-.

D'ailleurs, en 2005, les Lyonnais de New York comptaient 240 adhérents, en 2007, environ 300 nous dit le rapport ; 60 adhérents de plus en deux ans à mettre en regard de 110 000 € de subvention sur la même période.

Voyons maintenant la ventilation -et Etienne Tête a abordé le sujet- de ces 80 000 € de budget : les dépenses sont scindées en deux colonnes -ce qui est assez inhabituel-, les dépenses directes pour 55 000 € et les dépenses valorisées pour 25 000 €.

On va se concentrer sur les dépenses directes, ce sont les plus simples à appréhender : sur ces 55 000 €, 36 000 € sont consacrés aux frais de structure ; restent 19 000 € pour les actions auxquels j'enlève 7 500 € pour la création d'un site Internet ; restent 11 500 € pour les opérations de relations publiques, ce qui est faible, d'autant que -je vous le rappelle- l'association des Lyonnais de New York traite de la mise en relation de ces Lyonnais avec le monde des affaires sur le territoire de la ville de New York, 20 millions d'habitants et des trois états limitrophes, ce qui n'est tout de même pas rien au regard de l'échelle de la France par exemple.

Vous constaterez d'ailleurs avec moi que, sur le bilan donné par l'association, on est passé d'une volonté de lobbying dans les années précédentes -et je vous avais alerté sur l'inanité du terme *lobbying* par rapport au coût d'un cabinet américain, entre 3 500 et 5 000 € la journée- à des actions de relations publiques plus proches des activités réelles de l'association.

Il est curieux de constater que ces dépenses appelées "dépenses directes" correspondent à 100 % à la subvention du Grand Lyon alors que, dans l'autre colonne, les dépenses valorisées, c'est-à-dire le temps que l'on consacre à cette association, il y en a pour 25 000 €, heureusement couvertes elles-mêmes par des recettes valorisées, c'est-à-dire des prêts de locaux, apprenons. Mais, ces dépenses valorisées, il me semblait qu'on les avait déjà payées dans la colonne "dépenses directes", ligne "frais de structure". Donc cela m'intéresserait maintenant d'avoir quelques détails sur ces dépenses valorisées parce qu'avoir une comptabilité aussi parfaite (55 000, 25 000, 25 000), je trouve cela extraordinaire ! Le hasard fait bien les choses mais on sait que les Américains sont généralement très fiables concernant ce genre de chose.

Je note que, par rapport aux années précédentes, il n'est fait nulle mention, dans les recettes, de cotisations. Cela m'intéresserait d'avoir les statuts parce que, dans les statuts -pour tous ceux d'entre nous qui ont créé une association-, on est censé avoir des cotisations. Mais on peut décider qu'il n'y en a pas, peut-être qu'il n'y en a pas. J'avais cru noter dans les précédentes années qu'il y avait 2 000 € de recette de cotisations.

A l'extrême de ce que je vous ai dit, je renouvelle aussi une de mes interrogations en réalité sur la faiblesse du budget global. Parce qu'on le sait, 55 000 € ce n'est pas une paille pour qui a dirigé un jour une association mais c'est vrai qu'étant donné les ambitions légitimes que vous avez fixées à l'association, malheureusement 55 000 € c'est aussi très faible par rapport à l'ambition au territoire américain. Il serait intéressant de savoir, sur les trois prochaines années, si nous avons fixé -vous, président d'honneur de l'association, et nous, collectivité- des objectifs à l'association pour quelle prenne langue avec des entreprises et, comme les autres associations américaines, qu'une grande partie de son financement, donc un supplément par rapport aux 55 000 €, puisse lui permettre d'avoir une action beaucoup plus importante.

Alors, ne vous m'éprenez pas, monsieur le président, par ces questions et ces quelques éléments de réflexion, je ne dénigre en aucun cas les activités fort honorables... Non ! Mais comme vous aviez eu quelques mots qui avaient dépassé -et de loin, je l'espère- votre pensée l'année dernière, je préfère vous faire des mises en garde avant. Je souhaite simplement que l'on réponde très factuellement à nos interrogations. L'année dernière, vous aviez préféré l'invective, la moquerie et l'insulte. Je gage que cette année, vous aurez à cœur de me démontrer que les Lyonnais de New York favoriseraient -comme le dit le rapport- "une forte lisibilité de l'agglomération lyonnaise aux Etats-Unis et permettent de la promouvoir en tant que métropole internationale".

En tout état de cause et conformément à nos votes depuis deux ans, nous nous prononcerons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Daclin.

M. le vice-président DACLIN : Monsieur le président, je voudrais revenir d'abord sur la stratégie qui prévaut à ce type d'opération parce qu'il faut en comprendre la philosophie. Il est clair que, depuis 2001, nous mettons en place une stratégie de réseaux, par des réseaux de villes d'abord : Eurocités ou CGW, réseau mondial des villes, par des réseaux thématiques : le réseau des villes lumières ou ce que l'on est en train de monter sur la

gastronomie, et également par des réseaux d'individus : on a par exemple le réseau des jeunes ambassadeurs qui sont tous les gens qui font leurs études à Lyon, on a le réseau des Lyonnais de Paris, on a le réseau des Lyonnais de New York et on est en train d'étudier le réseau des Lyonnais de Montréal.

L'idée est que, pour tous les acteurs de l'agglomération, un réseau est un levier extrêmement efficace, c'est une sorte de démultiplicateur de toutes les actions et cela permet très vite et très rapidement de mettre en contact l'acteur qui en a besoin avec des gens sur la zone ou sur les thèmes qui l'intéressent.

il est clair que, pour travailler aux Etats-Unis, je crois qu'il faut se rendre compte de la modicité de nos moyens. Nous avons donc deux types d'actions :

- une première action qui est l'action un peu phare, l'action sur Philadelphie où nous avons des relations extrêmement étroites avec la ville de Philadelphie et son agence de développement économique sur la thématique des biotechnologies ; pour faire court, nous allons ensemble sur les grands salons internationaux, les grands congrès internationaux, nous présentons le binôme Philadelphie pour le continent américain et Lyon pour le continent européen. Nous avons également poussé les choses puisque, aujourd'hui, Philadelphie, nous avons un permanent de l'Aderly qui est basé à Philadelphie et qui porte notre action économique ;

- en ce qui concerne New York, nous l'avons considérée comme une cible essentielle parce que c'est à la fois une ville de pouvoir et une ville d'influence. Beaucoup de décisions se prennent à New York. Il nous semble important d'être présents. Par exemple, c'est à New York que se sont établies les relations avec le Marriott qui s'installe aujourd'hui à Lyon.

C'est vrai que, par rapport à cela, nous avons investi cette ville avec une stratégie dans la mesure où nous n'avions pas des moyens -je partage votre point de vue- très importants. Il nous semblait important d'être un peu malins et le lien que tissent les amoureux de cette ville et les natifs de cette ville est un lien qui, je peux vous l'assurer, fonctionne très très bien. Je suis allé à deux reprises dans des réunions des Lyonnais de New York, il y a du monde, j'avais à chaque fois plus de 150 personnes, j'ai vu des gens très chaleureux, avec des relations extrêmement fortes et qui avaient la volonté de travailler ensemble.

Alors, cette idée, c'est de dire finalement -et on a un annuaire, vous le savez, qui va sortir cette année- que, pour une entreprise, quelqu'un du milieu culturel, quelqu'un des universités qui veut avoir un relais dans son domaine, il pioche le nom. Il l'a sur Internet avec la liste des 300 membres et il peut avoir un contact qui va l'aider, la personne correspondant à son activité.

Cela fonctionne : demandez au comité Bellecour qui a eu en trois jours 1 200 personnes qui ont visité les réalisations du comité Bellecour et cela a débouché sur du business. Je vous rappelle qu'en particulier, un restaurateur de tableaux a eu le marché du siècle avec une grande galerie ; j'étais à cette manifestation qui était organisée par les Lyonnais de New York. De la même manière, demandez à Tigex qui se sert des Lyonnais de New York pour faire du développement. Vous avez également la rencontre que nous avons eue avec vingt des plus grands investisseurs de la place dont les contacts ont été faits à l'initiative des Lyonnais de New York, c'est-à-dire que nous avons eu, par un Lyonnais de New York, l'accès à un groupe d'investisseurs qui a débouché sur une implantation très importante pour Lyon. De même manière, Cegid actuellement fait un recrutement sur New York et se sert pour cela des Lyonnais de New York de façon complètement opérationnelle.

Je crois que l'objectif dans ces réseaux c'est qu'ils soient mis en place pour un budget raisonnable, où l'on ne surinvestit pas. Vous trouvez que ce n'est pas assez ; je pense que, pour un réseau de ce type, c'est largement suffisant. Je vous rappelle que neuf rencontres ont été organisées l'année dernière, c'est-à-dire que l'on a un nombre de rencontres significatif. Mais cette dynamique de réseau demande que les gens, les acteurs lyonnais, les acteurs de l'agglomération les connaissent mieux. Et, s'il y a un problème aujourd'hui sur les Lyonnais de New York, je crois qu'il faut plus nous regarder nous-même et je pense que nous avons un déficit de communication dans l'agglomération sur les différents réseaux des Lyonnais, Paris, New York, bientôt Montréal et jeunes ambassadeurs, et c'est, me semble-t-il, cela que nous devons résoudre dans les mois qui viennent.

Encore une fois, je considère que ces réseaux sont dans une globalité d'action et je crois que, globalement, la ville de Lyon, l'agglomération lyonnaise n'ont qu'à se féliciter de l'ensemble des actions qui ont été menées par cette politique de réseaux et on en découvre aujourd'hui tous les bienfaits.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Daclin.

Voyez, monsieur Roux de Bezieux, je vous trouve quelquefois un tout petit peu trop suspicieux. Je me souviens par exemple que vous m'aviez reproché un voyage aux Etats-Unis avec notre collègue Chevassus. Si vous voulez, je vais vous donner un résultat concret de ce voyage aux Etats-Unis qui nous avait conduit à Chicago, à New York et à Philadelphie, c'est que la deuxième firme mondiale de biotechnologies qui s'appelle Genzaïm a décidé il y a deux semaines d'investir 105 M€ sur la ville de Lyon et va développer un centre de recherches et une usine à Tech sud. Voilà simplement le résultat d'un petit voyage d'agrément.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : groupes Les Verts - Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté,
- abstentions : M. Buna et Mme Vessiller (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2007-4164 - développement économique - Management de centre-ville : convention avec l'association de gestion unifiée du centre-ville de Saint Priest - Subvention - Avenant n° 2 à la convention du 11 juin 2005 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

N° 2007-4169 - développement économique - Subvention versée à l'association Tendance Presqu'île - Convention 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4164 et 2007-4169. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le vice-président CALVEL, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, comme vous le savez, le Grand Lyon présente une politique de développement économique

ambitieuse pour l'agglomération et cela correspond bien sûr à tous les atouts de notre territoire. Cela se décline au niveau commercial dans le schéma directeur d'urbanisme commercial qui a été élaboré par nos soins avec nos partenaires et dont le contenu est confirmé par les résultats de la huitième enquête sur le comportement d'achat des ménages que vous présenterez d'ailleurs vous-même le 18 juin prochain à la Chambre de commerce.

C'est dans cet esprit que je vous présente aujourd'hui deux dossiers, le 2007-4164 et le 2007-4169 qui concernent, pour le 2007-4164 l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association Saint Priest centre-ville, retour au centre-ville, convivialité, proximité, liens sociaux entre les êtres au sein de nos communes et, pour le deuxième, le 2007-4169, 15 000 € pour Tendances Presqu'île dans les mêmes conditions.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais faire une discussion commune. Mais d'abord le groupe Socialiste et apparentés pour Saint Priest.

M. PACALON : Merci. Monsieur le président, chers collègues, le concept de gestion unifiée de centre-ville a fait ses preuves dans des pays tels que le Canada, l'Angleterre ou la Belgique. Nous avons pu constater sur place, en Belgique notamment, comment le petit commerce en difficulté depuis des années avait pu être redynamisé grâce au travail des managers de centre-ville. C'est avec l'ensemble des acteurs de centre-ville et en jouant sur une série de paramètres tels que l'accessibilité, le stationnement, la sécurité, le plan de marchandising ou l'ambiance urbaine que l'appareil commercial a pu se développer, devenir plus attractif et retrouver une image positive.

Je veux donc saluer ici l'initiative prise par le Grand Lyon, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers, pour mettre en place dans notre agglomération cette notion de gestion unifiée et de management de centre-ville. Plusieurs sites ont été retenus pour cette expérience, Neuville sur Saône, Saint Priest, la Presqu'île et Oullins, à partir de l'expertise conduite par l'AMCV (association de management de centre-ville) belge dont la notoriété est largement reconnue.

Ce dispositif correspond tout à fait à la volonté politique du Grand Lyon de revitaliser les centres-villes des communes de l'agglomération. Il s'agit d'un dispositif partenarial public-privé sous forme associative qui coordonne l'activité des acteurs du centre-ville et pilote le plan d'action du manager.

Ce dispositif est particulièrement important pour Saint Priest dont la centralité est en pleine construction, avec l'arrivée du tramway, avec l'achèvement de la ZAC Mozart et ses 5 000 mètres carrés de commerces supplémentaires en plein centre, avec bien sûr l'opération de renouvellement qui va restructurer complètement notre centre-ville et créer 700 logements supplémentaires. Ce dispositif est également important car l'activité commerciale de notre centre ne représente que un dixième de l'activité commerciale du total de la commune face aux grandes surfaces de la porte des Alpes et de la route nationale 6. Il nous faut donc réussir la redynamisation de notre commerce pour donner un véritable centre à Saint Priest, c'est cela l'enjeu qui nous motive.

Je veux enfin rappeler que le pilotage de ce dispositif est assuré par le Grand Lyon avec la Chambre de commerce, avec la chambre des Métiers et avec l'Etat ce qui permet déjà aux différentes villes concernées de se rencontrer et d'échanger, ce qui dans le temps, et sous la responsabilité du vice-président Calvel, devrait constituer une dynamique supplémentaire pour chacun.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,

- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CALVEL.

N° 2007-4182 - finances et institutions - Subvention de fonctionnement à répartir entre divers organismes - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4182. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Ce dossier concerne le versement de subvention de fonctionnement à répartir entre divers organismes. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Brièvement, parmi les divers organismes mentionnés pour le rapport, mon intervention concerne plus particulièrement le centre Jacques Cartier. Il a été créé en 1984.

Par délibération de juillet 1996, la Communauté urbaine s'est déclarée intéressée à accompagner l'ensemble des objectifs poursuivis puisqu'il apporte sa contribution au rayonnement du Grand Lyon. (*Rires*). Le Grand Lyon a apporté son soutien au centre Jacques Cartier depuis cette date par trois conventions triennales ou biennales s'étalant de 1996 à 2003. Depuis 2004, nous votons annuellement cette subvention, jusqu'au rapport qui nous est soumis ce jour.

Notre intervention vise simplement à nous interroger sur l'opportunité de subventionner indéfiniment une structure qui devrait à présent avoir atteint sa vitesse de croisière en termes d'autofinancement. Du point de vue de la forme ensuite, nous regrettons que des rapports d'activités transparents et exhaustifs des structures que nous subventionnons ne soient pas spontanément présentés aux conseillers communautaires. Nous voterons néanmoins ce rapport, mais en espérant que l'an prochain cette participation soit revue à la baisse.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard, cela fait partie de ma grande générosité. Donc nous allons continuer pour le centre ; j'espère que l'on m'invitera à une ou deux réunions.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,

- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2007-4183 - finances et institutions - Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (Symalim) - Modification statutaire - Mise en place d'un principe du droit de vote différencié au comité syndical - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4183. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Il s'agit d'une modification statutaire du syndicat mixte pour l'aménagement de la gestion du grand parc de Miribel-Jonage. Il s'agit de la mise en place d'un principe du droit de vote différencié au comité syndical. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe UMP.

M. GONON : Monsieur le président, à l'occasion de ce rapport, je souhaiterais vous interpeller sur le financement du Symalim.

Les communes membres de ce syndicat doivent également se prononcer sur ces droits de vote différenciés et ont reçu une copie de la délibération du comité syndical. Il est précisé dans cette décision qu'une table ronde sera organisée sur la représentation des collectivités (répartition des droits de vote) mais aussi sur la pérennisation du financement du parc.

Or, force est de constater que le parc de Miribel-Jonage accueille une population autre que celle résidant dans les communes membres qui sont rappelées dans le rapport que vous nous présentez. Aussi, un vrai débat, compte tenu du rayonnement de cet espace nature de plus de 2 200 hectares doit être tenu sur le financement, les communes membres n'ayant pas les moyens de supporter des charges qui deviendront de plus en plus lourdes pour un équipement ne profitant pas qu'à leurs seuls administrés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialistes et apparentés.

M. BEAUVERIE : C'est plutôt en tant que président du grand parc que je souhaiterais ajouter quelques mots.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit précédemment par mon collègue de Meyzieu. Simplement, ce que je veux dire c'est que la proposition qui nous est faite aujourd'hui au niveau du grand parc -et que nous acceptons bien entendu puisque c'est nous qui vous avons sollicité sur ce vote différencié- permettra, puisque c'était la demande du conseil général du Rhône, de mieux adapter, avec ce vote différencié, la représentation de chacun des partenaires financiers à leur montant de participation. Encore faudrait-il être d'accord sur le montant global de la participation.

Je voudrais simplement rappeler un peu ce qui a été le financement du parc pendant de nombreuses décennies et qui permettait effectivement de faire évoluer ce parc. C'était l'extraction des granulats qui représentait globalement un peu plus -c'était des millions de francs- d'un million d'euros à l'heure actuelle et qui variait selon le montant des extractions, des volumes d'extraction et aussi au cours des granulats. D'ici 2010, ces extractions seront terminées.

Donc nous avons tout à la fois à régler le problème je dirai de la représentation équitable en fonction de la participation de chacun -encore faudra-t-il l'adapter en fonction des participations réelles de chacun- mais aussi définir une politique financière, à terme, soit

dans un terme qui sera très proche, c'est-à-dire savoir comment fera-t-on pour faire vivre ce parc avec toutes les responsabilités qu'il a en termes de protection de l'eau, protection de la nature et aussi parc de loisirs je dirai de l'agglomération quand nous n'aurons plus ces revenus d'extraction des granulats.

Voilà ce que je voulais dire. J'ai beaucoup de choses à dire sur ce parc et je voudrais simplement rajouter ceci au rapport.

Maintenant, pour la table ronde que je souhaite et que j'ai évoquée -c'est la proposition que j'ai formulée dans la demande que je vous ai envoyée de faire une table ronde avec le conseil général de l'Ain, le conseil général du Rhône et bien entendu la Communauté urbaine-, on pourrait aussi rajouter quelques gros financeurs ; il y a aussi la ville de Lyon qui n'est pas neutre et la Région qui n'est pas statutairement responsable du financement, elle participe à l'investissement lorsque ses compétences le permettent, elle a toujours répondu présente en tout état de cause en termes d'investissement mais, pour l'instant, il n'est pas dans ses attributions de participer au financement du fonctionnement du parc.

Voilà ce que je voulais dire mais une table ronde me paraît extrêmement nécessaire, notamment pour l'application du droit de vote différencié sur le principe à la concrétisation. Par exemple, si l'on tient compte exclusivement du financement, il me paraîtrait, puisque le Conseil général demande un vote différencié, qu'il n'appliquerait non plus sur six représentants mais sur cinq ; il accepterait d'en perdre un mais avec un vote différencié de trois par représentant du Conseil général. Si on l'applique *stricto sensu* je dirai au financement, il reviendrait à la Communauté urbaine, sur ces cinq représentants, un droit de vote de deux par représentant. Est-ce que tout le monde est d'accord sur ce point ? Il n'est encore pas évident, je le dis, que tout le monde soit d'accord sur ce point.

Donc je souhaite que l'on soit bien clair parce que modifier les statuts demande un engagement personnel du président extrêmement fort. Je sais qu'il est en pleine santé mais, s'il pouvait s'éviter cela pendant la fin de ce mandat et que l'on aille un peu plus vite, cela m'arrangerait aussi parce que je pense que, sur le parc, on a aussi d'autres problèmes à régler que simplement un problème de statuts. En tout état de cause, le problème financier est entier et doit être réglé. Je crois que c'est ce qui a été adopté lorsqu'il y a eu la modification des statuts du Sytral, c'était une bonne chose : vous vous êtes tous mis d'accord sur un montant et une évolution statutaire des participations. Je pense que cela aussi devrait venir en compte dans ce débat.

Voilà ce que je voulais dire, monsieur le président, sachant que je ne doute pas de votre efficacité et aussi de persuasion aussi bien pour aboutir à cette table ronde et que nous aboutirons enfin à une modification définitive des statuts parce que, lorsque la Communauté urbaine est entrée, personne n'a rien vu. Peut-être cela chagrine un peu certains mais il y a quatre millions de visiteurs et je pense que cela me paraît être important... -ce n'est pas moi qui avais demandé la parole, on m'a demandé effectivement d'intervenir donc je suis intervenu- ...mais ce que je vous dis c'est qu'en tout état de cause, il faudrait que l'on aboutisse assez rapidement parce que je pense que c'est passé au comité du mois de juin et je ne pouvais pas parce que l'on n'avait pas défini effectivement le montant exact et je souhaite le faire effectivement pour le comité du mois de septembre de façon à aboutir enfin à un règlement correct.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Beauverie. On réunira le G 8 de Miribel-Jonage de manière à régler l'ensemble des problèmes.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2007-4205 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4205. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, le dossier qu'il nous est proposé d'adopter concerne le rapport sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, nous finissons donc notre séance avec ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets. Pour la première fois, le rapport 2006 nous est soumis avant l'été 2007, c'est une première dont il faut féliciter les services.

Sur le fond, les indicateurs qui nous sont présentés en matière de qualité sont pratiquement tous au vert pour l'année 2006, comme ils l'étaient d'ailleurs l'année précédente. Les indicateurs d'évolution présentés en fin du rapport -et c'est là une autre innovation très appréciable du rapport 2006- permettent d'avoir une vue synthétique des progrès réalisés par le Grand Lyon sur ces cinq dernières années.

Il nous reste néanmoins des marges de progrès bien sûr. Le volume des déchets produit dans notre agglomération augmente légèrement, d'une façon très contenue certes mais nous ne sommes pas encore sur la pente décroissante que l'on pourrait espérer si l'on estime que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Par contre, on trie mieux : pour la deuxième année consécutive, la qualité du tri sélectif a très sensiblement augmenté et, cette année, sur des volumes globaux qui sont en augmentation. Le tonnage des déchets dangereux des ménages poursuit sa progression, on recycle et on valorise mieux, le compostage se développe. Les choses avancent donc dans le bon sens.

Là où l'on peut être moins optimiste, c'est du côté des coûts avec un budget qui, bon an mal an, représente quasiment chaque année la construction d'une salle 3000. Plusieurs intervenants ont souligné lors du débat sur le compte administratif l'impact positif du relèvement de la TEOM sur la couverture des charges. Néanmoins, si le coût dépensé par habitant pour la collecte est stable par rapport à l'année dernière, le coût consacré au traitement a fait un bond en avant de près de 25 %. Nous en

connaissons les raisons : certaines sont conjoncturelles, comme la fin des travaux de mise aux normes des usines d'incinération, d'autres auront un impact plus durable comme la fermeture du centre de déchets ultimes de Genas aux déchets de classe 2.

Tout cela démontre bien la fragilité de notre système de traitement et ne rend que plus nécessaire l'aboutissement de la réflexion stratégique entreprise l'an dernier et que nous devons impérativement finaliser dans les mois à venir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste.

M. PERRET : Monsieur le président, chers collègues, cette année, la lecture du rapport sur les déchets rend beaucoup plus optimiste que les années précédentes et, à la question "serons-nous enterrés sous une montagne de déchets ?", on aurait désormais envie de répondre non. Non car plusieurs voyants sont au vert.

En effet, en 2006, les tonnages d'ordures ménagères collectées en porte à porte ont diminué. Parallèlement, les déchèteries ont vu leur activité augmenter très sensiblement tant au niveau des tonnages que de la fréquentation. Les apports de verre sont également en augmentation.

Un autre voyant est au vert -et celui-là retient particulièrement notre attention chaque année- c'est celui de la collecte sélective. Le taux de refus confirme la tendance à la baisse engagée l'année dernière. Il faut rappeler qu'en 2003, elle s'élevait à 48 % contre 31,6 % en 2006.

Progressivement, les Grands Lyonnais adoptent les nouveaux services proposés par la Communauté urbaine et changent leur comportement. Ils trient plus et mieux, ils vont dans les déchèteries, ils compostent quand ils le peuvent. Cette adhésion se traduit par une plus forte valorisation des déchets et donc une diminution de l'impact des déchets sur l'environnement car c'est bien l'objectif que nous avons.

Dans ce domaine, des points de réussite à mettre sur le compte sur ce mandat : la maîtrise des déchets est devenue un enjeu politique et plus seulement un enjeu technique qui était donc débattu dans le groupe stratégie des déchets. C'est un enjeu central de la politique environnementale, surtout dans un contexte qui voit la production moyenne en France augmenter de 1 à 2 % par an. Si l'on entend encore diminuer les nuisances, il faudra bien intervenir un jour au début du processus et s'attaquer à la réduction de ce qui génère ces déchets. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Chaffringeon, Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 22 heures 30).